



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 ET 28 JUIIN 2019
(JOURNEE DU 27 JUIIN 2019)**

.....

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
de l'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 27 et 28 JUIIN 2019

SOMMAIRE

Journée du 27 JUIIN 2019

La séance des questions orales est ouverte à 11h10

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question orale n° 2019/E2/063** posée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica : **filière bois.** 10
- Question orale n° 2019/E2/057** posée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera : Politique éducative de la Collectivité : **pour une stratégie Educ'azione 21.** 14
- Question orale n° 2019/E2/055** posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe Per l'Avvene : **objectif zéro friche.** 18
- Question orale n° 2019/E2/058** posée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa : **déchets.** 23
- Question orale n° 2019/E2/065** posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica : **Peste porcine africaine.** 26
- Question orale n° 2019/E2/059** posée par M. Pierre-Jean LUCIANI au nom du groupe La Corse dans la République : **Foyer Notre Dame d'Ajaccio.** 29

Question orale n° 2019/E2/064 posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera : Pulluzione cagjunata da i batelli detti di « croisières ».	34
Question orale n° 2019/E2/056 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe Per l'Avvene : Extension du tarif fret « matières premières ».	39
Question orale n° 2019/E2/062 posée par M. François ORLANDI au nom du groupe Andà per Dumane : Equipement Numérique des Collèges.	41
Question orale n° 2019/E2/060 posée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane : Réouverture de ligne de train entre Casamozza et Folelli.	44
Question orale n° 2019/E2/061 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane : venue du premier Ministre en Corse.	47
Intervention du Président Jean-Guy TALAMONI : Hommages divers et minute de silence	53
Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	53
DISCUSSION GENERALE	63
AMENDEMENTS	96
VOTE du rapport	97

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE /
RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 149 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.

Présentation du rapport 98

VOTE du rapport 98

Rapport n° 187 : Comité de suivi et d'évaluation des candidatures de programmation de la Corse et des territoires volontaires à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

RETIRE

**INFRASTRUTTURE - INFRASTRUCTURES / TRASPORTI -
TRANSPORTS**

Rapport n° 148 : RT20– Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Affà – Bilan de la concertation publique.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 99

DISCUSSION GENERALE 100

AMENDEMENT 107

VOTE du rapport 112

Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupia.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 113

DISCUSSION GENERALE 113

AMENDEMENT 114

VOTE du rapport 117

Rapport n° 167 : Déclassement d'une portion de route ex-départementale n° 107 située sur la commune de Lucciana aux fins de reclassement dans la voirie communale.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	117
VOTE du rapport	118
Rapport n° 168 : Cession à Monsieur Christophe Mariani d'une partie de la parcelle AC 466 (135m²) appartenant au domaine public ferroviaire (gare de Venacu).	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	118
VOTE du rapport	119
Rapport n° 172 : Approbation du projet "Radio sol/train et sécurisation de cinq tunnels" et de son plan de financement.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	119
VOTE du rapport	120
Rapport n° 178 : Prorogation de la gratuité des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	121
DISCUSSION GENERALE	122
VOTE du rapport	124
ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	
Rapport n° 181 : Programme de rénovation urbaine, commune de Portivechju.	
Présentation du rapport du Conseil Exécutif	125
VOTE du rapport	126
ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIOUE	

Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	126
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	129

Rapport n° 162 : Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	132
DISCUSSION GENERALE	133
VOTE du rapport	133

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport n° 145 : Proposition d'acquisition des thermes romains de Santa Laurina (Aleria) inscrits au titre des Monuments Historiques.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	134
VOTE du rapport	135

**GHJUVENTU - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ACTIVITES
SPORTIVES**

Rapport n° 146 : Désignation du représentant de la Collectivité de Corse à la Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative.

Présentation du rapport du Conseil exécutif.	136
Mme Lauda GUIDICELLI est élue à l'unanimité	136

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT –
FORMATION - RECHERCHE**

Rapport n° 147 : Complément de financement et prorogation d'un an pour le projet Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa porté par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	137
DISCUSSION GENERALE	137
VOTE du rapport	140

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Rapport n° 165 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	141
DISCUSSION GENERALE	142
VOTE du rapport	143

Rapport n° 169 : Engagement de la Collectivité de Corse dans la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Pumontu.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	143
VOTE du rapport	145

Rapport n° 170 : Colloque annuel des centres de planification.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	145
VOTE du rapport	146

Rapport n° 171 : Hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	147
DISCUSSION GENERALE	148
VOTE du rapport	152

Rapport n° 177 : Approbation des conventions de financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	152
VOTE du rapport	155

Rapport n° 176 : Contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	155
DISCUSSION GENERALE	156
VOTE du rapport	161

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Rapport n° 166 : Modification du tableau des effectifs Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	162
VOTE du rapport	165

Rapport n° 173 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	165
VOTE du rapport	166

Rapport n° 174 : Renouvellement des mises à disposition à titre gracieux de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat d'énergie du Pumontu (Corse-du-Sud).

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	166
VOTE du rapport	167

Rapport n° 175 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	167
VOTE du rapport	168

Rapport n° 182 : Modification du dispositif « action sociale » des agents de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	168
VOTE du rapport	171

Rapport n° 183 : Définition des temps de travail des personnels de la Collectivité de Corse et harmonisation des règles de gestion de leurs conditions d'emplois.

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	172
DISCUSSION GENERALE	174
AMENDEMENT	176
VOTE du rapport	178

Rapport n°190 : groupement de commandes Collectivité de Corse – maison des personnes handicapées de la CdC (MPHCC) (titres restaurants et frais de déplacements)

Présentation du rapport du Conseil Exécutif	178
VOTE du rapport	179

Suspension à 21h00

La séance des questions orales est ouverte à 11 h 10.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc commencer les questions orales.

Première question de Julien PAOLINI, vous avez la parole.

Question orale n° 2019/E2/063 déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Filière bois

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, M. le Président du Conseil exécutif,

La Corse, comme vous le savez, est la plus boisée des îles de Méditerranée. Avec une superficie d'environ 500 000 ha, la forêt couvre environ la moitié de la superficie de notre territoire.

Sous l'intitulé « filière bois », nous retrouvons un ensemble de secteurs d'activités - plus ou moins structurés aujourd'hui - autour du matériau bois.

Toutefois, le développement de cette filière reste un sujet complexe, associant une multitude d'acteurs, une diversité de thématiques, attractivité touristique des espaces forestiers, protection de la biodiversité, activités sportives de pleine nature ou encore, maintien du pastoralisme et de l'agriculture de montagne.

Le renouveau de cette filière est également considéré, à raison, comme un levier économique pour les territoires de l'intérieur notamment.

En 2016, la stratégie territoriale de la filière bois qui a été adoptée, acte la nécessité d'une démarche transversale au sein du Conseil exécutif pour le pilotage de ce dossier.

Aujourd'hui, grâce aux nombreux dispositifs déjà mis en place, de nombreux projets ont trouvé une issue favorable dans l'île : je citerai, par exemple, la construction de bâtiments publics dans certaines communes, ou encore le projet d'une marque de certification du bois corse, idem dans le bois-énergie avec la fabrication de pellets et de plaquettes énergétiques, dans

le domaine de la production du liège et dans des actions de formation et de recherche.

Malgré cela, force est de constater que des contraintes paralysent encore la filière, notamment : les désordres fonciers encore importants et une gestion perfectible des espaces forestiers, avec en corollaire bien sûr les risques inhérents à ces faiblesses, notamment les incendies et les problèmes sanitaires sur les peuplements végétaux. À cela, on peut ajouter un recul notable de l'accès à la ressource, même si elle reste bien entendu abondante, et par conséquent une quasi-absence de scieries et de fabrication de menuiseries en bois local.

Dans ce contexte, pourriez-vous, M. le Président, nous dresser un état d'avancement des opérations réalisées et celles à venir, notamment dans les secteurs de la transformation du bois et de sa valorisation énergétique ?

Pouvez-vous aussi nous indiquer de quelle manière les politiques publiques peuvent impulser une nouvelle dynamique à la filière et contribuer à sa structuration ?

Avant de terminer, je profite de l'occasion pour souligner qu'un débat sur le sujet se tiendra le 20 juillet prochain à Vezzani, dans le cadre de la foire du bois et bien sûr, je vous invite tous à venir y participer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Donc, Lionel MORTINI pour le Conseil exécutif.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le conseiller,

Comme vous l'avez dit, la forêt sur le territoire de la Corse représente plus de 55 % de nos terres. Elle implique de nombreux acteurs et des enjeux multiples et complexes que ce soit pour la forêt publique ou la forêt privée.

Pour le développement des filières, les hauts bois d'œuvre, le bois d'énergie et le liège, elle est une source de production annuelle de plus de 60 000 m³. Nous importons tout de même 25 M€ de bois tous les ans.

Donc, à travers ce rôle d'accueil du public, vous l'avez dit, la forêt assure une fonction sociale au regard des risques liés au changement climatique et aux incendies, elle constitue un environnement et un patrimoine naturel à protéger. Et pour les activités pastorales, elle peut être une source alimentaire.

L'ODARC est chargé par la Collectivité de mettre en œuvre la politique du développement de la filière avec les autres offices.

Nous conduisons aussi une action dans la recherche et aussi une recherche des équilibres entre les différents enjeux en associant chacun des acteurs du développement de la forêt en conformité avec les orientations définies dans cet hémicycle par la majorité en 2016.

L'ODARC inscrit son action avec une stratégie multiple, c'est-à-dire, une stratégie d'intervention sur chaque segment de la filière bois à travers les différents dispositifs de soutien mis en œuvre dans le cadre du PDR ou de fonds de la CDC.

- Sur le bois énergie, nous étudions actuellement la possibilité d'un investissement pour une unité de cogénération biomasse avec du privé qui pourrait traiter jusqu'à 35 000 m³ de bois par an. C'est un projet d'envergure nationale, nationale corse évidemment, donc c'est un projet que nous creusons aujourd'hui juridiquement pour voir comment nous pouvons le porter parce qu'il serait une sortie pour le bois énergie.

Nous avons aussi renouvelé le soutien aux investissements des entreprises de la filière aux travers d'appels à projets pour l'amont, donc l'exploitation, et en aval avec les scieries et les menuiseries. À cet égard, la programmation des aides est désormais effective pour la création de deux scieries, comme vous le savez, dont nous avons un besoin vital ; ces deux scieries qui se trouveront dans le sud de l'île.

Il s'agit pour nous de promouvoir une demande accrue sur la construction d'opérateurs publics avec la mise en place, vous l'avez dit, d'une certification de qualité et de l'origine des bois par la marque « Linium Corsica » déposée à l'INPI. Le référentiel qui a été établi avec les producteurs offre des garanties supérieures aux normes en vigueur et fait l'objet d'un conventionnement entre l'ODARC et le COFRAC, le COFRAC qui le Comité Français d'Accréditation afin que cette marque puisse être certifiée et opposable dans les marchés publics. C'est un point important. Cette certification se concrétise progressivement, vous l'avez dit, au travers de projets pilotes que l'ODARC accompagne de la forêt au produit

fini (bâtiments à Cristinacce, à Evisa) ou des aménagements piétonniers à BASTIA.

Donc, sans être exhaustif sur l'ensemble des démarches R&D (recherche et développement) en cours, nous faisons des études sur le classement mécanique du pin lariciu et du châtaignier : étude sur la durabilité du pin lariciu, étude du marché d'importation du bois en collaboration avec l'ADEC, démarches aussi avec l'Université de Corse sur les autres initiatives que nous menons aussi sur le foncier, l'identification et la prospection des territoires forestiers.

Il convient tout particulièrement de promouvoir la démarche portée par la coopérative forestière « A Silva » sur la filière liège. Cet acteur est accompagné à la fois dans la réalisation des travaux subagriques et forestiers à travers le PDR, et aussi par une convention d'objectifs à trois ans pour la concrétisation de projets auprès des propriétaires.

Au-delà d'« A Silva », nous avons d'autres partenaires, que ce soit le CRPF, l'ONF évidemment, les COFOR (les communes forestières), le PEFC qui garantit au consommateur final que le bois soit issu des forêts gérées durablement, c'est un point important.

Donc, en conclusion, les solutions apportées à cette filière sont sensiblement les mêmes que pour la plupart des filières agricoles : promouvoir les démarches collectives, améliorer la technicité des acteurs, s'appuyer sur la qualité et l'identité des produits, innover, s'adapter et susciter notamment le marché local.

À cet égard, et pour faire écho à la récente visite du Ministre de l'Agriculture en Corse, on peut ajouter que la filière forestière fera partie intégrante des discussions que nous aurons avec le Ministère dans les six prochains mois afin d'améliorer l'approche conjointe du développement de cette filière qui fait partie intégrante de la PAC actuelle et après 2020.

Merci, M. le Conseiller.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Petr'Antone TOMASI, avete a parolla.

Question orale N°2019/E2/057 déposée par Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera : Politique éducative de la Collectivité : pour une stratégie Educ'azione 21.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif,
M. la Conseillère Exécutive en charge des politiques éducatives,

Placer l'éducation au cœur des politiques publiques est un choix politique fort au moment où les arbitrages budgétaires la relèguent trop souvent au second rang.

Au plan international, le dogme de l'austérité budgétaire a trop souvent conduit à des coupes sombres dans les investissements éducatifs.

En France, les études se succèdent pour décrire un modèle qui creuse les inégalités de destin, favorisent le déterminisme et la reproduction sociale et perd en performance.

En Corse, un récent rapport du CESEC rappelle une tendance préoccupante : fort taux de décrochage, des sorties sans diplôme du système scolaire et, in fine, le chômage des jeunes.

Notre capacité à transformer en profondeur notre système éducatif est aujourd'hui très largement limité par le cadre de nos compétences.

Pour autant, sommes-nous démunis de moyens d'action pour influencer sur l'avenir des jeunes corses ?

Serions-nous cantonnés, comme certains semblent parfois l'entendre, à un rôle de maintenance technique des établissements ; rôle qui est par ailleurs nécessaire ?

Nous avons la conviction commune qu'investir fortement pour améliorer l'environnement de l'élève, promouvoir les innovations et soutenir l'excellence pédagogique, c'est aussi donner davantage de chances de réussite à tous et lutter pour une société corse juste.

L'accès aux arts et à la culture, à la pratique sportive, au développement des usages numériques, l'inclusion des personnes en situation de handicap, les défis de l'excellence écologique et du tri des déchets, de la

transition énergétique, de la promotion de l'alimentation bio et des circuits courts, la place de la langue corse dans le temps périscolaire, la mobilité des jeunes, la préparation de leurs projets professionnels sont autant d'enjeux qui concourent à la formation des futurs adultes et pour lesquels nos établissements scolaires apparaissent comme un formidable terrain d'expérimentation et d'innovation.

Les élus qui siègent dans les conseils d'administration peuvent d'ailleurs témoigner des initiatives innovantes souvent portées par la communauté éducative, et les élèves ne sont d'ailleurs pas les moins imaginatifs à cet égard. Saluons par exemple, la motion lauréate de la dernière Assemblea di i zitelli, des enfants du collège de Moltifau, concernant la promotion des circuits courts.

Il nous semble que le moment est propice pour donner une cohérence à toutes ces initiatives et leur permettre de prospérer par un accompagnement financier et une stratégie commune.

Madame la conseillère exécutive, vous disiez à raison, au moment du vote du PPI pour les EPLE que, je vous cite, « un établissement scolaire, ce n'est pas que des murs » et annonciez le lancement d'un travail pour redéfinir le rôle et les besoins d'un établissement scolaire en Corse au XXI^{ème} siècle.

Ma question est la suivante : le soutien à ces initiatives pourrait-il figurer parmi les objectifs de votre démarche ?

Per invintà a scola di u XXI^{simu} seculu, perchè micca una chjama à prugetti « Educ'azione 21 » ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A risposta di a cunsigliera esecutiva. Avete a parolla.

Mme Josepha GIACOMETTI

Monsieur le Conseiller, Caru amicu,

Je ne reviendrai pas sur l'enjeu que vous posez en préambule de votre question, enjeu fondamental et engagement de notre majorité : placer l'éducation au cœur de nos priorités d'actions. Tout comme je ne reviendrai

pas sur le constat que je partage et qui démontre, s'il le fallait encore, l'échec du système éducatif français, d'autant plus marqué à de nombreux égards dans notre île.

Vous évoquez également et à juste titre, le déterminisme social et les inégalités que nous ne pouvons accepter. Alors, face à ce constat, il est vrai que beaucoup de nos volontés et de nos démarches se heurtent au cadre institutionnel actuel.

Nous n'avons cessé de demander, encore récemment, qu'enfin, un cadre spécifique adapté soit mis en place. Des possibilités semblent se profiler. Mais pour autant et pour aller dans le sens de votre intervention, devons-nous nous contenter de déplorer les limites d'un cadre inadapté ?

L'avons-nous d'ailleurs fait ? Non !

Vous rappelez les compétences qui sont les nôtres dans ce domaine et les actions que nous avons déjà initiées : PPI (plan pluriannuel d'investissement), avec une attention particulière apportée notamment à la rénovation énergétique, au bien vivre dans les établissements. Nous avons effectué un tour des établissements scolaires afin de préparer notre implication dans les projets d'établissements qui seront portés d'ici la fin de l'année.

Les appels à projets dont « *e so vite facenu a nostra storia* » ont initié notre volonté de faire entrer notre histoire, notre culture, et notre langue au cœur des établissements scolaires en encourageant des actions autour du développement durable. Là aussi, au travers notamment d'appels à projets, nous sensibilisons les plus jeunes à ces problématiques.

Un ensemble d'AAP (appels à projets) sera porté, liant éducation, art, culture et patrimoine dès la rentrée prochaine dans le fil de ceux qui ont été présentés en cette fin d'année.

Par ailleurs, et vous le soulignez, nous devons nous emparer de ces questions également dans notre propre gestion des établissements scolaires : mise en place d'initiatives avec l'Office de l'Environnement pour le tri des déchets, réflexion sur la mise en place des circuits courts et lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous sommes d'ailleurs au travail avec Lionel MORTINI sur un projet pilote dans ce domaine, que nous espérons vous présenter dans les prochaines semaines.

La question de François ORLANDI qui suivra me permettra d'aborder les enjeux du numérique à l'école également.

Nous avons élaboré un cadre spécifique de soutien aux établissements ruraux, que je vous présenterai à la rentrée prochaine, comme je l'avais évoqué en réponse à la question d'Anne TOMASI. Nous devons, bien entendu, poursuivre notre investissement.

Lors de la présentation du PPI, j'avais effectivement souligné le fait que les bâtiments scolaires ne pouvaient être simplement considérés comme des murs dont nous serions chargés de l'entretien.

Le workshop « *quel établissement scolaire, ici, pour le 21^e siècle* » aura lieu à l'automne prochain, comme j'initierai des actions sur le décrochage scolaire en partenariat avec l'ensemble des acteurs, ainsi que sur la gestion du handicap en coordination avec Lauda GUIDICELLI et bien sûr les associations conventionnées qui, ici, ont une approche reconnue.

Dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, vous le savez M. le Conseiller, les initiatives sont nombreuses et vous les avez soulignées. Mais, elles doivent être aujourd'hui beaucoup plus lisibles.

Je vous propose donc la création d'une instance dédiée, au sein de notre Assemblée afin d'en assurer le suivi.

Il est temps que nous partagions et que nous portions ensemble la nécessaire refonte du système éducatif et en tous cas que nous en ayons une vision moderne et adaptée à la Corse. Je suis bien entendu dans cet état d'esprit favorable à votre proposition pour la mise en place d'un cadre d'action global que nous nommerions « *Educ'azione 21* », da purtâ in i fatti un prughjettu educativu novu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

En principe, nous avons une conférence des présidents à 11 h 30 et là nous n'en sommes quand même qu'à la deuxième question orale... On interrompra les questions orales. On en fait encore une ou deux et puis ensuite nous interrompons.

La question orale suivante va être posée par Marie Anne PIERI, vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale n°2019/E2/055 déposée par Mme Marie Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Objectif Zéro Friche.

Mme Marie Anne PIERI

Monsieur le Président, merci.

La récente décision de la Cour administrative de Marseille a confirmé l'annulation de la cartographie des espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC ; le travail de renouvellement de cette cartographie va être long du fait des délais et des démarches administratives, et surtout des consultations obligatoires.

Les ESA qui ont été sanctuarisés dans le PADDUC représentaient 105 000 ha. Il faut savoir que la SAFER sur les 10 dernières années a acquis 700 ha par année ; c'est-à-dire que cela représente 1 % des ESA qui étaient sanctuarisés dans le PADDUC. Ce chiffre est insuffisant, bien évidemment, pour installer des jeunes agriculteurs et également pour agrandir les structures existantes.

Les blocages qui existent aujourd'hui s'expliquent par le manque de transaction, mais aussi par l'indivision, l'absence de titres de propriété, les BND, les biens sans maître, les biens vacants.

J'ai un document intitulé « Pour un territoire insulaire zéro friche », la SAFER de Corse a proposé 10 mesures normatives, mais dans une première partie de ce document, il y a un état des lieux du foncier de la Corse et notamment de la définition qu'on devra apporter sur les friches.

Ce document dresse dans sa première partie un état des lieux. La SAFER a des mots très forts, elle parle d'une déprise du foncier agricole et on le constate notamment en plaine. Moi, je vois en plaine orientale où vous avez des territoires qui sont en friche, qui sont la propriété de personnes qui ne sont pas exploitants, qui ne sont pas loués. Ou alors, s'ils le sont, ils le sont dans le cadre de baux précaires pour la culture fourragère.

Au niveau de la montagne et du piémont, nous sommes confrontés au maquis, au BND, au morcellement, aux biens vacants et en agglomération également, on rencontre des zones en friche qui deviennent en fait des garages à ciel ouvert pour des carcasses de voitures. Donc, vous voyez que c'est vraiment un problème très, très important.

La SAFER donc, dans ses propositions, livre des leviers. Elle livre 10 propositions :

Tout d'abord, son manque de pouvoir à exercer son droit de préemption et ce manque est très criant, notamment en matière de bois et forêts. Il faut savoir que s'il y a une cession qui est faite sur une nature de terre en bois et forêts, le droit de préemption de la SAFER ne peut pas s'exercer. Et cette nomination, cette nature en bois et forêts, c'est une simple déclaration qui est faite par le propriétaire au cadastre. C'est-à-dire que sur la matrice cadastrale, vous avez la nature de la terre et la déclaration faite par le propriétaire en disant que sa terre est en bois et forêts bloque en cas de transaction de vente la préemption de la SAFER. Donc, la SAFER souligne ce point-là.

Autre point qui est également très, très important : il y avait eu une avancée par la loi sur l'agriculture en 2014 sur le démembrement de propriété. La SAFER peut exercer un droit de préemption quand il y a une vente d'un usufruit. S'il y a une vente d'une nue-propriété, elle ne peut pas exercer son droit de préemption et vous le comprenez, parce que la SAFER, si elle achète, c'est pour pouvoir installer un jeune agriculteur. Si elle achète une nue-propriété, elle n'a pas l'usus. Donc, ce qui s'est passé ces dernières années, après l'entrée en vigueur de cette loi de 2014 sur l'orientation agricole, la SAFER s'est trouvée confrontée à une vente sur deux ans de 900 ha de nue-propriétaire, sur lesquels elle n'a pas pu exercer son droit de préemption.

C'est pour cela qu'elle propose aujourd'hui, au travers de ces mesures, des propositions bien concrètes pour pouvoir exercer ce droit et installer les jeunes agriculteurs.

Autre carence également de la loi 2014 : cela concerne les propriétés qui sont dans le cadre de sociétés. Si vous avez une vente de la totalité des parts sociales, la SAFER a un droit de préemption. Mais s'il y a une vente qui est faite à tempérament, ou même si vous vendez uniquement 90 % des parts sociales, la SAFER n'a pas de droit de préemption. Donc, vous voyez, il y a toujours la possibilité de contourner.

La SAFER aujourd'hui se pose des questions. Elle pose véritablement sur la table les véritables questions et les difficultés qu'elle rencontre pour exercer ce droit de préemption.

Autre exemple : en matière d'habitat agricole. Quand un habitat agricole est désaffecté à sa vocation agricole, au bout de 5 ans il peut être vendu par le propriétaire, sans que la SAFER puisse exercer son droit de préemption.

Là-aussi, la SAFER se pose la question. Ce délai de 5 ans, il est inutile. Il faut que, d'entrée, elle puisse exercer son droit de préemption.

Même au bout de 10 ans, même si la vocation n'est plus agricole, qu'elle puisse avoir un droit de regard.

Donc, c'est vraiment une étude qui est très, très intéressante. Elle va même sur les terres incultes et sur les terres qui sont sous-exploitées, où là, la SAFER n'a pas la main, mais c'est l'agriculteur qui demain a besoin de terres et voit autour de lui des parcelles de terre qui sont en friche, qui ne sont pas exploitées et qui fait justement cette procédure, et qui se trouve demain arrêté parce qu'il suffit, en fait, d'un labour dans l'année pour que la procédure s'arrête devant le tribunal.

Donc, là-aussi, il y a des carences de la loi et la SAFER est soucieuse de tout cela.

En résumé, je pose la question au Président sur cette étude qui a été faite, qui a été commandée à un moment donné par le Président de la République quand il est venu en Corse en février 2018. Il a demandé aux acteurs économiques « faites-moi remonter les problématiques que vous rencontrez pour qu'il y ait un mieux-vivre en Corse ». Il y a eu une réunion qui s'est tenue en préfecture le 4 mai 2018 où la SAFER (et le monde agricole) était présente et a fait remonter justement ces carcans qui ne permettent pas demain à une SAFER d'exercer véritablement son droit de préemption.

Donc, la question que je vous pose, M. le Président :

Comptez-vous accompagner la SAFER et le monde agricole dans l'application de ce document stratégique, adopté à l'unanimité par son conseil d'administration, portant sur un territoire zéro-friche ?

Et, M. le Président, quand les idées ne sont pas vraies, les mots ne sont pas justes. Donc, je vous dirais tout simplement que c'est un gros travail qui a été fait par le monde agricole et par la SAFER. Donc, je vous pose la question : qu'allons-nous faire ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par Jean BIANCUCCI pour le Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Madame la Conseillère,

Effectivement, je vous remercie pour votre question au nom de l'exécutif. Je peux vous dire que la réponse a été faite en collaboration avec Lionel MORTINI et, en fait, elle recoupe deux champs.

Premier champ, à propos, justement, de justesse, deux inexactitudes dans votre appréciation :

- Tout d'abord, vous parlez des motifs d'annulation de la cartographie des ESA par la Cour Administrative de Marseille. La Cour Administrative de Marseille, Madame la Conseillère, n'a pas statué sur le fond mais, au contraire, a prononcé un non-lieu à statuer. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose.

- Deuxième chose, vous signalez que les documents de planification, au premier rang desquels le PADDUC, ne suffisent pas à la maîtrise du foncier et la mobilisation en faveur de l'activité agricole. C'est vrai, mais en même temps ce n'est pas leur rôle ! Ce n'est pas leur rôle !

Une fois que ceci est mis au point, nous allons rentrer directement dans vos questions car, entre le document qui nous a été fourni et votre intervention aujourd'hui, il y a un petit delta. Ce petit delta, c'est le nombre de tiroirs que vous avez ouverts.

Je me bornerai bien entendu à me limiter à la question telle qu'elle a été écrite.

Aussi, vous dites qu'une part des terres sont aujourd'hui en friche, vous avez raison de le faire, ce qui témoigne à la fois de leur sous-mobilisation ancienne et bien entendu souligne aussi le fait que l'on doit remobiliser sur ces terres. L'ensemble des orientations qui est proposé par la SAFER, nous les faisons nôtres, il n'y a aucun problème là-dessus. Ces propositions, bien entendu, doivent être accompagnées d'évolutions législatives et vous le savez. Vous êtes bien placée pour le savoir. Donc, il faut à la fois assurer leur relai auprès du Gouvernement, et lorsque l'Assemblée de Corse sera consultée pour avis, à ce moment-là, bien entendu, demander officiellement que ces évolutions soient prises en compte. C'est le premier point.

Deuxième point : A plus court terme, procéder à la mise en place, et nous en sommes d'accord, de la commission territoriale d'aménagement foncier ; c'est une étape bien entendu indispensable à tous les projets d'aménagement que l'on a pu imaginer dans le PADDUC.

Je profite d'ailleurs de cette réponse pour vous rappeler que l'ODARC que préside Lionel MORTINI a fait un certain nombre de

propositions au Ministre de l'Agriculture. Donc, c'est tout-à-fait récent. Il y a 24 ou 48 heures. Ces propositions visent à la fois à lever les freins à la mise en place d'associations foncières de propriétaires.

Bien entendu, il faut agir pour que l'État abonde un fond foncier à l'installation et à l'aménagement qui serait mis en œuvre par la Collectivité de Corse pour essayer d'en assurer les effets les plus probants.

Troisième chose : Constituer, sans tarder, l'inventaire des friches par la CTPENAF dont c'est d'ailleurs l'une des missions. Nous y siégeons, donc il n'y a aucun problème.

On pourrait éventuellement y ajouter, vous y avez fait allusion en fin d'intervention : mener une réflexion, suite à cet inventaire, relative à la mise en œuvre de la procédure pour la récupération des terres incultes à objectif d'utilisation collective.

Voilà, j'ai essayé de répondre. Je ne suis peut-être pas tout à fait dans les tiroirs, veuillez m'en excuser.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Alors là, il y a encore beaucoup de questions orales et je ne sais pas s'il est possible de continuer les questions orales pendant la conférence des présidents, compte tenu du fait qu'il y a des questions qui peut-être concernent le Président du Conseil exécutif, et je suppose qu'il veut participer aussi à la conférence des présidents ? Donc, ça veut dire qu'il faut interrompre.

A moins que nous allions jusqu'à la question orale... Mais à ce moment-là il faudrait être beaucoup plus bref et respecter les temps de parole habituels, même s'il n'y a pas la télévision aujourd'hui. A ce moment-là, on irait jusqu'à la question de Jean-Charles ORSUCCI, vous répondez...

(Brouhaha)

On la fait passer tout de suite et on va en conférence des présidents ?

On la reporte à la reprise alors ?

Nous suspendons la séance jusqu'à 14 h 15...

Le Président SIMEONI

Peut-être peut-on passer, si vous laissez présider la séance par un de vos vice-présidents(es), aux autres questions orales et comme ça on termine après la conférence des présidents ?

Le Président TALAMONI

La vice-présidente ne peut être que Mattea CASALTA puisque l'autre vice-président est aussi président de groupes, donc il va venir à la conférence des présidents.

Donc, Mattea CASALTA va me remplacer à cette tribune pour les questions orales autres que celles de Jean-Charles ORSUCCI, comme ça nous gagnons un peu de temps.

Donc conférence des présidents dans mon bureau tout de suite.

Mme Mattea CASALTA préside la séance en l'absence du Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc poursuivre, si vous le voulez bien.

La parole, pour la prochaine question orale, sur un sujet que nous connaissons bien, les déchets, à Joseph PUCCI.

Question orale n° 2019/E2/058 posée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa : déchets.

M. Joseph PUCCI

Merci, Présidente.

Cari Presidenti,

La problématique des déchets constitue un enjeu majeur de notre société actuelle. L'héritage d'un certain immobilisme des politiques passées nous conduit à une situation complexe qui pourrait s'amplifier si nous ne trouvons pas, au plus vite, les solutions adaptées au traitement de la problématique.

Le constat étant posé, notre Collectivité, dont les compétences demeurent limitées en la matière, a proposé un plan de prévention et de

gestion des déchets non dangereux (PPGDND) assorti d'un plan d'action sur les déchets dont nous avons voté la dernière déclinaison au mois d'octobre 2018.

Notre politique consiste à mettre l'accent sur le tri afin de limiter le tonnage des déchets actuellement enfouis. Cela paraît effectivement être la solution la plus cohérente pour traiter la problématique. Cependant, eu égard aux retards accumulés sur le dossier depuis des décennies, l'efficacité de cette politique ne montrera des résultats importants que d'ici quelques années. D'ici là, nous devons toujours traiter des tonnages en quantité importante.

La commune de Vighjaneddu, dont je suis le maire, abrite le principal centre d'enfouissement de Corse. En 2018, ce sont 126 000 tonnes de déchets issus de tout le territoire qui ont été enfouies et 110 000 tonnes le seront cette année.

Cela induit des nuisances certaines, qu'elles soient sanitaires, sonores, olfactives ou autres... Nous avons, néanmoins, toujours joué le jeu, conscients des enjeux pour l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, nous arrivons à saturation.

Le dernier plan d'action proposé fait état de la création de centres de tri ainsi que de l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes. Il conviendrait que ce plan d'action soit réellement pris en compte et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs. Cela permettrait, notamment, de responsabiliser l'ensemble des EPCI dans la gestion et le traitement de leurs déchets, de respecter l'engagement pris de fermer définitivement le site de Vighjaneddu et de limiter les distances de transport des dits déchets. Pour autant, la préfète nous a clairement fait comprendre que notre commune aurait vocation à accueillir des quantités plus importantes dans les années à venir.

Ainsi, Monsieur le Président, qu'en est-il de l'avancement de la création de ces nouveaux centres ? Pouvons-nous enfin espérer une meilleure répartition de la charge de chaque territoire dans la gestion et le traitement des déchets ?

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole à M. SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le soulignez dans votre question, le traitement des déchets constitue un enjeu majeur pour notre société. Notre Collectivité, sur proposition de notre majorité, a voté dans le cadre de ses compétences, en octobre 2016, un plan stratégique qui repose sur la généralisation du tri à la source, et au mois d'octobre 2018, sa dernière déclinaison qui prévoit la mise en place des différentes structures nécessaires au traitement des déchets.

Le tri, axe majeur de notre plan doit nous permettre dans un avenir proche de réduire considérablement la nécessité de stockage. Néanmoins il nous reste, pour atteindre cet objectif, un minimum de trois années qui sont incompressibles et pour lesquelles nous devons trouver avec l'ensemble des acteurs (SYVADEC, EPCI, Etat) les moyens de passer ce cap avant l'entrée en fonction du plan.

Pour cela, nous avons initié un travail de fond, notamment avec les EPCI afin de généraliser la prise en compte de la question des déchets, pour en répartir équitablement le poids sur l'ensemble du territoire.

Votre commune subit des nuisances depuis de nombreuses années et je peux comprendre votre lassitude. Vous affirmez aussi avoir joué le jeu, comme d'autres territoires, conscients des enjeux pour la Corse. Mais vous êtes surtout tributaires d'une gestion erratique de la problématique des déchets et cela depuis plusieurs années.

Afin de répondre plus précisément à votre question, les centres de tri valorisation des déchets sont actuellement en cours d'étude de définition par le SYVADEC pour deux bassins Nord (grand Bastia) et du sud Corse (Purtivechju) et par la CAPA pour le bassin ouest.

A ce jour, des sites ont été identifiés pour les plateformes de compostage dans les régions du grand Aiacciu, de la Balagne et du sud Corse ou déjà en fonctionnement dans le Centre Corse (Corti).

L'inventaire se poursuit pour les installations de stockage. Les études sur le site de Moltifau se poursuivent. Le groupement des quatre intercommunalités du grand Aiacciu propose son projet de création d'un centre de stockage, ainsi que le territoire de Casinca-Castagniccia.

Monsieur le Conseiller, nous travaillons sans relâche avec l'ensemble des organismes compétents et avec les élus des différents territoires pour apporter au plus vite des réponses pertinentes à vos questions.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. La prochaine question orale sera posée par Pierre-Jean LUCIANI, au nom de la Corse dans la République. Il s'agit du foyer Notre-Dame d'Ajaccio. Nous vous écoutons, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'attends qu'on m'emmène mon texte car je l'ai fait photocopier.

Donc passez la parole à quelqu'un d'autre. J'ai demandé au secrétariat de me faire une photocopie, ils ne sont pas encore revenus.

Mme Mattea CASALTA

Nous avons pourtant une question orale...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Oui qui est courte, mais moi j'ai mon texte après, d'explication.

Mme Mattea CASALTA

Comme nous sommes indulgents, vous le savez, nous allons donc donner la parole à M. Jean-Jacques LUCCHINI.

Question orale n° 2019/E2/065 posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica : Peste porcine africaine.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif,

M. le Président de l'ODARC,

En avril 2019, la Préfète de Corse a envoyé aux éleveurs porcins du *Pumonti* un courrier soulignant les dangers sanitaires réglementés qui seraient susceptibles d'affecter les élevages de porcs en Corse.

Par ailleurs, un arrêté du 16 octobre 2018 précise les mesures bio-sécuritaires applicables sur les exploitations porcines dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et d'autres dangers sanitaires réglementés.

Dans cette lettre, il est demandé aux éleveurs porcins de délimiter les zones d'élevages en les clôturant par des murets au plus tard au 1er janvier 2021. Il leur est également demandé d'établir des doubles clôtures dont le grillage doit mesurer plus de 1,5 m de hauteur afin d'empêcher tout contact avec les animaux sauvages (sangliers, renards, etc.) ou avec d'autres espèces animales (bovins, caprins, ovins, etc.).

Les mises en estives collectives des porcins sont proscrites car ces mesures ne peuvent pas s'y appliquer. De plus, ces dernières sont incompatibles avec notre mode d'élevage porcine séculaire sur parcours libres et en estives, elles ne tiennent pas compte du cahier des charges de l'AOP *Porcu Nustrale*.

Construire des doubles clôtures autour d'élevages porcins, sur les exploitations et estives, représente un cout important et, bien souvent, la nature du terrain et l'étendue des parcours nécessaires au cahier des charges de l'AOP rendent impossible cette mesure. À terme, cela condamne non seulement les élevages en AOP mais aussi les éleveurs traditionnels. C'est ainsi un mode d'élevage ancestral et identitaire qui serait condamné à disparaître.

Comme chacun sait, actuellement, la Corse n'est pas touchée par la peste porcine africaine, bien que celle-ci soit présente en Sardaigne depuis 40 ans et qu'elle ait été récemment détectée sur des sangliers en Belgique.

M. le Président, nous connaissons votre souci de préserver les modes d'élevage ancestraux, qui ont façonné la Corse depuis des siècles, et votre volonté de prendre en compte les spécificités de notre agriculture dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, ne pensez-vous pas qu'il serait plus opportun et pertinent de mettre en place un dispositif adapté à nos frontières maritimes et à la réalité insulaire ?

Ne serait-il donc pas plus judicieux de prendre en compte notre insularité, qui dans ce cas précis est un véritable atout ?

Enfin, ne serait-il pas souhaitable d'élaborer, avec la filière porcine, la Collectivité de Corse et ses différents offices et agences, les chambres

d'agriculture, les syndicats agricoles, le collectif des éleveurs porcins de Corse, le syndicat de l'AOP *Porcu Nustrale*, ainsi qu'avec les services de l'État qui en ont la prérogative, un plan sanitaire spécifique à la Corse, qui tienne compte de notre mode d'élevage séculaire, unique et identitaire et de l'AOP *Porcu Nustrale*, et ce, dans le respect de la réglementation européenne ?

À cet égard, je tiens à préciser que M. le Ministre a convenu, lors d'échanges qu'on a pu avoir lors de sa venue, que le plan sanitaire pour la Corse ne peut être que spécifique, du fait de l'insularité et de notre mode d'élevage particulier.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie.

La réponse de M. Lionel MORTINI

M. Lionel MORTINI

Oui, effectivement nous sommes indemnes aujourd'hui de PPA, mais sous la menace de cette épidémie de peste porcine. La France a accéléré l'adoption de mesures préventives dont vous venez de parler avec des instructions techniques parues il y a quelques mois, qui précisent ce que doivent être les mesures de protection des élevages de plein air, notamment en termes de clôtures vis-à-vis des sangliers et des renards et d'autres espèces.

Ce sont des propositions inadaptées à nos territoires et à nos particularismes, qui ne s'arrêtent pas à la Corse du reste, à notre particularisme de plein air en rotation parcellaire extensif ou présent dans des zones difficiles.

Donc ces nouvelles obligations doivent entrer en vigueur en 2021. Cette échéance doit nous laisser le temps de faire des contre-propositions, dont nous avons parlé ces derniers jours avec le Ministre, pour valider des expérimentations en vue d'aboutir à des mesures de biosécurité adaptées à la diversité de l'élevage et de la production porcine.

Un groupe de travail est déjà mis en place avec le syndicat Salameria et la SOJO Porcu Nustrale, l'INRA, les Chambres d'Agriculture, le FRGDS qui a un rôle central, évidemment l'ODARC, la Collectivité. Ils se

sont réunis déjà à plusieurs reprises. Ils travaillent à la rédaction d'un document.

Ce groupe de travail s'est fixé quatre objectifs :

- garantir la spécificité de l'élevage porcin en Corse,
- protéger les élevages des maladies transmissibles,
- limiter les risques de diffusion entre élevages,
- empêcher l'entrée des pathogènes en Corse.

Pour aller dans votre sens et dans le sens de votre question, nous allons remettre un document, dans les prochains mois ou les prochaines semaines, au ministère et au Ministre, pour avoir un véritable plan sanitaire pour la Corse, qui soit différent évidemment peut-être du continent pour nous protéger un peu plus.

Donc, oui nous sommes en action pour anticiper un futur désordre sanitaire qui pourrait être mortel pour la filière porcine et, d'une manière générale, pour l'ensemble de l'élevage.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

La parole maintenant à Pierre-Jean LUCIANI, s'il le veut bien, pour sa question orale.

Nous vous écoutons, Cher collègue.

Question orale n° 2019/E2/059 posée par M. Pierre-Jean LUCIANI au nom du groupe La Corse dans la République : Foyer Notre Dame d'Ajaccio.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Ma question est très courte, il paraît que j'ai même eu la palme pour cela.

Donc c'est : quel avenir pour le Foyer Notre-Dame d'Ajaccio ? Je vais essayer de donner moi-même quelques explications.

Suite à la parution de nombreuses interventions dans la presse et sur les réseaux sociaux, je me devais, en tant qu'ancien Président du Conseil départemental 2A, de rappeler l'historique de l'établissement départemental

« Notre-Dame », appelé communément « Foyer Notre-Dame », et présenter les faits.

Dénommé « asile des vieillards », autorisé par le Conseil général de la Corse, le Comité de secours d'alors, présidé par Monseigneur Luis a permis, à l'aide de fonds recueillis par une souscription publique et des dons anonymes, la réalisation et l'agrandissement de cette maison de charité en 1933. Deux plaques, relatant ces souscriptions, sont d'ailleurs apposées sur les murs des jardins de la structure.

Pendant de nombreuses années, « l'Asile des vieillards », appelé par la suite « Foyer Notre-Dame », a été administré par les sœurs de la Confrérie de Notre-Dame de la Merci et ce, jusqu'au 30 juin 2010, date de leur départ.

À compter du 1^{er} juillet 2010, j'étais à l'époque Conseiller général, Vice-Président en charge du social, il a été créé, malgré ce que l'on dit, l'établissement départemental « Notre-Dame », petite structure de 24 lits appelée EPA – puisque dans les EPA, on ne peut mettre que 24 lits, le reste s'appelle des EHPAD –, mise en place afin de maintenir sur place les personnes âgées s'y trouvant et d'en accueillir d'autres étant démunies, par une prise en charge totale à l'Aide Sociale.

Des travaux urgents ont été réalisés afin d'améliorer leur confort en respectant les obligations de sécurité en la matière. La responsabilité et la direction ayant été confiées à l'époque à Monsieur NICOLI. La Commission communale de sécurité, après vérification, avait donné son autorisation de fonctionnement. Cinq ans après, en avril 2015, dès ma prise de fonctions en qualité de Président, je me suis occupé de la situation de l'établissement, et deux éléments apparaissaient alors.

Le premier : la plupart des résidents présents étaient en perte d'autonomie et devaient être placés dans des EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes) adaptés à la prise en charge de leur handicap.

Deuxième point : l'état de vétusté de l'établissement départemental Notre-Dame nécessitait d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes, afin de pouvoir obtenir la prolongation d'autorisation d'accueil des personnes âgées et du public de la part de la Commission communale de sécurité.

Sur la base de ce constat, j'ai rencontré, à l'époque, Monsieur le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), il a été décidé le placement des résidents dans les différents EHPAD de la région ajaccienne,

ainsi que la réalisation de travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la bâtisse, afin d'y installer une partie des services d'aide sociale à l'enfance, plus communément appelés « ASE ».

Par la suite, fin 2017, j'abrège parce que c'est tout un historique...

Mme Mattea CASALTA

Oui, s'il vous plait, parce que là, vous avez dépassé le temps, d'autant que ce texte, nous aurions été ravis de le lire avant, alors je vous en prie.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il y en a pour quelques lignes encore.

Par la suite, fin 2017, un bail emphytéotique de 30 ans a été conclu avec la Mairie d'Ajaccio, lui attribuant le premier étage, moyennant un loyer de 44.000€ par an.

Pour conclure, contrairement à ce qui a été affirmé et écrit, l'activité du Foyer Notre-Dame a commencé à compter du 1^{er} juillet 2010 et n'a jamais cessé. Ce bâtiment n'a jamais été désaffecté ; différents projets ont été envisagés, leur réalisation n'a pu aboutir. Je n'ai, hélas, disposé que de deux années, temps relativement trop court au vu des nombreux travaux importants. La rénovation qu'il y avait lieu de réaliser afin de conserver et perdurer ce qui n'a jamais cessé d'être le Foyer Notre-Dame, un lieu d'accueil pour nos aînés, patrimoine important cher aux Ajacciens, sans oublier son église, toujours lieu de culte actuel.

Une idée saugrenue, je l'avoue, mais qui peut faire rigoler parce que j'ai toujours eu un peu d'humour, vous pourriez y parquer tous les aliborons de Corse, pourquoi pas...

Alors, vous qui en avez hérité, feti per u megliu !

Mme Mattea CASALTA

Très bien, alors la réponse de Mme FAZI, si vous le permettez. Nous sommes à 5'35, donc Mme FAZI va vous répondre. Merci.

Mme Bianca FAZI

Merci, Chère collègue.

M. LUCIANI, merci de votre question qui soulève, une nouvelle fois, le sujet de l'avenir du foyer Notre-Dame qui, effectivement, il y a moins d'un mois, a soulevé, sur l'espace des réseaux sociaux, des prises de position de la part de membres de la société civile.

Je me suis déjà exprimée publiquement sur le sujet et je renouvellerai ici les engagements que j'ai déjà portés.

Je vous remercie de poser cette question publiquement, parce que cela témoigne de l'importance du sujet et, d'autre part, parce que j'espère qu'à travers ma réponse, devant cette assemblée, aucun doute ne subsistera sur l'engagement du Conseil exécutif dans le projet du foyer Notre-Dame.

On ne peut parler de l'avenir de ce foyer sans une rapide rétrospective, que vous avez faite par ailleurs et qui, effectivement, nous rappelle que le foyer a hébergé, pendant plusieurs années les personnes âgées en situation de précarité. Cette activité s'est éteinte progressivement jusqu'en décembre 2015, où ne subsistaient que 2 personnes. Le diagnostic réalisé à l'époque, attestait de conditions d'accueil non conformes, au regard de l'évolution des normes pour l'accueil du public.

Depuis cette date, le Conseil départemental de Corse-du-Sud, alors propriétaire des lieux, n'a pu porter aucun projet qui vienne réinstaller une mission sociale du foyer.

En décembre 2017, le même Conseil départemental, à la veille de la Collectivité unique, décide de céder le bâtiment à la Mairie d'Aiacciu, par bail emphytéotique.

Au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle collectivité de Corse se retrouve, ainsi propriétaire d'un bien cédé, dont elle n'a la jouissance que du rez-de-chaussée, et où a été installée quelques mois auparavant une partie des services sociaux à l'issue de rapides travaux.

Le projet de la Mairie d'Aiacciu, était d'installer, dans les locaux du Foyer Notre-dame, les bureaux du CIAS du Pays Ajaccien. Ce projet, comme chacun le sait, n'a pu aboutir du fait de la partition des locaux entre les deux collectivités.

Cette partition se règle par une demande de résiliation de ce bail, de la part de la Mairie d'Aiucciu, qui intervient 29 mars 2019. Il y a donc moins de 3 mois, donc, la Collectivité de Corse pouvait enfin envisager d'installer un véritable projet au cœur de la ville, eu sein de ce foyer.

Il n'a pas été possible, tout le monde le comprendra, de compenser au cours des 3 derniers mois, des années d'absence d'investissement et d'entretien de ces locaux. J'attends très prochainement une évaluation du coût global de réhabilitation, qui se chiffre néanmoins à plusieurs millions. Les visites des services techniques sur site ont ainsi déjà identifié les principaux axes de la remise aux normes permettant d'accueillir du public en rez-de-chaussée comme en étage.

Ce temps a cependant été mis à profit pour dessiner les contours de ce que nous nommons collectivement l'avenir du foyer Notre Dame, et je réaffirme donc notre ferme intention de conserver à ce bâtiment toute sa dimension sociale.

La protection de l'enfance, quoique souvent méconnue du grand public est une compétence majeure de la Collectivité de Corse, héritée des anciens départements. Ainsi, environ un millier de mineurs et leurs familles sont accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance en Corse.

Actuellement, je considère que les conditions d'accueil des familles et des enfants pour la réalisation, en particulier de mesures éducatives, méritent encore plus d'attention et de moyens.

Je regrette également que la Corse ne dispose à ce jour d'aucun centre maternel infantile, permettant d'accueillir, en leur apportant confort et soutien psychologique, les femmes enceintes et mères isolées avec de jeunes enfants, sans domicile.

Je constate également, tous les jours, le manque cruel de places d'accueil pour les enfants qui nous sont confiés, l'absence de foyer et d'équipements, qui rendent la tâche des éducateurs et des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance, plus difficile encore. Et si nous nous attachons, à rattraper ce retard structurel, les réponses ne se construisent ni en un jour, ni en quelques mois.

Je soutiens donc le projet de créer un véritable pôle autour du soutien à l'enfance en danger, à la parentalité, à la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées,

Le foyer Notre-Dame conservera sa vocation d'accueil et de protection des plus faibles, dans un domaine où la Collectivité a pleine compétences et pleine responsabilité.

Ce projet est ambitieux et se déroulera sur plusieurs années, notamment du fait des importants travaux que j'ai déjà cités. Le besoin doit

encore être précisé, et des diagnostics seront lancés, comme les consultations des acteurs et experts du domaine, mais l'idée d'installer en une même unité de lieu, un véritable centre de ressources autour de l'enfance en danger est actée.

Soyez convaincu, M. le Conseiller, que le Conseil exécutif et moi-même sommes, conscients de l'importance de la mission qui nous a été confiée par les Corses : celle de leur permettre de vivre mieux dans cette île.

Dans le domaine qui est le mien, le social et la santé, je m'attache à le faire en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Vous l'aurez compris, notre action s'inscrit en conformité avec nos choix politiques, qui instituent la lutte contre la pauvreté, la solidarité, et le renforcement du lien social comme une priorité absolue.

Je suis convaincue de l'adhésion de tous au projet que nous portons, la protection de l'enfance ne pouvant souffrir de divergences politiques. La mission qui incombe à tous les élus que nous sommes est bien d'apporter des solutions pérennes aux problèmes économiques, environnementaux, politiques et bien sûr sociaux de tous les Corses.

Je remercie par ailleurs, la directrice adjointe, Mme Françoise de La FOATA, de l'ASE, et ses services qui s'engagent tous les jours autour de l'enfance et de la parentalité.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La parole est Vannina ANGELINI-BURESI.

Question orale n° 2019/E2/064 posée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera : Pulluzione cagiunata da i batelli detti di « croisières ».

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Sgiò Presidente,

A Corsica hà cunnisciutu è cunosce oghje dinù, una stonda di pulluzione fora di norma. A ci dicenu tutti troppu spessu e misure di Qualit'air Corse.

A repetizione di st'evenimenti ci impenserisce assai par a salute di i ciuccii, di e parsonne anziane, asmatiche o altre. L'aria hè un bisognu fundamintale, n'avemu tutti bisognu. Ci sò e pulluzione prudutte ind'è noi, è quell'altre purtate da i venti. Ci tocca à fà calà u più pussibile quelle cagionate da l'attività umana ind'è noi.

À u livellu internaziunale, dicenu i scintifici ch'elli pruducenu assai gasi periculosi par a salute i battelli : ferry o battelli di cruciera. Certe cumpagnie anu attaccatu à verdisce i motori è certi porti permettenu à i battelli di brancà si nant' à u currente di a cità quandu elli si ne stanu in portu.

Sapendu ch' i porti sò a pruprietà di a Cullettività di Corsica,

Sapendu ch'ella ci tocca à rivede a Prugrammazione Pluriannuale nant' à l'Energia, di modu à entre più lesti in a trasizione energetica da ghjunghje à un' indipendenza energetica cù 100% d'energia rinnuvevule,

Sapendu ch' sti pochi ghjorni, l'attualità hè stata soprattuttu accupata da a pulluzione, quella da « a pulvaretta » purtata da u sciroccu,

Sapendu ch'è no circhemu à ghjestisce è à cuntene l'impattu negativu di a sopra friquentazione nantu à l'ambiu,

Sapendu ch' in lu mare di u Nordu è nantu à e coste americane, sò imposti avà, i « carburanti puliti », per via di a zona SECA/NECA, par a quale a nostra Assemblea hà vutatu dighjà.

Sapendu ch' l'elettrificazione di e calate, vale par i batelli « ferries », ùn ponu bastà par sti batelli giganti.

Cumu si pudaria fà da tene contu di l'aria ch'omu respira in e vicinanze di i nostri porti di cummerciu : Aiacciu, Bastia, L'Isula, Purtivechju o Pruprà ? Sapendu ch' e CCI volenu avanzà per mudernizà i porti di cummerciu, cosa puderate mette in ballu da sustene l'attrazzera di i nostri porti in brancamenti elettrichi in energia rinnuvevule ? Ch' puderate mette in ballu di manera à scrive un quaternu di e cariche in u filu di ciò ch'ella ci cummanda a primura di a salute di a nostra ghjente è i bisogni di a trasizione energetica ?

Hè una quistione di salute publica, d'accettabilità suciale di a prima attività economica di l'isula : u turisimu, è d'attrattività di a Corsica, a nostra isula verde.

Un ringraziu quantunque à Dany ANTONINI, chì ghjè a Presidente di a cummissione « salute », chì avemu avutu bisognu d'infurmazione ; infurmazione raccolte dunque à l'ultima cummissione di a salute, induve eranu prisenti QUALITAIR CORSE è dinò u Duttore PERNIN, chì hè venutu à dà cunferma à certe infurmazione.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Ghjustu un puntu quantunqua pà dì chi, di sicura oghji ùn sò più 2'30 pà ognunu, mà semu un pocu più...

(Brouhaha)

Mi pari... Vannina, eramu d'accunsentu arimani pà esse un pocu più discreti...

Allora l'Esecutivu hà da risponde, mi pari. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Allora, aghju da circà à risponda parchì hè una problematica generali, quidda di a pulluzione : a polluzini di i porti, mà danò d'una manera generali.

Je dois vous donner des chiffres qui doivent, bien entendu, nous alerter sur les risques encourus.

En Europe, chaque année, près de 800 000 personnes meurent victimes de la pollution.

On estime à l'échelle de la planète que près de 9 millions de personnes meurent aussi de la pollution.

Donc, cela veut dire simplement, et ce sont, une fois de plus, des chiffres lourds, que la pollution est responsable d'un mort sur six dans le monde. C'est dire le poids de cette problématique.

Même si votre question pose la problématique des navires de croisière, je me bornerai, bien entendu, à répondre pour ce qui intéresse les compétences de la Collectivité, parce que bien entendu vous savez que c'est une question que vous pouvez poser aussi aux chambres de commerce et ce n'est pas à moi d'y répondre.

Je vais essayer de vous dire d'abord, et en direction aussi du reste de l'Assemblée, que notre majorité s'est très largement impliquée sur la thématique de la qualité de l'air, et pas uniquement dans la dénonciation, mais aussi dans un certain nombre de propositions.

On ne va pas revenir, Vanina, sur la convention MARPOL, annexe 6, sur les rejets atmosphériques, on y reviendra un autre jour. Mais il faut que l'on considère aujourd'hui qu'il y a plusieurs niveaux de pollution.

Premier niveau de pollution : **les oxydes de soufre.**

Vous savez que la teneur en soufre des carburants est limitée à 3,5 %, sauf pour les navires à passagers dans les eaux européennes pour lesquels cette teneur est limitée à 1,5 %. Ces taux passeront à 0,5 % en 2020 dans les eaux européennes, et en 2020 ou 2025 en dehors des eaux européennes.

Ces taux sont réduits à 0,1 % dans deux situations :

- Pour les navires à quai dans les ports européens au-delà d'une escale prévue initialement à 2 heures dans le port ;
- Dans les zones SECA.

Deuxième point : **les Oxydes d'azotes (NO₂).**

Depuis 2011, les émissions des nouveaux moteurs ont été diminuées de 20 % par rapport au niveau de référence en 2000. Dans les zones de réduction dites NECA (NOx Emission Control Areas), les émissions des nouveaux moteurs installés doivent être réduites de 80 % par rapport au niveau de référence de 2000.

Troisième point, et c'est peut-être là que le bât blesse : **les particules fines.**

Eh bien, je suis désolée, mais pour le moment, vous y faites allusion, il n'y a pas de réglementation à ce jour. Donc, il va falloir, bien entendu, qu'on avance sur ce champ. N'ayant pas de réglementation, il ne peut pas y avoir de références, d'études, en dehors de privés ou d'associations qui se battent pour la qualité de l'air.

Je dois rappeler, comme je vous l'ai dit de manière introductive, que l'Assemblée a validé un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles, et je me permets de les rappeler :

la création d'une zone SECA/NECA pour la Méditerranée, suivant la délibération n°17/336, adoptée à l'unanimité le 26 octobre 2017, pour réduire les émissions de soufre, d'azote et d'également de particule.

une motion, déposée par Monsieur le Président de cette Assemblée, a été adoptée par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018. Elle réaffirme la demande de création d'une zone SECA/NECA.

Autre question écrite déposée par Romain COLONNA à la session de février dernier et, vous l'avez vu, cela m'a donné l'occasion de vous présenter les résultats de l'étude ECAMED.

Également, une motion déposée par monsieur Colonna, adoptée par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018, avait conduit notre Assemblée à affirmer l'intérêt et l'urgence de prendre toutes les dispositions concourant à diminuer la pollution de l'air liée aux navires.

Pour le court terme, nous envisageons :

1^{er} point. La modulation des taxes portuaires par la Collectivité de Corse et les Chambres de Commerces et d'Industrie en fonction des performances environnementales des navires pour tous les ports ;

2^{ème} point. De mettre en œuvre toutes actions via les contrats de concession, les délégations de Service Public (horaires des rotations, temps de débarquement, etc.) ;

3^{ème} point. Prévoir la réalisation d'une campagne complémentaire de mesures de la qualité de l'air, afin de suivre l'évolution des paramètres les plus sensibles (PM10 et PM2,5) ;

4^{ème} point et nous aurons l'occasion de travailler ensemble : la révision de la PPE sur ce sujet.

L'état des lieux de ces initiatives sera présenté lors d'un prochain Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat (CEAC), qui devra se tenir, je pense, avant la fin de l'année. Nous pourrons, à ce moment-là, débattre de toutes ces mesures à mettre en œuvre pour la réduction des émissions de polluants.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Donc, la prochaine question est posée par Mme Chantal PEDINIELLI. Nous vous écoutons.

Question orale n° 2019/E2/056 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe Per l'Avvene : Extension du tarif fret « matières premières ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

Je reviens vers vous à propos de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

Pour rappel, je vous avais présenté cette motion lors de la session du 26 octobre dernier, mais après plusieurs renvois à la demande de la majorité, la motion a finalement été rejetée.

Pourtant, la DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matières premières ». Ce tarif s'adresse, je cite « *aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse* ». Il se trouve que l'aliment pour bétail et le fourrage sont exclus de ce tarif préférentiel.

En 2017, la DSP avait, à titre transitoire et exceptionnel, autorisé cette tarification pour le fourrage en période de sécheresse.

Vu la situation économique qui est la nôtre et les difficultés rencontrées au quotidien par les agriculteurs, l'objet de ma motion était de faire un avenant, si possible, à la prochaine DSP, pour que ce tarif « matières premières » soit étendu de façon pérenne au fourrage et à l'aliment pour bétail.

Dans les motivations de votre refus, Mme la Présidente, vous évoquiez des procédures judiciaires en cours, ainsi que l'attente des retours de juristes, notamment de l'expert en droit européen François PIQUOT, pour savoir si cette extension était conforme au règlement européen, puisqu'il s'agirait d'une aide s'ajoutant à celles existantes de la PAC.

C'est dans ce contexte d'attente et d'insécurité juridique que vous vous étiez proposé de réunir dès le mois de novembre, tous les acteurs concernés pour essayer de trouver une solution.

Plus de six mois après, à l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse, je vous interroge à nouveau pour savoir si vous avez avancé sur ce dossier crucial pour le monde agricole, d'une part, dans la concertation avec les autorités compétentes, et d'autre part, pour connaître la viabilité juridique de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliment pour le bétail.

Je vous pose cette question, Mme la Présidente, et les agriculteurs attendent votre réponse.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de l'Exécutif : Vanina BORROMEI.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère, Chère collègue,

Votre question proposant l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour le bétail, a déjà fait l'objet, effectivement, de nombreux échanges entre nous.

Comme vous le rappelez, j'avais attiré votre attention sur les contentieux et procédures judiciaires en cours.

Par ailleurs, je vous informais de mon souhait d'effectuer une consultation juridique dédiée et parallèlement, je vous rappelais que nous travaillons avec l'ODARC et, l'Office hydraulique au développement et au soutien de l'agriculture de production.

Je porte à votre connaissance aujourd'hui que ce dossier « fourrage », outre les procédures toujours en cours, a connu une certaine évolution et fait l'objet d'une nouvelle procédure devant la Cour de Discipline Budgétaire et Financière de la République.

Eu égard à ce nouvel élément, il m'est donc aujourd'hui impossible en l'état de procéder à toute nouvelle investigation et adaptation éventuelle de la délibération du 27 juillet 2018, portant règlement pour le traitement des

tarifs Export, Export Plus et matières premières dans le cadre du transport maritime fret.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La prochaine question orale sera posée par François ORLANDI.

Question orale n° 2019/E2/062 posée par M. François ORLANDI au nom du groupe Andà per Dumane : Équipement Numérique des Collèges.

M. François ORLANDI

Merci, Mme la Présidente.

Si vous me le permettez, avant de donner lecture de ma question orale, je voudrais, à la demande de notre collègue Cathy COGNETTI, qui est absente aujourd'hui, évoquer le drame terrible qui s'est produit sur la Balanina, et notamment dans la région qu'elle habite, et faire partager, ce dont je en doute pas, à tous les collègues de l'Assemblée l'émotion que procure un drame aussi cruel et douloureux, comme tous les drames qui surviennent dans ces circonstances.

Donc, je voulais associer Cathy et l'ensemble de notre assemblée à cette pensée, à ce moment d'émotion.

Venons-en à la question.

Ma question s'adresse, et Mme la Conseillère exécutive devait annoncer qu'elle a déjà pris en compte les éléments posés dans cette question, l'équipement des établissements scolaires.

Le collège est l'étape clef permettant au collégien de basculer progressivement vers le Lycée.

C'est un outil éducatif majeur et notre collectivité doit assumer une responsabilité importante vis-à-vis de celui-ci.

Lors d'une réunion du conseil d'administration du collège de Luri, auquel nous assistons avec assiduité avec Anne-Laure SANTUCCI, nous avons reçu Mme la Rectrice et M le Directeur de l'Académie en Haute-Corse. Nous avons été alertés de la problématique relative aux équipements informatiques des collèges, parce que visiblement, c'est un sujet qui est partagé dans d'autres établissements.

De manière générale, l'équipement numérique des collégiens est capital au regard de l'importance de ces outils au quotidien.

Cela permet notamment aux collégiens de comprendre que ces outils numériques sont des moyens de communications voire des moyens ludiques, mais qu'ils sont aussi et surtout des outils d'apprentissage et de travail.

L'engagement financier sur ces équipements relève de la responsabilité de la Collectivité de Corse ; pouvez-vous nous informer de l'état des lieux, qui doit révéler une attente forte en matière de modernisation et des engagements qu'il convient de prendre ?

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de Josépha GIACOMETTI pour l'Exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Bien entendu, avant de commencer à répondre à votre question, nous nous associons à l'émotion dont vous avez fait part en préambule de celle-ci et bien entendu, nous partageons la peine des familles de l'ensemble de ceux touchés par ce drame et je crois que nous le sommes tous.

Donc, pour revenir à la question, nos élèves, effectivement, vous l'avez souligné, évoluent dans un monde de plus en plus digital. L'éducation par le numérique et au numérique est donc un enjeu sociétal absolument fondamental.

C'est un sujet important et un souci qui est partagé, je le disais dans ma réponse à Petr'Anto TOMASI il y a quelques minutes, par l'ensemble des établissements, puisque nous avons effectué un tour des établissements, et ceux qui siègent avec assiduité, dont vous êtes, dans les conseils d'administration le savent, effectivement, c'est un sujet qui préoccupe les chefs d'établissements.

Par ses compétences, notre Collectivité a des responsabilités importantes, à la fois en termes d'équipement mais aussi de maintenance numériques des EPLE.

Ainsi elle :

- structure les réseaux informatiques et fournit un accès au THD (aujourd'hui la quasi-totalité des établissements est reliée au THD) ;
- équipe et assure la maintenance des matériels ;
- fournit des services à travers par exemple l'Environnement Numérique de Travail (ENT) « Leia ».

Historiquement cependant, le numérique éducatif s'est développé dans les établissements scolaire de manière très diverse et parfois anarchique, sans véritable pilotage, il faut le dire : achat de matériels directement par les EPLE en complément de la dotation de la Collectivité, réseaux non répertoriés, administration des systèmes par des enseignants en parallèle avec les agents de la Collectivité, mais aussi par des assistants d'éducation de l'Éducation nationale.

Nous construisons aujourd'hui une architecture raisonnée et optimisée qui permet d'assurer une gestion exclusive et pérenne des dispositifs et des équipements, ainsi que de mettre en adéquation les besoins et les moyens, mais aussi d'affirmer une stratégie d'ensemble pour le numérique éducatif, autour de 4 missions principales :

- la structuration et la gestion du numérique éducatif ;
- la structuration et la gestion des réseaux et infrastructures ;
- celle des équipements numériques ;
- et la supervision, enfin, d'un plateau d'interventions techniques à travers la gestion directe des EMAT, c'est-à-dire les équipes d'agents techniques mobiles informatique.

L'objectif est de prendre la main, vous l'aurez compris, sur les infrastructures et les équipements numériques dans les EPLE.

Pour entrer dans le cœur de votre questionnement, dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de notre collectivité, que nous mettons en œuvre avec chaque établissement scolaire en cours d'élaboration et qui vous sera présenté avant la fin de l'année, le volet numérique aura une place essentielle. Un dialogue de gestion avec chaque établissement revêt une importance capitale et c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure le tour des établissements que nous avons effectué.

Ainsi, il s'agit, en fonction de chaque projet, de définir les infrastructures et les outils nécessaires au développement des pratiques pédagogiques intégrant un volet numérique.

En effet, les élèves doivent évoluer dans un environnement adapté aux usages ; l'équipement en outils informatiques n'est pas une fin en soi mais reflète l'évolution des méthodes d'enseignement.

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'équipement, pour la rentrée scolaire 2019, il est prévu de livrer plus de 1 200 ordinateurs dont 268 pour le seul collège du Stiletto et ce, pour près de 1 M€. Pour les seuls collèges, sujet que vous posez particulièrement, l'enveloppe affectée à l'équipement des élèves est augmentée de plus de 50 %.

Ce plan d'équipement s'accompagne d'un suivi et d'une évaluation indispensables concernant les usages pédagogiques, on parle des outils mais il faut parler des usages, qui à ce jour sont trop parcellaires. Le suivi à l'évaluation est aujourd'hui trop parcellaire de la part des autorités académiques (par exemple, pour les retours que nous avons demandés sur les 4 000 tablettes dont nous avons doté les établissements).

L'investissement financier de notre Collectivité dans ce domaine, vous l'aurez compris, doit continuer de croître ; mais il me paraît toutefois utile de rappeler que la formation des enseignants (qui d'ailleurs sont très volontaires) et le développement des usages pédagogiques numériques relevant de la compétence de l'Éducation nationale, sont tout aussi essentiels. Pour être efficaces, outils numériques et usages ne peuvent être déconnectés.

Donc, vous le voyez, Monsieur le Conseiller, nous ne pouvons, et nous ne voulons plus être considérés aujourd'hui comme de simples financeurs, même si notre investissement reste important, et je le dis puisque je viens de l'évoquer, nous augmentons notre enveloppe. Mais il faut vraiment, aujourd'hui mettre en coordination outils et usage.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La dernière question sera posée par Antoine POLI.

Question orale n° 2019/E2/060 posée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane : Réouverture de ligne de train entre Casamozza et Folelli.

M. Antoine POLI

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente de l'Office des Transports,

En avril 2018 s'est tenue une réunion à Vescovato afin de présenter le projet de réouverture de la ligne entre Casamozza et Folelli. Lors de cette présentation, il a été annoncé aux élus locaux que le projet verrait le jour d'ici six ans. Le train devait desservir en mode train-tram toutes les communes du parcours avec un tracé à plusieurs variantes possibles, mais pratiquement acté jusqu'à Vescovato pour un coût de plus de 40 millions d'euros. Une réunion avec la population avait été prévue à Folelli dans les trois mois à venir.

Or, depuis cette annonce, plus d'une année s'est écoulée et nous n'entendons plus parler de la réouverture. Ce silence nourrit des inquiétudes légitimes de la part de la population et des élus locaux, que vous pouvez aisément comprendre.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'arrivée du train à Folelli a obtenu l'adhésion de l'ensemble de la population ainsi que celle des élus locaux, car il s'agit d'un projet important du développement économique du territoire de la Casinca ainsi que celui de la Costa Verde. Mais il est surtout primordial pour des microrégions comme l'Orezza, l'Ampugnani et la Castagniccia en général.

Cette adhésion n'évite pas pour autant les interrogations relatives au tracé de ce nouveau chemin de fer. Les deux possibilités présentées étaient les suivantes : faire passer le train en parallèle de la future voie rapide Vescovato-Folelli, ou emprunter le tracé historique.

Votre majorité a choisi d'opter pour la deuxième solution avec quelques variantes sur les zones déjà fortement urbanisées expliquant que la priorité a été la recherche du moindre impact et du trajet le plus court possible. Cette option inquiète légitimement les habitants qui résident le long de l'ancienne voie ferrée.

Si le train ne passe pas par ces zones urbaines, le tracé conduira peut-être à le faire empiéter sur des zones agricoles, lesquelles sont essentielles dans ce territoire.

La question de la destination de ce train s'est également posée, sera-t-il un train express ou un train de proximité ? Là encore vous semblez avoir opté pour un train de proximité avec le concept du train-tram, mais ce choix implique d'autres conséquences, notamment sur le tracé.

C'est pour toutes ces raisons que je vous interroge, afin de savoir si des réunions d'informations sont programmées sur l'ensemble des communes concernées ? Dans le cas contraire, pouvez-vous vous engager à les programmer d'ici la fin de l'année pour écouter et rassurer la population dans

la mise en œuvre de ce projet qui demeure essentiel pour la dynamisation d'une partie du territoire.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

La réponse de Vanina BORROMEI pour l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente.

Cher collègue,

Le projet de réouverture de la ligne de la Plaine Orientale est un projet structurant et inscrit en tant que tel dans le PADDUC, cette ligne devant constituer l'ossature des transports et de la planification de l'urbanisme sur ce secteur.

La Collectivité a voté en 2012 une délibération afin de geler toute vente de parcelles sur cette emprise et engager les études de faisabilité sur la réouverture de Casamozza à I Fulleli qui ont menées aux concertations d'avril 2018.

Par ailleurs, la délibération de janvier 2017 précise que le conseiller exécutif en charge de l'aménagement dans le cadre du PADDUC doit mener une étude sur le tracé et la faisabilité technique, foncière et financière de l'ensemble du tracé de Casamozza à Bunifaziu.

Ainsi ce marché d'études a été récemment notifié. Les premières réunions de concertation avec les représentants des territoires de la Costa Verde, de la Casinca et de la Castagniccia auront lieu en juillet 2019 sous l'égide de l'AUE.

Au-delà d'U Viscuvatu, il ne peut donc être fixé à ce jour de tracé préférentiel car les choix de tracé (historique ou parallèle d'une future voie rapide) impliquent des matériels (train ou tram-train) et des usages différents qu'il y a lieu de débattre.

Si les réunions de concertation d'avril 2018 ont permis d'ouvrir les possibilités de variantes plus larges, un consensus se dégage largement aujourd'hui pour que cette réouverture se fasse déjà dans le planning annoncé jusqu'à U Viscuvatu.

En effet, la réouverture de cette portion de ligne est compatible quels que soient le tracé et les objectifs de la prolongation de la ligne au-delà en desservant d'ores et déjà la première centralité plus proche de la Casinca.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Très bien.

Avant de suspendre, je voudrais vous rappeler que la commission violence se réunira à 14 h 30 en salle 5. Par contre, pour tous les autres, il vous est rappelé que la reprise se fera à 14 h 30 précises et vu le nombre de rapports que nous avons à étudier, je pense que tout le monde est conscient de l'importance de maintenir cet horaire de reprise à 14 h 30.

Je vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure.

La séance est suspendue à 12 h 37 et reprise à 15 h 17.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre avec la question de Jean-Charles ORSUCCI adressée au Président du Conseil exécutif ; question relative au déplacement en Corse du Premier Ministre de la France.

Vous avez la parole, Cher collègue.

Question orale n° 2019/E2/061 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane : venue du premier Ministre en Corse.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci de la précision, Président. On ne sait jamais... J'espère que je ne vais contrarier personne et que la réponse sera aussi positive pour nous tous...

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plus d'un an, vous organisez des manifestations la veille de chaque visite d'un haut représentant de l'État en Corse.

Certain du bienfondé de votre action, le mouvement majoritaire de votre alliance, Femu a Corsica, lance un nouvel appel à la mobilisation pour le 29 juin prochain visant à dénoncer – et je vous cite – « la guérilla du Gouvernement contre la politique des nationalistes ».

Si les mouvements nationalistes ont une capacité à mobiliser qui n'est plus à démontrer, force est de constater que la récurrence de ces manifestations, de moins en moins importantes, n'a jamais abouti à la construction d'une solution politique pour la Corse. Bien au contraire, elles n'ont entraîné qu'une hausse des tensions entre l'État et la majorité que vous représentez.

À partir du moment où chacun peut partager ce constat, allez-vous donc demeurer dans la défiance, conduisant ainsi la Corse dans une impasse certaine ?

Ne pourrait-on pas changer de logiciel et assister à un changement de méthode de votre part ?

M. le Président de l'Exécutif, il n'est pas question ici de renier les fondamentaux de votre famille politique. Votre coalition a été élue à une large majorité des suffrages et tout démocrate doit le reconnaître. Mais de l'autre côté de la Méditerranée, des élections, dont la légitimité est au moins aussi importante que la vôtre, ont placé un homme politique à la tête de la 5^{ème} puissance mondiale.

Chacun doit occuper la place qui est la sienne.

Si vous êtes déterminés à obtenir des réponses sur les totems qui sont les vôtres, alors chacun doit savoir faire un pas envers l'autre.

Le Gouvernement a déjà effectué le rapprochement des prisonniers insulaires hors crimes de sang, mettant en œuvre un engagement ancien, jamais réalisé jusque-là. Vous ne pouvez pas le nier et en politique il faut savoir reconnaître les avancées même si elles nous semblent parfois insuffisantes sur le moment. Et en la matière, je demeure convaincu que la loi doit s'appliquer de façon pleine et entière.

Mais je crois qu'il faut mettre fin à votre stratégie visant à minimiser les victoires qui sont les vôtres pour perdurer dans la victimisation et la tension vis-à-vis de l'État.

Je veux citer deux exemples : la langue corse et l'inscription de la Corse dans la Constitution.

Le Président de la République a dit qu'il n'était pas favorable à un statut de résident que nous sommes nombreux à avoir défendu dans cet hémicycle. Dont acte. Ne pourrait-on pas alors travailler ensemble, tous groupes politiques confondus, sur une proposition de modification législative qui permettrait aux Maires, dans l'élaboration de leur PLU (plan local d'urbanisme), de pouvoir faire la différence entre résidence principale et secondaire dans les zones à urbaniser ?

Nous poursuivons tous cet objectif : faire qu'un Corse puisse vivre dignement sur sa terre. Je suis convaincu que cette disposition serait consensuelle en Corse et nous montrerions que sur des sujets aussi importants que le foncier, notre île est capable de parler d'une seule et même voix. Et alors que l'on espère voir le Gouvernement s'engager dans un processus de décentralisation en direction des élus locaux, nous devons convaincre le Premier Ministre de nous entendre sur cette problématique.

Il est grand temps que le dialogue redevienne fécond entre la majorité territoriale et l'État. Nous avons déjà œuvré en ce sens, et certains d'entre nous en assument les conséquences. Mais nous continuerons à le faire, car il en va de l'intérêt général de la Corse et des Corses.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher Collègue, pour cette question à laquelle va s'empresser de répondre le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Comme c'est une session un petit peu bouleversée, d'habitude lorsque nous avons un certain nombre d'hommages à rendre, nous le faisons en fin de matinée et j'ai peur qu'ensuite ce soit un peu décalé. Je voudrais d'abord m'incliner une nouvelle fois avec vous tous sur les tombes prématurément ouvertes de Nicolas SIMONPIERI et Antoine SUSINI, les deux jeunes gens qui sont décédés malheureusement dans ce dramatique accident, penser à leurs familles, penser à eux, penser également au jeune Thomas OTTOBRINI qui est actuellement blessé, en formant des vœux de prompt rétablissement et en disant qu'au-delà de ce nouveau drame, nous

savons que c'est toute notre jeunesse qui malheureusement est frappée de façon récurrente. Et je crois que, même si nous faisons déjà, nous devons faire encore plus avec toutes les associations, avec toutes celles et tous ceux qui ont quelque chose à dire ou à faire, en nous adressant aux jeunes, en les impliquant pour que cela s'arrête, si possible, en tout cas que ce fléau recule. Sans doute devons-nous faire plus et mieux.

Je voudrais également avoir une pensée pour tous les agents de la Collectivité de Corse qui ont perdu un être cher et vous donner des nouvelles de notre ami Serge NATALINI, Secrétaire Général adjoint du Conseil exécutif de Corse dont vous savez qu'il a fait un grave infarctus la semaine dernière. Dieu merci les choses vont mieux. Donc en notre nom à tous aussi des vœux de prompt rétablissement à Serge et de soutien à l'ensemble de sa famille.

Ceci étant dit, je vais vous répondre, M. le Président de groupe.

Il faudrait beaucoup plus que le temps d'une question orale. Alors je vais envoyer un certain nombre de messages et nous aurons l'occasion de développer et de décliner.

D'abord, ma volonté, notre volonté n'est pas d'être dans un rapport de force permanent avec l'État. La volonté jamais démentie, sans cesse réaffirmée est de réussir à ouvrir un véritable dialogue – un véritable dialogue ! - pour construire une solution politique.

Je ne reviens pas sur ce qui s'est passé depuis des mois, nous avons dressé ensemble le constat, mais je voudrais quand même réaffirmer que la première des choses en démocratie, c'est de tenir compte du fait démocratique.

Nous, bien évidemment, vous l'avez rappelé, nous tenons compte du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé à l'échelle française, aussi bien à l'occasion de l'élection présidentielle, qu'à l'occasion des élections législatives.

Ce que nous attendons en retour, avec beaucoup d'humilité, c'est que le que le Gouvernement, le Président de la République et l'État tiennent compte du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé en Corse, notamment en décembre 2015 et en décembre 2017, premièrement.

Deuxièmement, il y a un certain nombre, non pas de totems, mais de revendications qui sont fondamentales pour nous parce qu'elles ont structuré notre engagement depuis un demi-siècle pour la période

contemporaine. Nous ne prétendons pas que ces demandes ou ces revendications soient totalement prises en compte. Nous n'imposons rien, ni sur le fond, ni en termes de calendrier, mais nous constatons que pour l'instant c'est une fin de non-recevoir malheureusement définitive qui nous a été opposée et ça, pour nous, c'est une erreur, voire une faute politique parce que lorsqu'il y a un problème politique, il doit se traiter de façon politique.

Mais, notre disponibilité pour le dialogue ne s'arrête pas à ces revendications fondamentales. Là aussi, et je termine, il faut tordre le cou à un certain nombre de malentendus.

Nous, nous sommes prêts à discuter de tout, y compris, bien évidemment, avec la même force, avec la même énergie et la même détermination de toutes les questions qui conditionnent la vie des Corses au quotidien. Toutes ! Qu'il s'agisse du social, nous allons l'aborder aussi cet après-midi à travers la question de la future délégation de service public de transport maritime, qu'il s'agisse de l'urbanisme et de ses corollaires, qu'il s'agisse du foncier (le foncier agricole et le foncier en général), qu'il s'agisse des déchets, qu'il s'agisse du statut fiscal, qu'il s'agisse de l'énergie, qu'il s'agisse de la santé.

Mais dans tous ces domaines, me semble-t-il jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes adressés au Gouvernement avec un certain nombre de propositions qui sont peut-être à compléter, à faire évoluer et à enrichir. Le paradoxe est que l'on nous dit que sur les fondamentaux il n'y a pas de place pour discuter et, sur les questions techniques auxquelles on nous renvoie, lorsqu'on arrive avec des propositions, on nous dit « on ne peut pas les traiter ».

Donc aujourd'hui, nous sommes véritablement dans une situation de blocage politique qui est plus que regrettable, qui est dommageable et qui est dangereuse, et il faut en sortir, et il faut en sortir par le haut.

Donc, moi je n'ai rien à enlever malheureusement au moment où je parle à ce que j'ai eu l'occasion de dire, y compris depuis cette place lors de sessions précédentes.

Nous avons eu, ce matin, une réunion avec l'Association « L'ora di u ritornu » que je considère être extrêmement importante, parce qu'au-delà de nos différences importantes, de nos désaccords, il y a profondément je crois en Corse, et dans la classe politique, et dans l'ensemble du peuple corse, une volonté forte de construire ensemble un chemin et ça, vous savez que nous y tenons particulièrement et que nous ferons tout pour cultiver cet état d'esprit et pour le développer.

Donc ce matin nous avons envoyé un signal fort, nous le ferons également demain à travers un certain nombre de décisions que nous avons prises et qui se traduiront, je l'espère et je le pense, par une motion que nous aurons l'occasion de rédiger et de voter ensemble.

Là aussi, et je termine par-là, le Premier Ministre va venir. Je crois que chacun s'exprimera. Nous, nous sommes disponibles pour le dialogue, mais le dialogue ce n'est pas seulement de se recevoir, de se serrer la main et de se dire « Monsieur le Premier Ministre... », « Messieurs les Présidents... » et de se quitter sans avoir rien abordé.

Le dialogue c'est : identifier les problèmes, définir une méthode, se fixer un certain nombre d'objectifs partagés et placer la barre au bon niveau.

La visite du Ministre de l'Agriculture a été porteuse d'un certain nombre de signes positifs, acceptons-en l'augure.

Au moment où je parle, il n'y a rien qui nous permette de penser que le Premier Ministre inscrira sa venue dans l'Ile dans la recherche d'un acte II des relations entre la Corse et l'État.

En ce qui nous concerne nous souhaitons véritablement que cela soit un acte II, que l'on laisse de côté ce qui s'est passé depuis plus d'un an, un an et demi, et que l'on ouvre une nouvelle période qui nous permette d'avancer de façon significative.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc passer rapidement à l'ordre du jour, d'autant qu'il y a une assistance nombreuse pour un dossier important.

Je voulais simplement me joindre aux mots qui ont été prononcés par le Président du Conseil exécutif qui saluait la mémoire de ces jeunes gens, Nicolas SIMONPIERI et Antoine SUSINI.

Je voudrais également évoquer la mémoire de Pierre-Jean ALBERTINI, notre collègue, ancien conseiller communiste à l'Assemblée de Corse entre 1986 et 1992. Nous pensons à lui et à sa famille.

Je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle).

Je vous remercie.

Nous allons donc engager les débats sur le rapport n°179

**INFRASTRUTTURA - INFRASTRUCTURES
TRASPORTI – TRANSPORTS**

Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).

Le Président TALAMONI

Rapport particulièrement important que va-nous présenter la conseillère exécutive en charge des transports, vous avez la parole.

Nous notons au procès-verbal que **Francis GIUDICI quitte l'hémicycle** et par précaution, nous attendons qu'il l'ait fait vraiment avant de commencer la présentation du rapport.

M. Francis GIUDICI quitte l'hémicycle.

Voilà, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, un rapport qui, au vu de l'actualité, a pris une importance assez inattendue.

Je vais faire, dans un premier temps, si vous en êtes d'accord, un rappel du règlement de consultation et de la convention que nous avons proposée dans cet hémicycle et que nous avons validée à l'unanimité.

Donc, c'est une DSP transitoire de 15 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020, 5 lots pour 5 lignes, les 5 ports de Corse à destination du port de Marseille.

L'allotissement a été prévu par la directive « concession » et nous avons bien sûr respecté et, je le rappelle, je l'avais martelé mais c'est très important, co-construit ce cahier des charges, ce règlement de consultation avec le SGAE, les services de l'Etat et la Commission européenne, notamment la DG COMP, la concurrence, et la DG MOVE en ce qui concerne les transports.

Nous avons très précisément réévalué et défini le besoin de service public, et je crois qu'aujourd'hui ce périmètre, même si ce n'est pas le service public et ce que nous attendons nous de notre île, en tout cas ce besoin de service public aujourd'hui est juste et tout à fait réaliste par rapport aux besoins de notre société.

Donc, un nouveau périmètre basé essentiellement sur le fret, à l'exception de Prupia où le passager sera pris en compte et compensé, et de manière plus générale 25 000 pax qui sont pris en compte sur ces allotissements.

Des fréquences de rotation 7j /7 pour les ports principaux, 3j/7 pour les ports secondaires. Une baisse significative de 25 % pour le tarif résident et une baisse très significative également en ce qui concerne le prix du mètre linéaire pour le fret qui était, je vous le rappelle, en 2016 à 45 € le mètre linéaire, il est actuellement à 40 € et à partir du 1^{er} octobre 2019, 35 € le mètre linéaire. Donc, c'est quelque chose d'assez important pour notre économie, évidemment.

Les tarifs Export et Export Plus « matières premières », au vu du franc succès de l'aide des entreprises que nous avons pu répercuter à travers ces tarifs, est bien sûr renouvelée et intégrée de manière définitive dans ce contrat de délégation de service public.

Je rappelle également que lors de cette co-construction, a été reconnue l'exceptionnelle qualité de service que nous avons sur ces

transports maritimes. Je crois qu'il est important de le dire, de le souligner et de saluer, mais j'aurais l'occasion d'y revenir, tous les acteurs, en tout cas une grande partie des acteurs qui sont ici aujourd'hui, parce que cette reconnaissance c'est vrai a été saluée à plusieurs reprises et pour nous, c'est quelque chose de très important. Et l'objectif, bien sûr, c'est de maintenir cette qualité de service.

Toutes les négociations, c'est important de le préciser, se sont déroulées avec huissier de justice et différents éléments de notation (4) en ce qui concerne le carburant, les charges d'exploitation, le développement durable et la rémunération de l'outil naval.

Cela, c'était pour le cahier des charges, un petit rappel puisque nous l'avons validé tous ensemble, mais le rappel, je pense, est assez indispensable.

En ce qui concerne les différentes candidatures, nous avons eu 3 candidatures sur l'ensemble des lots, 3 plis. A l'ouverture des candidatures, la commission de délégation de service public présidée, et je le salue et là-aussi j'aurais l'occasion de saluer l'ensemble de ses membres un petit peu plus loin, parce que je crois que le travail a été exemplaire... La Commission de délégation de service public a constaté l'absence de clé USB concernant la candidature de la Corsica Ferries. Ces clés étaient expressément demandées dans le règlement de consultation. La candidature n'a donc pas pu être retenue à ce stade et cette décision a été confirmée par la juridiction administrative et par le Conseil d'Etat. Le débat est clos. J'y reviendrai, si vous me le permettez, un petit peu plus loin lorsque j'aurai définitivement présenté cette analyse technique.

Donc, malheureusement, les offres de la Corsica Ferries n'ont pas pu être ouvertes.

En ce qui concerne toujours l'examen des candidatures, la compagnie Méridionale précise qu'elle dispose de l'ensemble des capacités à assurer le service pour les 5 lignes. Pour rappel, la compagnie a en pleine propriété 3 navires : le Piana, le Girolata et le Kallisté.

La Corsica Linea garantit également l'intégralité de la maîtrise de l'outil naval.

La Commission de délégation de service public a autorisé des négociations avec différentes phases, des échanges par voie postale et des négociations en présentiel qui ont eu lieu à deux reprises.

2 candidatures sont donc retenues à ce stade-là pour procéder à l'ouverture des offres.

Je vais faire une étude assez synthétique, mais quand même je pense qu'elle s'impose, lot par lot, et je vais vous la présenter par ordre croissant :

- **Lot n°1 : port d'Ajaccio à destination de Marseille**

La Méridionale, pour ce lot-là, proposait 2 navires (le navire Kallisté et un navire affrété, l'Oscar Wilde. Ces 2 navires respectaient parfaitement le règlement de consultation.

Lors des discussions, la Compagnie Méridionale nous a informés que le navire affrété n'était plus disponible. Elle a proposé un changement de navire avec le Baja Star, mais ce dernier n'était plus conforme au règlement de consultation : défaut de prises et tout un tas d'éléments techniques qui faisaient que ce navire proposé ne correspondait plus à ce que nous avions demandé en termes de garantie de besoins de service public.

Cette nouvelle offre n'a donc pas pu être retenue, il y avait non-conformité du navire proposé. La Méridionale a logiquement introduit un référé afin d'obtenir sa réintégration. Là-aussi la juridiction administrative a été très claire, la demande a été rejetée et cela a été confirmé le 24 juin par le Conseil d'Etat. Le navire proposé n'était donc pas substituable pour assurer le service demandé.

Il restait donc 1 seule candidature sur ce lot : la candidature de Corsica Linea qui proposait le Jean Nicoli et le Paglia Orba.

Différentes phases de négociations ont permis d'améliorer l'offre initiale qui était faite sur, notamment la performance énergétique avec la pose de scrubbers, sur le coût net évité ; coût net évité qui aujourd'hui est imposé par l'Europe, ce calcul qui n'était pas forcément précisé auparavant, et sur les clés de répartition.

Donc, sur ce lot, le montant de compensation proposé est de 32 272 669 €, environ 24 M€ sur 12 mois. En comparaison, il y a une légère baisse par rapport à la DSP actuelle et à la compensation actuelle qui est de 25 M€. Donc, nous devons aussi prendre en compte, je vous le disais tout à l'heure, la baisse du tarif fret de 5 € le mètre linéaire dont nous avons évalué le montant à environ 3 M€.

Donc, ce différentiel supposé est gommé par la performance commerciale de la compagnie sur ce lot. L'analyse financière, je dois le dire, a été extrêmement précise, extrêmement poussée, les recettes des passagers ont été optimisées, la Compagnie a réduit significativement ses charges et le calcul du coût net évité imposé par l'Europe est clairement calculé.

Donc, cette offre pour nous aujourd'hui, pour ce lot-là est conforme en termes de besoins de services et de juste compensation.

- Lot n°2 : Port de Bastia – Port de Marseille

Toujours 2 candidats : La Méridionale et la Corsica Linea.

Concernant la Méridionale : elle proposait 1 navire en pleine propriété, le Piana, et un navire affrété.

Ces 2 navires proposés étaient parfaitement conformes et adaptés au service proposé et aux besoins que nous avons définis pour ces ports.

Nous avons essayé d'avoir une preuve de l'affrètement de ce navire, pas forcément un contrat d'affrètement mais en tout cas un engagement réel et sérieux, une garantie de la mise à disposition de ce service au 1^{er} octobre 2019. Après différentes propositions, la Compagnie nous a informés, lors de la remise des offres finales, que le bateau affrété ne serait finalement pas disponible.

De plus, je précise que nous demandions des traversées supplémentaires dans le règlement de consultation et la compagnie a remis en cause la pertinence de ces traversées et n'a donc pas souhaité les chiffrer.

Il est important de rappeler, lors de ces phases de négociation, que la compagnie a également proposé une variante avec le Kallisté. Le Kallisté était le navire qui était proposé sur le port d'Aiacciu, avec une procédure qui était donc pendante au Conseil d'Etat, puisque la décision du Conseil d'Etat est intervenue en début de semaine, la commission de délégation de service public n'avait donc pas la possibilité d'étudier cette variante, puisque si la décision du Conseil d'Etat réintégrait bien sûr la candidature de la compagnie, le Kallisté aurait été évidemment affrété sur la ligne d'Aiacciu. Donc, la CDSP n'a pas eu la capacité juridique à ce moment précis d'étudier cette variante.

Je précise également que lors de la remise de l'offre finale, cette variante n'a pas non plus été proposée.

En ce qui concerne la candidature de Corsica Linea, là-aussi 2 navires, le Pascal Paoli et le Vizzavona, conformes au règlement de consultation. L'offre qui est proposée intègre les 15 rotations complémentaires et le montant de compensation qui est proposé, rotations complémentaires incluses, est de 31 800 000 €. On constate là-aussi un écrasement de la compensation des 5 €/ml pour le fret et la compagnie compense également là-aussi avec sa performance commerciale ; la marge sur les bénéfices raisonnables autorisés sur ce type de lots est entre 1 et 3 % et la compagnie retient 1 %.

Cette optimisation du chiffre d'affaires nous permet d'obtenir donc sur 12 mois une compensation de 22 M€.

- **Lot n° 3 : Porto Vecchio à destination de Marseille.**

Aujourd'hui, la compensation sur 12 mois s'élève à 11 M€.

La Méridionale propose le Girolata, parfaitement adapté aux besoins de service et aux ports, aucun problème de maîtrise de l'outil naval.

La Corsica Linea propose un ferry, le Daniel CASANOVA qui n'est donc pas ro-pax, il n'y a pas de modifications dans ce que nous proposons du périmètre du service public par rapport au service public que nous proposons à l'heure actuelle. Pourtant, nous constatons dans les deux offres une inflation très forte sur le montant de compensation demandée.

Pour la Corsica Linea, le ferry est effectivement conforme aux caractéristiques pour exploiter le service, mais surdimensionné pour cette ligne en termes de coût.

La Méridionale propose un roc-pax, mais sa proposition financière reste trop importante, 23 M€ et sur douze mois, 18 M€. Je vous rappelle que l'Union européenne est très vigilante. Sur la notion de compensation, nous ne pouvons pas surcompenser puisque de toute façon ça serait sanctionné par la commission européenne, c'est pourquoi, nous vous proposons, aujourd'hui, dans ce rapport, de déclarer ce lot infructueux. Effectivement, la juste compensation est la règle pour définir ces lots et pour pouvoir les attribuer.

En ce qui concerne le lot entre Propriano et Marseille, la compagnie Méridionale propose un navire affrété puis une modification de navires en cours de négociation entre le Nova star et le Bithia, cette offre arrive tardivement et est non conforme au règlement de consultation.

Le second bateau apparaissait surdimensionné. Là encore, le tribunal administratif a confirmé la décision de la commission de délégation de service public et a considéré cette offre comme une offre nouvelle, de même que le Conseil d'Etat qui a conforté la décision de la CDSP de ne pas retenir l'offre de la compagnie Méridionale.

En ce qui concerne l'offre de la Corsica Linea, elle propose un ferry caractérisé par une surcapacité pour la ligne et à notre avis un surcoût de compensation car le coût d'exploitation de cet outil est bien trop important par rapport aux besoins de service, même si le ferry, effectivement, est conforme au périmètre de service public demandé.

Aujourd'hui pour Propriano, le montant de la compensation est de 11 M€ sur douze mois et la Corsica Linea proposait 20 M€ sur douze mois. Nous vous proposons donc, concernant ce lot, de le déclarer également infructueux.

En ce qui concerne Ile-Rousse/Marseille, je précise que le port d'Isula-Rossa est le seul port habilité en Corse à recevoir les matières dangereuses. La Méridionale propose un bateau affrété, parfaitement conforme au règlement de consultation. Mais la compagnie a voulu modifier le périmètre de service public et ne pas assurer les dix rotations supplémentaires car, selon elle, la capacité de ce navire permettait d'assurer l'intégralité du service et ces rotations apparaissaient inutiles.

La Corsica Linea propose le Monte d'Oro qui est actuellement exploité sur cette ligne et qui également parfaitement adaptée aux besoins. Sur cette proposition, la Méridionale, sur douze mois, proposait une moyenne de 16 M€ ; la Corsica Linea, sur les douze mois, 11,2 M€ avec les 15 rotations complémentaires.

On observe là aussi du côté de la Corsica Linea une optimisation de l'outil naval et un développement de l'activité passagers. Voilà, pour ces différents lots.

Pour les lots infructueux, il vous est proposé de relancer la procédure immédiatement, nous l'avons anticipée, si votre Assemblée décidait d'aller dans ce sens, avec les délais que cela implique, à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 1^{er} février 2020. Si vous validez ces 2 lots infructueux, il vous est proposé de reconduire la co-délégation actuellement en cours pour assurer une continuité de service public.

Voilà pour cette présentation technique, lot par lot. Effectivement, je reconnais que même si le rapport est assez limpide, il est quand même très

long, même si je pense que c'est un des rapports qui a été sans doute le plus lu depuis l'histoire de nos délégations de service public maritime, et je m'en réjouis d'ailleurs. Voilà donc pour cette présentation technique.

Logiquement, si le contexte n'avait pas été chamboulé, ni l'actualité, mon intervention aurait dû s'arrêter là. Mais, mes chers collègues, je dois quand même vous dire, vous l'imaginez aisément, que le Président du Conseil exécutif et moi-même avons été contraints à un silence imposé durant toute cette procédure. Aujourd'hui, il est important pour nous tous, pour l'ensemble de cette Assemblée, d'éclaircir certains points.

Je dois, je le disais tout à l'heure, cher Jean, compte tenu de ce contexte, saluer, j'insiste bien, le travail exemplaire de l'ensemble des membres de la commission de délégation de service public. J'insiste vraiment, les élus, majorité, opposition, les représentants des services de l'Etat, les membres de l'AMO, de l'office des transports et des services de la Collectivité de Corse, la commande publique, les services juridiques entre autres. J'insiste d'autant plus que j'ai la lourde tâche et l'honneur de présider la commission d'appel d'offres de la Collectivité depuis 2 ans et j'en profite pour saluer leur travail et saluer notre travail au quotidien parce que c'est vrai que les prises de décision sont parfois très complexes et malheureusement, nous sommes contraints à des procédures. Je dois dire que le travail, aujourd'hui, même s'il n'est pas aisé, fait partie de notre responsabilité, nous l'assumons complètement. Je le salue parce que j'avoue que pour ce dossier-là, peut-être plus que d'autres, le travail a vraiment été exemplaire.

La qualité du rapport d'ailleurs qui est proposé aujourd'hui, est à l'image du travail que vous avez fourni.

Je m'interroge quand même avec vous, est-ce nécessaire de revenir dessus quand même un peu, permettez-moi quelques écarts et quelques interrogations. Tous les candidats avaient-ils la possibilité de fournir des clés USB ? La réponse est oui.

La commission de délégation de service public avait-elle d'autres choix que de rejeter la candidature de la compagnie qui ne les a pas fournies ? La réponse est non. Le règlement de consultation est le même pour tout le monde, il est très clair, très précis, le conseil d'état a définitivement tranché cette question ubuesque il y a quelques semaines.

D'autres interrogations, mais il est important qu'on les partage, toutes les entreprises avaient-elles le loisir de répondre ou non à ces consultations ? Bien sûr que oui.

Toutes les entreprises candidates avaient-elles la capacité de répondre à cette consultation et d'obtenir un ou plusieurs lots ? Je pense que oui, l'ensemble des candidats avait tout à fait cette capacité.

Ces entreprises ont répondu de manière stratégique sans doute, de manière transparente, libre et de manière éclairée.

Une fois ces quelques interrogations posées, je crois qu'on doit s'interroger aujourd'hui sur notre rôle. Il est multiple. Nous devons aujourd'hui, sur ce rapport-là, valider une procédure juridique, claire, juste et sans équivoque. Notre rôle à cet instant, c'est celui-là.

Quelles sont nos options en tant qu'élus ? Approuver ce rapport ou nous démontrer, et c'est tout à fait votre droit et votre rôle, qu'il y a des motifs réels et sérieux qui remettraient en cause les propositions qui vous sont faites dans ce rapport. Notre rôle aujourd'hui est strictement celui-là.

Je me dois et j'insiste bien, de vous mettre en garde, permettez-moi de le faire, de ne pas outrepasser ce rôle. Nous avons une responsabilité d'élus. Je ne laisserai pas le doute s'immiscer dans l'opinion publique, je ne laisserai plus le doute s'immiscer. Ça a été très lourd, nous avons assumé ce silence. Je crois que les choses doivent être claires, il ne nous est pas possible de ne pas assumer notre rôle de décideur. C'est notre rôle. Il ne nous est pas permis de laisser penser que nous pourrions influencer, valider au gré de l'actualité, une procédure d'appel d'offres. Ce n'est pas possible. Ça s'appelle du favoritisme, c'est répréhensible pénalement. Aujourd'hui, je crois que nous en avons tous conscience, j'avoue que même si le contexte est lourd et pesant, mes chers collègues, je me tourne vers vous tous, pas uniquement vers la majorité, je sais que pour beaucoup d'entre vous, vous avez aussi des mandats d'élus locaux, vous savez quelle est cette responsabilité, je crois que nous ne devons pas tout mélanger, vous le savez bien, même si l'exercice n'est pas aisé, nous sommes là pour ça.

Je voudrais insister sur certains points parce que j'ai lu quelques aberrations, ce rapport n'est pas une décision souveraine du Président du Conseil exécutif. Ce rapport, c'est une proposition construite en toute transparence, avec des propositions concrètes formulées par des entreprises qui ont fait des choix qui sont discutés avec des services, avec des élus et qui proposent à l'Assemblée de Corse de valider ou non cette procédure.

Donner notre avis politique ou notre avis personnel, en tout cas sur ce vote, cela n'est pas permis. Ce n'est pas simple, mais cela n'est pas permis.

Je distingue, vous l'avez bien compris, notre rôle de décideurs et notre rôle d'élus au sens large. Voter ce rapport ne nous exonère pas, et nous l'avons tous fait et j'espère que nous continuerons tous de le faire, d'être auprès des employés d'une entreprise qui verraient leur avenir prendre une tournure incertaine. Ça, c'est notre rôle aussi.

Je ne souhaite pas polémiquer, mais là aussi, des propos très graves ont été tenus ces dernières semaines, donc je l'assume, je le répète, cette procédure est juste, cette procédure est équitable, cette procédure est transparente.

Toutes les procédures le sont, en tout cas depuis que nous sommes aux responsabilités, c'est la méthode que nous avons choisie. Nous l'assumons, même si parfois cela peut paraître très lourd.

Je crois que c'est également cela, se battre pour l'intérêt général de la Corse et des Corses, c'est cela aussi, c'est leur garantir que les procédures sont justes, transparentes et équitables. Là, évidemment, majorité, opposition, je pense que nous ne pouvons que nous rejoindre, nous nous devons de garantir au peuple corse que les règles sont claires.

Les gabegies administratives d'un passé qui n'est pas si lointain font peser des contentieux, je vous le rappelle, d'environ 180 M€ sur notre Collectivité et donc, sur l'avenir de la Corse. Nous avons fait le choix de ne plus hypothéquer l'avenir de notre peuple. Nous l'assumons.

J'ai été interpellée plusieurs fois, et je l'entends et je le comprends, sur la notion d'intérêt général qui aurait pu stopper cette procédure. Je précise à toutes fins utiles, qu'il aurait fallu pour cela qu'il y ait un défaut de concurrence dès la remise des offres initiales, ce qui n'a pas été le cas puisque nous avons eu 3 candidatures et que donc, nous n'avions plus cette faculté de pouvoir mettre en oeuvre l'intérêt général comme cela nous avait été proposé. C'est évidemment la décision juridique, mais nous aurions pu difficilement remettre en cause les choix des compagnies de répondre comme elles l'ont souhaité à cet appel d'offres.

Je vous demande, mes chers collègues, de ne pas faire resurgir les spectres du passé et pour cela, de participer de manière sincère au vote de ce rapport.

Je vous demande également à tous d'être au plus près des marins qui sont ici aujourd'hui, de l'ensemble du peuple corse à chaque fois que leurs droits ou leurs revendications pourront être bafoués, et ça, je pense que nous serons toujours présents.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qui s'est passé ces dernières semaines et ce scénario assez surprenant pour nous tous, la maîtrise des transports maritimes dans un cadre adapté à nos besoins, tel que nous l'appelons de nos vœux, prend tout son sens. Aujourd'hui, c'est très clair, j'aurais l'occasion de revenir vers vous très bientôt pour débattre des SEMOP et de la compagnie régionale, aujourd'hui donc, je me réjouis comme nous tous, je pense, de la reprise du travail du fait que les bateaux aient tous repris la mer. C'est un élément essentiel. Jusqu'à ce jour, je le disais tout à l'heure, le service public était un service public de qualité, je vous en remercie. Je crois que nous avons tous un rôle à jouer aujourd'hui pour l'avenir également.

En ce qui me concerne, j'ai toujours été disponible, le Président du Conseil exécutif aussi, je crois que tout le monde pourra être associé à cette réflexion que nous aurons à l'avenir pour notre compagnie que nous souhaitons de nos vœux. C'est un avenir très proche. Aujourd'hui, c'est une transition de 15 mois qui va nous permettre de construire un avenir qui sera bien plus serein.

Je vous salue tous et vous remercie de votre présence. Je vous encourage et je vous garantis que nos objectifs aujourd'hui sont les mêmes : un service public à la hauteur des besoins de notre île.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive pour ces explications tout à fait précises et bienvenues.

Il y a 2 rapports de commissions écrits. Un rapport de la commission du développement. Julien PAOLINI va nous présenter cet avis de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Au cours de la commission, j'ai moi-même rappelé la qualité du rapport du Conseil exécutif qui, malgré son caractère complexe, s'est illustré par le respect des procédures et des règles, et cela à toutes les étapes de l'appel d'offres.

J'ai mis l'accent sur la maîtrise du montant de la compensation en dépit de la baisse des tarifs du fret, en insistant sur la notion de bonne utilisation des deniers publics.

J'ai aussi rappelé que les décisions des tribunaux sont venues confirmer les choix opérés par la Collectivité qui est aussi la reconnaissance du sérieux du travail accompli dans ce domaine.

Par ailleurs, j'ai fait part de mon inquiétude en premier lieu à l'égard de l'avenir des personnels, rappelant que la responsabilité n'incombe en rien à la Collectivité, mais plutôt à une défaillance du respect du cahier des charges, mais également à une volonté de la compagnie écartée de naviguer dans le cadre d'OSP, faisant courir un risque de la suppression du service public maritime.

Enfin, j'ai souhaité savoir si la Collectivité disposait de garanties permettant d'assurer la représentation d'offres correctes des compagnies dans le cadre du lancement d'une nouvelle procédure pour les ports de Propriano et de Porto-Vecchio, moins attractifs d'un point de vue financier.

A cette question, M. Jean-François SANTONI, directeur de l'OTC, a fait observer que le manque d'attractivité de ces ports est contrebalancé par une compensation financière importante, 11 M€ pour chacun d'eux actuellement. Pour le prochain appel d'offres, il pense que le contexte sera différent et qu'il opposera au moins trois candidats sur chaque port, chacun étant tenu de prendre en compte les conséquences de l'expérience récente de manière à se doter d'un outil naval pertinent.

Il n'a pas fait part de craintes particulières quant à la présence de candidats sérieux potentiels pour les lignes qui feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Pour sa part, Pierre-Jo FILIPPETTI a salué la qualité du travail effectué et la justesse des conclusions.

Jean-Charles ORSUCCI, membre du bureau de l'office des transports, a fait part de son souhait de réserver ses déclarations publiques et le choix de son groupe lors de cette séance publique.

Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité connaître le montant de la compensation proposée par Corsica Linea sur les ports secondaires. La réponse de Jean-François SANTONI a permis de préciser que pour le lot 4 sur Propriano, la proposition de la compagnie pour 15 mois s'élève environ à 25 M€ et donc, 20 M€ sur 12 mois.

Sur Porto-Vecchio, les chiffres représentent également environ 25 M€ sur 15 mois et environ 21 M€ pour l'année.

Par ailleurs, considérant la possibilité évoquée par la compagnie non retenue dans l'appel d'offres de se positionner sur les lignes par le biais des OSP, elle a souhaité savoir si la compagnie serait uniquement tenue de respecter le nombre de rotations ou bien si le nombre de prises était également pris en compte.

Vanina BORROMEI a confirmé que le cahier des charges de la DSP est très contraignant, nombre de mètres linéaires, tarif résidant, horaires contraints, et contrôlé mensuellement, alors que sous OSP, l'absence de compensation restreint de fait les contraintes qui se bornent principalement à un nombre de rotations minimum par semaine.

Toutefois, adhérer au système des OSP en saison creuse permet de se soustraire à la concurrence d'autres compagnies en période estivale.

Enfin, en réponse à Mme MARIOTTI qui souhaitait connaître la nature de la stratégie à long terme projetée par la majorité territoriale, elle a confirmé que même s'il reste à trancher le nombre de SEMOP, le principe de recours à ce montage juridique est acté et fait l'objet d'une étude avec l'AMO qui a été désignée afin de présenter prochainement le schéma le plus juste.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y a également un avis de la commission des finances. La rapporteure est Anne TOMASI et elle va nous présenter ce rapport.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

La conseillère exécutive a remercié M. SANTONI, directeur de l'Office des transports pour la présentation du rapport.

Elle a salué le travail effectué par ses services, par l'AMO et par la commission de délégation de service public.

M. VANNI a également souhaité saluer la qualité du travail ainsi que l'analyse très synthétique et très claire qui a été faite à chaque étape du dossier.

Il a indiqué que cela n'empêchait pas de faire naître des inquiétudes pour les personnels de la Méridionale.

M. Pierre POLI a remercié les services et le directeur de l'OTC pour le travail mené et la qualité de la présentation du rapport.

Il a indiqué que les inquiétudes du personnel de la Méridionale étaient comprises et partagées. Toutefois, il a précisé qu'il ne faudrait pas que la Collectivité de Corse porte la responsabilité, si demain des emplois venaient à disparaître.

M. Petr'Antone TOMASI s'est associé aux compliments précédents quant à la présentation de ce rapport.

M. le président ARMANET s'est également dit préoccupé par la situation des personnels de la compagnie maritime en soulignant toutefois que cette situation de fait était malgré tout subie.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation des groupe « Andà per dumane », « Per l'avvene », abstention du groupe la « Corse dans la République »).

MM. François BERNARDI et Paul MINICONI n'ont pas participé au vote en leur qualité de membres de la commission de délégation de service public.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement déposé par le groupe « Per l'avvene ». La discussion générale est ouverte. La parole est à qui la demande. Si personne ne souhaite intervenir, nous pouvons passer au vote. Hyacinthe VANNI a demandé la parole, il l'a.

M. Hyacinthe VANNI

Sans alourdir les débats, bien entendu, puisque je pense que le rapport et la présentation qui a été faite par la conseillère exécutive sont d'une qualité sans appel.

Ça nous change un peu puisque je siége à l'office des transports depuis 2010, je pense que je suis le seul à avoir siégé de 2010 à aujourd'hui, jamais je n'ai vu un rapport d'une telle qualité, d'une telle précision et j'ai envie de dire d'une telle clarté, mais ça n'engage que moi.

Pour rappel, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités à l'office des transports, nous avons trouvé une situation avec un déficit à peu près de 30 M€. Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI se sont employés dans un premier temps à rétablir les finances de l'office des transports qui, aujourd'hui, se porte plutôt bien puisqu'on dégagne aussi un excédent qui nous permet d'investir sur les routes, le train bien entendu et la montagne. C'est aussi quelque chose qu'il faut souligner. On est passé de moins 30 M€ à, à peu près, plus 15, 20 ou plus 30 M€, ça fait à peu près 50 à 60 M€. C n'est pas rien. Ce n'est pas rien, c'est-à-dire que nous sommes passés d'une situation catastrophique à la situation que l'on vit aujourd'hui, avec des difficultés, pas les mêmes, mais encore avec des difficultés.

Je tenais quand même à le souligner et à féliciter Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI par la suite, qui ont effectué ce travail.

Aujourd'hui, on va se prononcer sur un rapport, sans appel, on l'a dit, mais ne pas non plus faire comme s'il ne s'était rien passé. Cette période transitoire de 15 mois, et je rappelle qu'elle ne sera que de 15 mois, a failli quand même amener des marins à perdre leur emploi et dans des inquiétudes, je les salue, des semaines très difficiles pour eux et pour leurs familles. Il y a une compagnie aussi qui a toujours assuré le service public depuis plus de 40 ans et ça, c'est quand même quelque chose qu'il faut prendre en compte. Il faut garder en mémoire ces situations-là, ni nous, ni eux, nous ne devons les revivre. Il faut trouver les voies et les moyens d'aller vers le schéma qu'on s'est fixé et que vous avez rappelé, Mme la conseillère exécutive, mise en place des SEMOP, compagnie régionale, la SEM d'investissement et sans plus tarder, j'ai envie de dire, dès demain matin, il faudra se mettre au travail. Je sais que vous l'êtes, je sais que les services le sont, et je tiens encore à les féliciter, pour qu'on ne se retrouve plus jamais dans une telle situation, ni pour la Méridionale, ni pour demain d'autres compagnies.

Je pense que ces préoccupations de l'emploi, ces préoccupations de ces gens qui travaillent au quotidien et qui travaillent pour l'avenir de notre pays, on doit aussi s'en préoccuper. Jamais plus nous ne devons revivre ce que nous avons vécu ces dernières semaines : des familles dans l'angoisse, des nuits blanches, etc.

Je tiens à féliciter et à redire la transparence d'un bout à l'autre de ce rapport, du travail qui a été fait par les équipes. Je tiens aussi à rappeler que la seule issue, c'est le dialogue, se mettre autour d'une table et de trouver des solutions. C'est la seule méthode qui paye, j'ai envie de dire.

Que ces dernières semaines nous servent de réflexion et construisons pour la Corse la maîtrise de nos transports. Ce que nous voulons, nous le savons, vous l'avez dit, Mme la Présidente.

En tout cas, encore bravo pour ce rapport, bravo pour avoir réussi à nous le présenter. Cette période doit être de 15 mois et on doit mettre en place ce pourquoi nous avons été élus, les SEMOP, la SEM d'investissement.

Encore une fois, j'ai une pensée pour les agents de la Méridionale qui ont passé des semaines difficiles et ça ne doit plus arriver. J'espère que ça n'arrivera plus.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. ORSUCCI demande la parole et ensuite, M. POLI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Nous allons donner la position de notre groupe ou en tout cas, la réflexion qui est la nôtre à ce moment des discussions.

Nous avons entendu le discours de la présidente de l'Office des Transports de la Corse. Je voudrais simplement dire une chose : à aucun moment, en tout cas pour notre groupe, il y a eu une question de probité qui a été mis en avant vis-à-vis de qui que ce soit. Ça, c'est très clair, on voudrait le dire.

Secundo, j'allais vous féliciter mais je vais me bloquer un petit peu sur les félicitations parce que mon ami Hyacinthe VANNI vient de me rappeler qu'il faut quand même à chaque fois insister sur le côté humilité. J'allais vous dire, j'ai bien aimé le ton de la présentation, de la façon dont vous avez amené les choses, j'ai trouvé cela assez fin, assez humble. Ça changeait, et je veux bien entendre Hyacinthe VANNI m'expliquer qu'avant 2010, c'était catastrophique. Rappelez-vous, c'était avant le 13 décembre 2015. Depuis 38 mois, plus de grèves, subvention économisée, baisse radicale des tarifs, tant pis pour les esprits chagrins, il y aura bien les compagnies territoriales de navigation sous forme de SEMOP, en janvier 2021.

Je voudrais vous dire que je préfère l'humilité. Ce que nous a rappelé la situation actuelle c'est que, tant mieux si on trouve des solutions.

Votre rapport est un bon rapport et on trouve des solutions, mais soyons toujours très humbles face la tâche qui est la nôtre, face à l'avenir.

Vous savez, c'est facile de dire « nous, on est bon et avant, c'était catastrophique ». Ce que je veux vous dire c'est qu'encore une fois d'ailleurs, il y a une contradiction dans ce que vient de dire le président de « Femu a Corsica » et ce que vous nous proposez.

Il faut que j'arrive à comprendre quelque chose. Vous m'expliquez que vous avez un très bon rapport, que vous avez fait une très bonne délégation de service public, et je le dis maintenant, nous avons l'intention de voter ce rapport et le travail que vous avez fait qui est de qualité. Mais alors, encore une fois j'entends dire, « nous allons faire une compagnie régionale. Il faut faire une compagnie régionale ».

Mais si le rapport que vous nous présentez est bon, si le système que vous mettez en place est bon, pourquoi alors vouloir le changer ? Je n'arrive toujours pas à comprendre ce paradoxe. Sincèrement, il faudra m'éclairer sur le sujet.

Deux ou trois petits points par rapport à ce qui s'est passé.

D'abord, par rapport au cahier des charges que nous avons validé, mais je le dis, nous, nous devons rester humbles. Les six élus que nous sommes, nous ne sommes pas des spécialistes des transports maritimes. Nous ne sommes pas des spécialistes des marchés publics, mais nous constatons qu'à la fin, lorsque nous allons voter ce rapport, et c'est vrai, nous allons le voter, surtout parce qu'il est très court, mais nous sommes quand même très interrogatifs sur le fait que, non pas de votre faute, je le dis très clairement, mais que nous nous retrouvons quasiment dans une situation de monopole.

Notre groupe dont bon nombre sont issus de la gauche, n'acceptait pas le monopole de service public et le monopole public sur les transports maritimes. Mais notre groupe le dit avec grande force, il n'acceptera pas davantage et encore moins un monopole privé de qui que ce soit. Nous devons trouver les voies et moyens juridiques pour qu'un marché public pour une délégation de service public n'arrive pas à cette situation de monopole.

Aujourd'hui, mezza bastunata, on va s'en tirer avec une offre qui va dans l'intérêt de la Corse, c'est d'ailleurs pour cela que nous allons la voter. Quels sont les intérêts de la Corse et du peuple corse ? D'avoir des bateaux, d'avoir une fiabilité sur les bateaux et d'avoir des tarifs intéressants. C'est pour ça que nous voterons ce rapport parce que l'offre qui nous est présentée correspond à ces critères, parce que le travail des dirigeants de la Corsica

Linea était de qualité et l'effort qui est le leur aujourd'hui est à saluer et à applaudir des deux mains. Petit bémol, j'espère que l'on retrouvera, comme je sais que parmi ces chefs d'entreprises, il y a des gens qui ont des activités diverses et variées, j'espère simplement que l'on retrouvera cette diminution du prix des transports dans le panier de la ménagère. C'est tout ce que je nous souhaite parce que si c'est pour payer moins de transport maritime, mais pour qu'on me répercute ça sur ma tomate ou mon yogourt, ça m'embêterait fortement. Donc, je le dis aussi, à bon entendeur, salut.

Sur le reste, quelle est la situation qui est la nôtre ? Nous, on va le voter. Je ne vous cache pas qu'hier soir à 19 heures, nous avions plutôt l'intention de nous abstenir sur ce rapport. Pourquoi ?

Premièrement, parce que vous avez une majorité absolue qui permettait de ne pas mettre en péril les intérêts supérieurs de la Corse, sinon nous aurions été obligés de réfléchir à deux fois. Mais on devait s'abstenir parce que pour nous, il était bien sûr primordial de défendre l'intérêt de la Corse et des Corses que nous mettons avant toute chose, l'intérêt général avant toute chose, mais quand même. Dans une région de 300 000 habitants, comment faire abstraction de la casse sociale qui s'annonçait ? Comment ne pas entendre la détresse des marins de la CMN dont je rappelle quand même qu'elle a été la compagnie la plus fiable de ces 40 dernières années, la plus vertueuse en termes de qualité de service, en termes de prix pratiqués, à tous les niveaux. Je crois que si nous avions à mettre des satisfécits, nous aurions salué le travail de la CMN. Et là, ici dans cet hémicycle, nous aurons balayé d'un revers de la main l'avenir de ses salariés ? Franchement, ça n'aurait pas été acceptable.

C'est pour cette raison que nous avons l'intention de nous abstenir. Mais hier soir, nous avons fait notre travail aussi d'élus, nous avons cherché à comprendre et à savoir. De la part de Corsica Linea, on nous garantit qu'aujourd'hui, tous les efforts seront faits pour qu'il n'y ait pas de casse sociale, pour que ceux qui travaillent en Corse et pour nous, y compris pour ceux qui travaillent à Marseille, leur avenir professionnel soit garanti.

Cette garantie nous a été donnée oralement. Dans notre île, pour notre peuple, une parole donnée, c'est une parole et nous l'avons entendue.

Donc, nous allons donner quitus à Corsica Linea, nous allons donner quitus aux dirigeants de la CMN qui ont été mauvais sur le sujet et quand je dis mauvais, j'espère qu'ils ont été mauvais. J'espère qu'en réalité, derrière la remise d'offre qui a été la leur, il n'y avait pas d'autres buts recherchés. Nous savons tous ici, dans cet hémicycle, qu'on se pose de grandes questions sur le sujet. Est-ce qu'en réalité, la maison mère n'avait pas

tout simplement l'intention de quitter notre île, de récupérer les sommes importantes qui ont été créées par cette compagnie qui avait été jusqu'à un passé très récent vertueusement gérée et de vouloir partir pour peut-être faire autre chose. Est-ce qu'aujourd'hui d'ailleurs à ce sujet, on s'étonne, comment la Corsica ferries, là y compris où on a des dirigeants dont on sait qu'ils sont d'un haut niveau, comment ces dirigeants de la Corsica ferries ont pu ne pas répondre correctement et ne pas mettre cette clé USB dans leur offre ? Sincèrement, nous, nous en sommes encore à nous poser des questions, des questions qui nous intéressent. Les mauvaises langues disent en Corse qu'il pourrait y avoir un accord entre ces trois compagnies. Le départ de la CMN, l'accord « tu prends le fret, je prends le passager » entre les deux dernières compagnies. J'ose espérer que les intérêts de la Corse ne seront pas sacrifiés sur cela. J'ose espérer que nous, élus dans cet hémicycle, vous exécutif en charge de ce dossier, vous ferez tout pour que nous ne soyons pas dans cette situation.

Balayons d'un revers de la main les « on dit ». Regardons factuellement ce qui nous est proposé. Je le répète, vous nous proposez aujourd'hui des bateaux fiables, de la régularité assurée, une tarification en baisse. A partir de ce moment-là, nous voterons la délégation de service public.

Le seul petit bémol que j'émetts, c'est concernant les lignes de Propriano et de Porto-Vecchio où vous comptez relancer la DSP. Je suis convaincu, je me trompe peut-être et tant mieux si je me trompe, j'aimerais me tromper, que vous ne serez pas en capacité de mettre en place cette nouvelle DSP dans le temps qui vous est imparti. Je pense que techniquement, vous n'y arriverez pas. Je veux bien me tromper.

En attendant, j'ose espérer qu'en votant ce rapport, en ayant entendu le message que je trouve là, encore une fois, vertueux de la part de ces gens. Hyacinthe, je me permets souvent de le dire, je veux bien qu'en 2015, l'arrivée des nationalistes au pouvoir ait permis de régler bon nombre des problèmes de la Corse en matière maritime. J'ose croire que les chefs d'entreprises qui se sont investis, qui ont fait des choix, je pense qu'ils ont une petite part de responsabilité dans la réussite qui est la leur aujourd'hui. Je pense pouvoir le dire et nous le savons ici, qu'ils ont des amis politiques sur tous les bancs de cette Assemblée et que, je crois qu'il faut quand même leur reconnaître cela aujourd'hui et je le répète, faire preuve d'humilité.

En attendant, notre groupe, une fois n'est pas coutume, mais il le fait assez régulièrement, soutiendra la majorité territoriale parce qu'il en va de l'intérêt de la Corse et le fera en toute humilité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègues. Pierre POLI a la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Je tenais tout d'abord à souligner la présence des employés de la Méridionale qui vivent des moments très difficiles, pour leur dire que nous partageons leurs soucis et leurs inquiétudes.

Comme je l'ai dit en commission des finances, la Collectivité de Corse ne peut pas être juge et responsable de la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La conseillère exécutive avec brio a détaillé le processus où toutes les règles ont été respectées. Pour preuve, la décision du tribunal administratif et du conseil d'état que nous ne pouvons pas soupçonner de vouloir favoriser la Collectivité de Corse.

Les dirigeants des différentes compagnies doivent prendre leurs responsabilités. Il va de soi que pour nous, la priorité reste la défense de l'emploi et nous serons vigilants à la suite de ce dossier.

Il est très important que les Corses doivent savoir aujourd'hui que la Collectivité de Corse travaille dans la transparence, en respectant les lois et les règles qui la régissent.

Nous allons bien entendu voter ce rapport et nous félicitons les services parce que c'est vraiment un rapport de qualité. Merci.

Le Président TALAMONI

Pas seulement les services d'ailleurs, les élus également. La parole est à Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je voudrais à mon tour saluer la présence dans le public des salariés de la Méridionale et leur mobilisation. Je voulais saluer le

travail de la conseillère exécutive, des élus et de l'ensemble des services dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

C'est un rapport qui est finalement assez paradoxal puisque nous débattons aujourd'hui d'un secteur qui est un secteur stratégique pour la Corse, d'intérêt national. Nous en débattons dans une ambiance qui laisse ou qui laissait planer un risque important sur l'emploi et sur l'avenir de dizaine de familles corses.

Dans le même temps, nous arrivons à la fin d'un processus et nous avons en la matière, face à l'examen de ce rapport, une marge de manœuvre qui est assez limitée.

Quel est notre rôle en tant qu'élus dans cette affaire ? Je crois qu'il y a deux temps et il est toujours bon de le rappeler. Il y a d'abord la vision politique. Elle ne se définit pas aujourd'hui, elle se définit au moment où on établit le cahier des charges de la délégation de service public.

La deuxième partie de notre action, c'est qu'une fois qu'on a voté ce cahier des charges, vous êtes assurés que sa mise en œuvre, que la mise en concurrence soit régie par des principes d'équité, de probité et de transparence. C'est ce que nous validons à travers ce rapport.

Et puis au fond, quel est notre rôle dans cette affaire à la fois en tant qu'élus de la Corse et en ce qui me concerne, en tant que militant nationaliste ?

C'est d'abord de façon prosaïque, et bien que dans le cadre de cette délégation de service public, on vise à une juste compensation en tant que garant des intérêts de cette Collectivité et de l'argent public de la Corse. C'est d'être garant du service public, pour reprendre ces mots que l'on prête à Jaurès, « ce service public qui est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». C'est ce patrimoine aujourd'hui, que nous voulons défendre et non pas, ni les intérêts de patrons, y compris de patrons corses, ni les monopoles, ni les diktats ou les stratégies commerciales de grands groupes extérieurs à la Corse.

Ce que nous souhaitons défendre et ce que nous défendons dans notre action, c'est l'intérêt général, c'est le besoin en service public. Pè dila in corsu, ghjè u cummuni. Je crois que c'est quelque chose qu'il est important de redire avec force parce que nous avons nous aussi entendu, élus, des déclarations qui s'interrogeaient parfois, qui accusaient aussi souvent la majorité territoriale et qui remettait en cause l'équité de la procédure.

Je ne veux pas rentrer dans le détail technique du rapport, ça a été fait avant moi et chacun en a eu connaissance. Je crois qu'on a quand même la démonstration ici qu'il y avait la place pour une concurrence plurielle, qu'il y avait la place pour des compagnies ou une compagnie, pour revenir à l'actualité, qui a été écartée, eh bien pour se positionner dans le cadre de la consultation du besoin de service public et de ce qui était demandé par la DSP et le cahier des charges. On le voit de façon bien claire puisque parfois, les offres initiales étaient tout à fait dans les clous de la consultation et que pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments, un certain nombre de décisions ont conduit à l'éviction d'une compagnie. Aujourd'hui, c'est dans le débat public et chacun peut s'en faire une idée.

A l'heure qu'il est, nous ne pouvons que nous réjouir d'une situation qui semble s'améliorer, y compris sur le front social. A l'heure qu'il est, nous nous devons toutefois de rester vigilants sur la façon dont les choses évolueront. Notre rôle dans les mois à venir et en attendant ce qui sera le début d'une nouvelle histoire, nous l'espérons, avec la mise en place d'une compagnie maritime maîtrisée par la puissance publique à travers notamment les SEMOP d'exploitation et la SEM d'investissement, ce sera d'accompagner cette transition vers, nous l'espérons et nous en sommes convaincus, cette dernière DSP de raccordement.

Aujourd'hui, le seul regret que l'on peut avoir collectivement, c'est que du fait d'un certain nombre d'aléas, notamment d'aléas juridiques, nous ayons été contraints de recourir de nouveau à une DSP de raccordement et de repousser la mise en oeuvre des SEMOP d'exploitation telle que nous l'avions au départ fixée.

Mais est-ce que pour autant cela remet en cause l'ensemble du processus ? Est-ce que ça remet en cause la vision de la majorité territoriale ? Est-ce que le fait que ce rapport ait été bien mené, est-ce que ça remet en cause le principe de la compagnie maritime maîtrisée par le public ? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas parce que cette compagnie maîtrisée par le public, à travers le schéma que nous avons voté, eh bien c'est aussi une garantie supplémentaire de ne pas être prisonnier des stratégies commerciales, des diktats de compagnies ou d'éléments qui ne relèvent pas de l'intérêt collectif et de l'intérêt commun, mais d'intérêts qui sont des intérêts privés, que nous respectons, mais dont nous pensons qu'ils ne peuvent pas dicter la ligne de conduite d'une collectivité publique comme la Collectivité de Corse et qui ne peuvent pas avoir seuls un effet de prépondérance sur notre vision de la desserte maritime de la Corse.

Quelques mots pour en conclure. Veiller au maintien de l'emploi pendant la période transitoire, refuser avec force à la place qui est la nôtre avec les moyens qui sont les nôtres, toute tentation de se diriger vers des obligations de service public, parce qu'à terme, ces obligations de service public, c'est la mort du service public de continuité territoriale.

On peut faire un coup sur quelques mois en se maintenant sur des lignes, on peut risquer vis-à-vis de Bruxelles de faire tomber la DSP, mais à long terme, on ne peut pas maintenir un service public de qualité qui desserve la Corse, les Corses et leurs intérêts à travers ces obligations de service public.

Enfin, redire notre volonté, notre détermination et notre soutien à ceux qui ont en charge de ces dossiers pour que cette compagnie maritime publique de la Corse, ou en tout cas maîtrisée par la puissance publique de la Corse, voit le jour dans toutes ses dimensions, la SEM d'investissement, les SEMOP d'exploitation, en poussant le débat, bien sûr, sur le pacte d'actionnaires, en allant plus loin dans les détails de cette mise en œuvre. Mais ça sera pour nous une garantie supplémentaire pour éviter des situations que nous n'avons pas souhaitées et qui aurait pu, si chacun ne s'était pas mobilisé et n'avait pas fait preuve de responsabilité, avoir des conséquences extrêmement graves pour la Corse, pour les travailleurs corses de la Méridionale, pour l'emploi et pour l'intérêt général.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Martin MONDOLONI et Pierre GHIONGA dans quel ordre ? Il me semble que Pierre GHIONGA avait levé la main avant, mais là, il est en grande discussion ! Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous arrivons au terme d'une procédure, laborieuse par nature, dont la temporalité est un peu gênante puisqu'elle intervient à l'aune de la saison touristique, dont les troubles que nous avons vécus étaient évidemment prévisibles. Il ne s'est jamais déroulé dans cet hémicycle de vote en direction d'un délégataire sans qu'évidemment, les tribunes ne soient fournies de syndicalistes et pour cause.

Par nature, il s'agit de désigner le gagnant d'un marché et donc, les perdants. Il est normal que des syndicalistes s'émeuvent d'être laissés sur le

carreau. A notre tour, nous voulons nous manifester humainement à leur côté. Mais ça ne suffit pas. Ça ne suffit pas parce qu'il faut avoir le courage, l'honnêteté de reconnaître que nous sommes, sinon engoncés, en tout cas tenus par des procédures desquelles on ne peut pas se soustraire.

Première question qui doit nous venir à l'esprit : est-ce que la procédure s'est déroulée correctement ? Trois fois oui. D'abord, parce lorsqu'elle a été contestée, elle l'a été devant des tribunaux et les requérants ont été déboutés.

Deuxièmement, ça serait quand même, de la part d'un des groupes de la majorité ou de l'opposition, de se tirer une balle dans le pied puisque nos représentants ont activement et de façon assidue, suivi les travaux de la commission de délégation de service public et ont eu tout loisir à un moment ou à un autre de dire si les choses n'allaient pas correctement, de le dénoncer. Ça n'a jamais été fait. Donc, on arrive au terme d'une procédure qui, de notre point de vue, est irréprochable et c'est heureux, puisque nous avons dit et rappelé, ça a été rappelé par Vanina, que lorsqu'elles ne le sont pas, tout cela représente un coût et nous sommes les héritiers de situations passées.

Il n'appartient pas ici de juger le passé ou de le stigmatiser, mais on est héritier d'une situation qui nous conduit à hériter d'une structure financière fragilisée par des recours. On parle là de nombres à 8 chiffres. On parle de centaines de millions d'euros qui peuvent à terme représenter une hypothèque pour la santé financière de notre Collectivité, pour ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas forcément des adeptes de la chose financière. Si demain au terme des recours, des expertises judiciaires, nous sommes contraints de payer les sommes dont les recours successifs nous obligent à nous acquitter, il y a des politiques qui ne pourront plus être mises en œuvre. Donc, ce n'est pas des petites histoires. Etre dans les clous, juridiquement, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est une obligation et on doit reconnaître, pour notre part, on est les premiers à se satisfaire de la qualité des travaux du point de vue juridique. Il faut avoir le courage de ne pas céder à ces formes de populisme de mauvais aloi qui nous expliquent que les procédures sont infructueuses et qu'il faudrait tout remettre sur la table parce qu'il y a des perdants et il y a des gagnants. Ça ne se passe pas comme ça.

Donc, je crois qu'il faut, au terme de cette procédure, rappeler les choses. Il y a eu un test de marché. Peut-être que de notre part, avons-nous manqué de lucidité, peut-être que ce test de marché ou en tout cas, les conclusions que vous en avez tirées étaient un peu hâtées, mais en tout cas, nous les avons votées, dont acte. Que dit ce test de marché ? Eh bien voilà, il y a la place pour une délégation de service publique, il y a la place pour des OSP, il a des cahiers des charges qui sont élaborés et puis, il y a des candidats

qui répondent, certains favorablement et d'autres qui sont écartés. Mais ils ne sont pas écartés parce qu'il y aurait comme la vox populi essaye de le distiller notamment sur les réseaux sociaux, ou ont intérêt pour une partie d'entre elles à les refuser. Le but, ce n'est pas de faire plaisir aux copains et d'écartier les coquins. Le but, c'est de satisfaire à l'intérêt général ou à l'idée que le cahier des charges et que le règlement de consultation tel que nous l'avons partagé ensemble, se fait de l'idée de l'intérêt général.

Passons sur l'épisode ubuesque qui a initié ces travaux, il reste deux concurrents et là, il y a des interrogations, je dois le dire, à l'égard d'un concurrent dont les représentants du personnel sont ici présents, il faut de nouveau leur rendre hommage. Je veux leur rendre hommage dans la façon dont ils ont manifesté au cours de cette semaine leur mécontentement. Moi, je n'étais pas d'accord avec l'idée de bloquer les ports et bloquer l'activité.

Par contre, vous avez visé juste en allant manifester votre mécontentement en direction de ceux qui sont responsables de la qualité de l'offre qui a été déposée, parce que c'est bien ça qui est en cause. Si une offre a été retenue, c'est qu'elle est meilleure et s'il y a une offre qui est écartée à la faveur de trois arguments, on le voit bien. La première, vous avez dit et ça a été parfaitement et de façon très pédagogique expliqué par Vanina, le principe de la juste compensation. Quand on est hors les clous, on est hors les clous.

Donc, on peut quand même s'étonner qu'un transporteur, leader, on n'est pas sur une petite compagnie, dans le transport frigorifique dépose une offre qui ne se rapproche pas de la juste compensation, qui dépose une offre où on s'aperçoit au cours de l'élaboration de nos travaux, que les bateaux ne sont pas adaptés, voire inexistants et qui écrit, à un moment de la procédure, que si c'est comme ça, on va aller appareiller sur obligation de service public. Appareiller sur obligation de service public pour le quidam, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on considère que le test de marché que nous avons validé ensemble, tombe. S'il tombe, à ce moment-là, il n'y a pas de délégation de service public. Donc, à ce moment-là, ce n'est pas la peine de présenter une offre.

Donc, vous voyez, les paradoxes qui ont été nourris et qui participent, non pas de la médiocrité, mais du caractère étrange d'une offre sur laquelle on est obligés de s'interroger.

Et puis, il y a un gagnant. Alors, Vanina, le gagnant de ce marché, on n'est pas là pour dire qu'ils sont les meilleurs parce qu'ils ont fait des efforts en matière d'environnement, parce qu'ils ont fait des efforts en termes de formation, ce sont les premiers à s'intéresser notamment au lycée maritime. On n'est pas là pour dire qu'ils sont les meilleurs parce qu'ils ont

été les premiers, mon cher Hyacinthe, 150 d'entre eux, pas 5 comme on le dit, 150 d'entre eux se sont levés un matin par concordance des temps en disant « c'est le bordel dans la desserte maritime, on va se retrousser les manches, on va mettre 2 francs, 3 sous dans cette histoire et on va s'occuper de nos affaires.

Ce sont ceux qui nuitamment, et ce n'est pas à charge ou à décharge de l'exécutif, ce n'est pas votre responsabilité, ce sont ceux-là qui cette nuit créent les conditions pour apaiser l'inquiétude qu'on ne connaît pas, dont nous avons été destinataires par des voies informelles. Mais ce n'est quand même pas le travail de l'exécutif, ça. C'est le travail de l'autorité prétendument ou hypothétiquement concessionnaire.

Il y a un gagnant, il y a un perdant et ce n'est pas en vertu de cela qu'ils sont choisis, ce n'est pas au bénéfice de ces vertus que je viens d'énoncer. C'est parce qu'ils répondent à un cahier des charges strict et en vertu d'une procédure qui, de notre point de vue, reste irréprochable.

On pourrait s'arrêter là.

Il y a un grand penseur indien, Krishnamurti qui dit la chose suivante qu'on peut adapter, il dit, puisqu'on est manifestement dans une offre adaptée, qui dit « être adapté à une société malade n'est pas forcément un signe de bonne santé ». « Etre adapté à une société malade, n'est pas forcément un signe de bonne santé ». Et par transposition, « avoir une offre adaptée à un modèle malade », pour nous, « n'est pas un signe de bonne santé ».

Oui, Corsica Linea mérite de repotter cette offre. Ce n'est pas fini, on est dans l'avant-match. Il va y avoir un match, le 2020/2026, et puis vous avez annoncé publiquement et vous ne reniez en rien ce qui de façon péremptoire avait été annoncé, le point levé, par votre prédécesseur, qu'il y aura bien une société d'investissement et 2 SEMOP.

S'il s'agissait uniquement de désigner un délégataire, nous, on est d'accord pour que Corsica Linea soit désigné, il n'y pas de problèmes, on s'arrête là. Mais tout cela s'inscrit dans une perspective. Il s'inscrit dans l'idée que vous vous faites collectivement de la desserte maritime et vous êtes au coeur d'un paradoxe parce que vous nous dites, et cela a été pointé par Jean-Charles, ça fonctionne bien, la procédure a bien fonctionné, il y a un gagnant, il y a un perdant, en plus ils vont s'arranger, tout va bien. Mais on va quand même essayer de nationaliser une partie de la desserte maritime, de fonctionnariser un peu tout cela, et puis on va créer une société d'investissement.

Nous, on le dit depuis le départ et de façon constante, on pense que ce que n'est pas le métier d'une collectivité que d'investir dans des bateaux et de créer les conditions pour que la puissance publique organise des marchés dans lesquels des compagnies publiques issues de cette maison seront candidates.

Vous vous imaginez les salariés de votre compagnie publique régionale là-haut dans les tribunes ? Est-ce que vous avez imaginé ce scénario ? Nous, on ne veut pas l'imaginer.

Donc, autant on est d'accord sur la procédure, autant on est d'accord pour dire que dans le cadre de cette procédure, c'est bien le meilleur qui remporte l'offre, autant nous allons déposer un amendement pour que nous soyons au clair sur l'idée que vous vous faites de l'avenir de la desserte maritime, c'est-à-dire, est-ce que oui ou non, publiquement, puisqu'il y a des voix off, il y a des voix on, « oui, on ne va pas le faire, mais on ne va pas le dire ». Non, non, on est dans l'expression publique. Il y a des gens convaincus, ils ont le droit de l'être, il y a des gens qui en doutent, ils ont le droit d'en douter, il y a des gens qui sont contre, on en fait partie, on veut que ces choses-là soient claires. On veut que clairement vous renonciez à ce qui est un marqueur de la mandature, que vous sortiez d'une façon dogmatique d'appréhender ce domaine.

Je pense qu'au terme de ce débat, à la fois nous aurons fait les meilleurs choix possibles en préservant ce qui doit être préservé et encore une fois, j'insiste beaucoup, ce n'est pas le fait de la majorité si les choses s'apaisent, c'est bien le fait de l'autorité prétendument, ou en tout cas de façon hypothétique qui le sera dans quelques minutes, concessionnaire, ce n'est pas le fait de l'autorité délégante, par contre l'autorité délégante, son job c'est d'organiser l'idée qu'elle se fait de la desserte maritime. Et notre accord, à nous, s'arrête là, puisque vous souhaitez aller vers l'organisation d'une compagnie maritime publique!

Nous vous demandons de renoncer à ce marqueur, à ce totem et, une fois n'est pas coutume, de renoncer à votre appréhension dogmatique d'un dossier, celui-là, comme d'autres, et d'arriver à gérer ce dossier de façon beaucoup plus pragmatique.

Le Président TALAMONI

Ce n'est quand même pas quelque chose de complètement inconnu et spécialement inquiétant qu'il y est des salariés d'une compagnie liés à notre Collectivité, parce que c'est un peu ce qui se passe avec Air-Corsica, je vous le rappelle.

Donc, ce n'est quand même pas quelque chose qui devrait être un épouvantail fermant de manière définitive cette voie que nous voulons emprunter. Même si vous l'avez dit avec beaucoup de fougue et de force de conviction, cette force de conviction n'a pas pénétré notre cuirasse, non pas idéologique, mais notre cuirasse formée de nos propres convictions.

Bien, donc nous allons, je crois, donner la parole à Pierre GHIONGA qui l'a demandée depuis un petit moment et qui a fini son colloque avec M. Pierre-Jean LUCIANI, donc je crois qu'il est tout à fait prêt pour nous livrer les fruits de cette réflexion collective. Merci. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Président. Mme la Présidente, la procédure d'attribution de la DSP est sans contexte claire et légale. Nous la voterons en vous demandant expressément de nous rassurer sur le fait qu'il n'y aura pas de suppressions de postes à la CMN. On ne l'a pas trop entendu dire, parce que nous on entend dire qu'il y a eu un engagement de la CMN qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes, pendant les 2 ans, dans cette compagnie. Donc, nous voudrions être rassurés sur ce point.

Mais en dehors de cela, je dirai que les perspectives, et là je rejoins Jean-Charles ORSUCCI, d'attribution de cette DSP, font naître en nous des doutes quant à l'avenir du transport maritime Corse - continent français. Comment expliquer que deux pétitionnaires solides puissent oublier, pour l'un une clé USB, pour l'autre ne trouve pas de bateau adéquat à affecter ? Y a-t-il volonté de désengagement à long terme de ces compagnies de la desserte Corse - continent français ? C'est la question que l'on se pose et que beaucoup de Corses se posent.

De plus le bon choix de la Corsica LÍnea, ne condamne-t-il pas la compagnie régionale pour laquelle, à titre personnel, je suis le seul du groupe, je suis pour ?

Voilà, donc ce sont des interrogations que je voudrais éclaircir.

Et enfin, je vais répondre sur un point qui m'a un peu touché, on a parlé un peu de malhonnêteté dans l'ancienne mandature. Moi, j'ai eu l'honneur de présider la CAO de 2010 à 2015, aucun de mes marchés, pour l'instant, n'a été attaqué par la justice. Je voudrais qu'on m'en rende grâce. Merci, MM. les Présidents.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, il n'a pas été question de malhonnêteté, et d'ailleurs je ne l'aurais pas accepté en tant que Président de cette Assemblée, il n'a pas été question de malhonnêteté, voilà.

Nous prenons des précautions un petit peu extraordinaires, compte tenu du caractère extraordinaire de ce dossier et de la situation qui est la nôtre, c'est la raison pour laquelle nous allons faire ce que nous n'avons pas fait jusqu'à présent, c'est-à-dire demander aux membres de la commission de délégation de service public ayant pris part aux réunions de celle-ci, de quitter l'hémicycle, c'est une précaution...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, est-ce qu'avant de passer au vote, on peut obtenir une suspension de séance, s'il-vous-plait ?

Le Président TALAMONI

Attendez, nous n'allons pas voter, d'abord il y a la réponse de l'Exécutif. Maintenant, si vous tenez à avoir une suspension maintenant, elle est de droit. Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Juste un mot sur le déroulé du vote, je vous demande simplement de porter au procès-verbal, la non-participation de Laura-Maria POLI, membre de la CDSP, dont j'ai le pouvoir, donc qui ne peut pas, par définition quitter la salle, mais qui ne participe pas au vote.

Le Président TALAMONI

Alors, elle ne quitte pas la salle, parce qu'elle n'est pas dans la salle, mais en revanche elle ne participe pas au vote.

Donc, nous demandons à Christelle COMBETTE, nous demandons à Romain COLONNA, à Paul MINICONI et à François BERNARDI, à titre de précaution, de quitter l'hémicycle et de ne pas revenir avant le vote, ce n'est pas maintenant, mais je pense que c'est bien si vous partez maintenant, c'est mieux.

Nous allons donner la parole à la Conseillère exécutive qui va répondre aux différentes interventions et interpellations et ensuite suspension

de séance à la demande de notre collègue Jean-Charles ORSUCCI. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, je crois que le Président du Conseil exécutif dira deux mots également.

Finalement tout a été dit. Les interprétations sur l'avenir, évidemment, peuvent varier, mais je crois que ce qu'il est important aujourd'hui de retenir c'est qu'à situation exceptionnelle, nous nous rejoignons tous sur nos interrogations, sur nos inquiétudes, quand l'intérêt général et l'intérêt individuel, en l'occurrence là de salariés, quand le service public est en danger, évidemment je crois que nous nous retrouvons tous et c'est bien là l'essentiel.

Ensuite, peut-être une précision, vous dire que l'allotissement tel qu'il a été prévu et imposé par l'Union Européenne, était bien à la base imposé pour garantir une saine concurrence, c'est-à-dire qu'il y avait cet allotissement, cinq lots, auparavant on devait répondre de manière globale sur l'ensemble des ports, et la commission européenne impose depuis peu ce système d'allotissement justement pour pouvoir permettre à l'ensemble des entreprises de soumissionner sur des lots différents et indépendants. Et, je crois que c'était là une certaine garantie.

Donc, aujourd'hui je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, les intentions, les non-intentions, les erreurs intentionnelles ou pas, je crois qu'aujourd'hui le résultat est là.

Nous engager aujourd'hui, comme le disait notre ami Pierre GHIONGA, sur le fait qu'il n'y aura pas de suppressions d'emplois, je n'ai pas cette capacité malheureusement, en tout cas je crois que nous sommes tous associés dans cette esprit-là, de dire qu'effectivement nous souhaitons qu'il n'y ait pas de suppressions d'emplois, nous travaillerons en ce sens, nous serons à leurs côtés, nous l'avons dit. Mais effectivement, je n'ai pas la capacité, je n'ai pas participé aux discussions qu'il y avait évidemment ces quelques jours entre les compagnies actuellement délégataires.

Saluer leur travail, saluer l'investissement comme l'a fait Jean-Martin, comme vous l'avez tous fait d'ailleurs, des deux compagnies, leur parcours est tellement différent, leur expérience aussi, mais je crois qu'aujourd'hui, ces deux compagnies ont un rôle absolument essentiel dans la qualité de notre service, nous l'avons tous salué.

Le regret bien sûr, et les interrogations sur l'absence de la troisième compagnie qui était tout à fait en capacité de répondre également.

Quant à l'avenir sur les SEMOP, moi je crois, vous l'avez bien compris, qu'aujourd'hui la maîtrise de nos transports c'est l'avenir, c'est ce que nous avons choisi de faire et je crois que c'est ça qui nous garantira de ne plus nous retrouver dans des situations telle que celle-ci.

Bien sûr, comme on l'a rappelé, la règle de la procédure d'appel d'offres est très claire, si les entreprises ne veulent pas se retrouver dans ce type de situation, elles ne se positionnent pas, c'est exactement ce qu'a dit le Conseil d'Etat. La règle est très dure, mais c'est la règle, voilà.

Et forcément, je dois le redire et là je me tourne effectivement vers Pierre, quand on préside la commission d'appel d'offres, aujourd'hui ça prend une dimension très importante parce qu'il y a énormément d'emplois en jeu, mais c'est tous les jours à une échelle moindre, pour une entreprise de 3, 4, 5, 10 salariés, tous les jours nous faisons des choix et malheureusement il peut y avoir des conséquences très importantes, mais les entreprises qui décident de se positionner sur ce type de contrat, connaissent la règle et elles doivent en assumer, bien sûr, celle-ci.

Donc, l'avenir pour nous, je le répète, c'est les SEMOP. Mais je crois qu'aujourd'hui il est important de dire que là nous décidons sur une période transitoire, le travail des SEMOP va commencer ensemble, avec vous, dès le mois de septembre. La maîtrise de notre outil naval, je crois que nous aurons l'occasion d'en parler dans la commission de faisabilité de la compagnie régionale, et je vous invite tous à y participer parce que, pour ou contre, je crois, comme le disait Hyacinthe VANNI, l'homme du dialogue, il est important que nous puissions échanger systématiquement pour trouver le bon chemin, pour trouver le juste équilibre.

Alors, vous n'êtes certainement pas convaincus, nous non plus par vos arguments sur l'avenir de la compagnie maritime ou son intérêt. Moi je crois qu'aujourd'hui ce qui est important c'est de se dire qu'on va trouver l'équilibre en marchant, nous allons discuter ensemble, travailler ensemble et je suis sûre, en tout cas, que l'avenir sera bien plus serein que les quelques semaines que nous avons passées. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Donc, le Président du Conseil exécutif va intervenir.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président. Je pense que tout a été dit mais je ne peux pas laisser passer l'occasion de m'exprimer au nom du Conseil exécutif de Corse avant le vote.

D'abord je veux, bien sûr, cela a été fait par nos collègues avant, mais je veux rendre hommage au travail de qualité, d'extrême qualité qui a été mené par la Conseillère exécutive en charge de ce délicat dossier, Vanina BORROMEI, appuyée, bien sûr, par l'office des transports, son directeur, Jean-François SANTONI et l'ensemble des personnels et également les techniciens qui nous ont accompagné au plan économique, juridique et financier.

C'est l'usage de le faire, mais eu égard à la technicité de la matière, à sa complexité et aux enjeux, voyez dans cet hommage public et à l'élu en charge directement de ce dossier et aux hommes de l'art qui l'ont accompagné, voyez dans cet hommage public bien plus qu'une simple formule protocolaire.

Deuxième observation, m'adressant à vous mes chers collègues, m'adressant à vous Mmes et MM. les syndicalistes et salariés de la Méridionale présents physiquement, m'adressant également à l'ensemble des concurrents, m'adressant aux Corses, je voudrais dire que ça été pour nous une grande frustration et, quelquefois même, une forme de souffrance, que de ne pas pouvoir nous exprimer publiquement depuis le début de cette procédure. Pour des raisons juridiques, nous ne pouvions pas parler, le Conseil exécutif de Corse ou les membres de la commission de délégation de service public, ne pouvaient pas parler, y compris lorsque des éléments, vrais ou faux, pouvaient être évoqués dans des conditions qui nous échappaient totalement parce que, pour ce qui nous concerne, nous avons tout fait jusqu'au bout et en toute occasion, pour conserver la confidentialité de cette procédure, nous n'avions pas le droit de parler.

Et, croyez bien que de devoir nous taire tantôt face à des critiques infondées, tantôt face à des inquiétudes légitimes, de devoir nous taire alors que nous avons tant à dire, ça été pour nous véritablement extrêmement pénible.

Et, ce que je voulais dire publiquement, c'est qu'avec les explications que je viens de donner, je voudrais vraiment que les salariés, leurs familles et les Corses qui nous écoutent aujourd'hui ou qui liront demain la retranscription de ces débats, sachent que, bien sûr dans le plus pur respect des règles qui régissent la matière, c'est-à-dire les règles de la concurrence

dans le cadre d'un appel d'offres, dans le strict respect de ses règles, nous avons bien sûr eu toujours à l'esprit, toujours à l'esprit, parce que c'est notre engagement politique, la dimension sociale des choix que nous avons été amenés à faire et que nous serons amenés à faire, la dimension sociale et consubstantielle de notre engagement, qu'il s'agisse du maritime, qu'il s'agisse de l'aérien, qu'il s'agisse du secteur public ou qu'il s'agisse du secteur privé, nous avons toujours, je parle du Conseil exécutif de Corse, je parle de la majorité territoriale, quelquefois dans sa diversité, le souci prioritaire de la dimension sociale de nos choix.

Ceci étant précisé, les explications ont été longues et complètes. Nous sommes allés, Jean-Charles, vers ce dossier, comme vers tous les autres, avec beaucoup d'humilité et nous avons conscience du chemin qui reste à parcourir important, et nous ne sommes pas là pour ânonner en permanence le passé, Jean-Martin, mais je crois que si on ne met pas en perspective le vote que vous vous apprêtez à émettre, avec l'histoire du transport maritime en Corse, et notamment des délégations de service public, on passe à côté de l'essentiel.

Moi, je ne vais pas vous parler du demi-siècle qui vient de s'écouler, à ce stade-là, je ne vais pas vous parler du monopole du port de Marseille, de l'ancienne SNCM, de la CGT, c'est une partie de l'histoire et je la laisse aux historiens. Moi, je vais remonter à l'échelle du temps politique qui est le nôtre, depuis 2007, nous sommes en 2019, 12 ans, et donc avant cela en gros, deux délégations de service public de pleine durée. DSP, je me tourne vers vous, parce que vous étiez à l'époque dans la majorité, DSP 2007 - 2013, Jean-Charles, nous on ne prétend pas que c'était affreux hier et que c'est idyllique aujourd'hui, mais quand même, DSP 2007 - 2013, votée par délibération du 7 juin 2007, annulée de façon définitive par un arrêt de la Cour administrative d'appel du 4 juillet 2016.

Bombe à retardement pour la Corse, bombe à retardement avec une condamnation pour nous, Collectivité de Corse, à 84 M€ par le juge de première instance, que nous contestons en appel mais qui continue de peser.

C'est pour cela que les choix que nous faisons aujourd'hui en 2019, sont des choix qui engagent aussi celles et ceux qui viendront en 2025 et en 2030. Ce n'est pas vous Jean-Martin, mais limite, peu importe qui a pris la décision, mais la décision qui a été prise en 2007, elle a été annulée de façon définitive et le service complémentaire il a coûté, ou il devrait coûter, selon le jeu administratif, 84 M€ de condamnation à la Collectivité de Corse, et il y a également 250 M€ d'aides d'Etat qui restent à recouvrer, y compris peut-être sur nous.

Et lorsque nous sommes arrivés nous avons, et je parle sous le contrôle du directeur, relancé une procédure qui était oubliée, précisément pour produire notre créance et pour que la commission européenne ne puisse pas venir nous rechercher pour ces 250 M€. Donc, ça c'est la période 2007 - 2013.

Période 2013 - 2020 normalement, 2023 puisque la DSP qui avait été votée en 2013 elle était prévue pour durer 10 ans, nous nous en rappelons, annulée par le tribunal administratif, confirmation par la Cour administrative d'appel, confirmation par le Conseil d'Etat. Le fait d'avoir écarté dans des conditions jugées définitivement illicites la Corsica Ferries, nous a valu une condamnation en première instance et on nous demande aujourd'hui en appel la somme de 45 M€.

Donc, 80 plus 45 plus éventuellement 250, ça peut rester une abstraction, mais ça ne l'est pas, 80 plus 45 : 125, plus 250 : 375.

Moi je ne serai pas le Président du Conseil exécutif, y compris pour de très bonnes raisons sociales, qui aura signé une convention illégale, qui coûtera ou qui coûterait 100 M€ à celles et ceux qui viendront dans 5 ans, dans 6 ans, dans 7 ans. Ce n'est pas la conception que je me fais de la fonction qui est la mienne. Et, je le dis en regardant les salariés de la Méridionale en face.

Ce n'est pas le seul argument, mais ça c'est un argument que je devais vous dire à vous aussi.

Alors, ça c'est le passé. Je dis quand même aussi, rappelons-nous, que lorsque le TA de Bastia, a annulé le 7 avril 2015 avec une décision qui était exécutoire, la convention de délégation de service public qui était en cours, il a dit que cette annulation prendrait effet le 1^{er} octobre 2016. Lorsque nous sommes arrivés, le 1^{er} janvier 2016, rien n'avait été préparé, rien n'avait été préparé pour prendre la suite de la convention de délégation de service public annulée. Ce qui m'a notamment valu, je le rappelle pour mémoire, nous avons été élus en décembre, de passer et de recevoir un certain nombre de protagonistes de l'affaire, le jour du 31 ici, pour essayer de rattraper par les cheveux des délais qui étaient en train de courir. Ça fait partie aussi de l'histoire de la délégation de service public.

Et donc, à partir de là, nous avons essayé de construire un système de court terme, la première DSP de deux ans, et c'est la DSP de transition et de construire un système de moyen et de long terme en cohérence avec notre vision politique.

Un mot maintenant sur la DSP de transition. Qu'est-ce que nous avons fait ? D'abord nous avons essayé de sécuriser juridiquement la démarche avec l'Etat, avec le SGAE, le secrétariat général aux affaires européennes et avec la commission européenne qui, eut égard à cette antériorité, regarde avec une présomption quasi irréfragable de faute, tout choix de la Collectivité de Corse.

Donc, nous avons essayé de construire un chemin qui soit juridiquement sécurisé. Il a fallu d'abord valider la notion même d'une délégation de service public puisque cela était contesté. On a redéfini le périmètre des obligations de service public et on a justifié, à travers des études de marché, à travers la notion de non-substituabilité entre le port de Marseille et de Toulon, on a convaincu la commission européenne, eh bien, qu'il y avait un vrai besoin de service public qui ne pouvait être comblé qu'à travers une DSP sur le fret et pour une partie désormais quasi marginale, pour les passagers. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, on a construit un cahier des charges, ça été dit par Vanina, mais je le rappelle. Le fait de faire 5 lignes, 5 appels d'offres distincts, c'était une des conditions sine qua non posée par la commission européenne, qui disait qu'en faisant un appel d'offres groupé, eh bien on donnait un avantage à ceux qui avaient un outil capitalistique plus important.

Les critères qui ont été mis en œuvre dans le cahier des charges, les 4 critères, sont des critères qui ont été validés, non seulement par notre AMO, mais également par le professeur PICOD, le professeur PICOD je le cite parce que c'est le rédacteur, un des rédacteurs et le principal responsable du JurisClasseur de droit européen, donc c'est en quelque sorte une référence en la matière, il a produit un certain nombre de notes, que nous avons transmises à l'appui de nos démarches auprès de la commission européenne, et notamment tous les critères du cahier des charges et également la fameuse notion de coût net évité qui vient justifier qu'on ne finance pas à travers une surcompensation, un service qui est rendu.

Donc, tout cela on l'a construit. A partir de là, les choses sont simples, il y a une situation que vous connaissez, à partir du moment où on est dans un appel d'offres, n'importe quelle entreprise peut se porter candidate. Il y en a historiquement trois : la SNCM, devenue Corsica Línea avant que nous n'arrivions aux responsabilités, la CMN, devenue la Méridionale et la Corsica Ferries. Il peut théoriquement y en avoir d'autres.

Vous avez 5 lignes, je vais le dire encore une seconde pour que ça soit clair, c'est clair pour tout le monde, vous avez lu le rapport, vous avez 5 lignes, vous avez deux ports principaux et vous avez trois ports secondaires,

ça été dit. Il faut deux bateaux au minimum pour chaque port principal et il en faut un pour un port secondaire. Chacun doit se positionner avec ces moyens et notamment les moyens qui sont demandés par le cahier des charges, on ne peut pas reprocher à la Collectivité de Corse, autorité délégante, pour une DSP qui est courte, de sécuriser l'outil naval. C'est la moindre des choses qu'une compagnie maritime qui vient se positionner pour desservir une ligne, puisse garantir qu'elle aura un outil naval en son principe et en ses caractéristiques.

A partir de là, y a-t-il eu concurrence ? Oui il y a eu concurrence. Les trois opérateurs historiques se sont positionnés par rapport à l'appel d'offres.

A partir de là commence les épisodes étonnants. Premier épisode étonnant, ça été dit, il y a un règlement qui est clair, qui est impératif, qui demande que soit produit également une clef USB, un des candidats, la Corsica Ferries, ne produit pas dans son envoi la clef USB.

Qui le constate ? Est-ce que je le constate moi ? Est-ce que Vanina BORROMEI le constate ? Ce n'est pas comme ça que ça se passe, ça se passe dans une CDSP, en présence du représentant de l'autorité et de la concurrence et d'un huissier. Ça n'a pas empêché que soit véhiculé un certain nombre de rumeurs. Allions-nous, nous amuser à faire disparaître une clef USB produite par un candidat ? La réponse est non. Cette clef USB ne figurait pas dans le dossier. Pourquoi ne figurerait-elle pas dans le dossier ? Je ne le sais pas et je me refuse à toute spéculation. Avions-nous un autre choix que celui de constater l'irrégularité ? Nous n'avions pas d'autre choix parce qu'écarter quelqu'un à tort, c'est fautif, mais accepter quelqu'un à tort, c'est fautif aussi.

Donc, par application des règles qui régissent la matière, nous avons écarté ce candidat. Qu'a dit la juridiction ? Elle a confirmé le choix de la Collectivité de Corse en premier instance et devant le juge de cassation.

Deuxièmement, on se retrouve devant l'examen, je ne vais pas être long, mais quand même, les choses sont claires là aussi, le choix stratégique qui a été fait et qui est revendiqué comme tel, ça nous est écrit dans un courrier de la Méridionale, c'est de se présenter sur les 5 lignes, eh bien, à partir du moment où on s'est présenté sur les 5 lignes et que l'on a que 3 bateaux en propriété, on s'est exposé à un certain nombre de difficultés.

Nous sommes nous contents des faiblesses du dossier présenté ? Je vous rappelle, sous votre contrôle Vanina, que la CDSP, à deux reprises, dans le strict respect du cahier des charges et de la réglementation, a donné la possibilité à la Méridionale soit de compléter son offre, soit de la préciser,

alors que nous n'étions pas, et que la CDSP n'était pas obligée de le faire, elle a choisi de le faire dans le strict respect des textes.

La décision qui a été prise, à savoir de constater que l'offre n'était pas conforme aux exigences du cahier des charges, avions-nous un autre choix que celui-là ? Non, nous n'avions pas d'autres choix. Prendre quelqu'un qui n'a pas le droit d'être pris, c'est fautif.

La Méridionale a fait un recours, c'était son droit de le faire, nous avons respecté, bien évidemment, l'exercice de ce droit. Le juge des référés a confirmé le bienfondé de la décision de la Collectivité de Corse en disant que nous n'avions pas d'autre choix. Le conseil d'Etat a confirmé la décision du juge des référés. A deux reprises les juridictions ont statué de façon définitive pour dire que nous avons appliqué le droit et que nous l'avions bien appliqué.

Dernier point, avions-nous la possibilité d'abandonner la procédure ? Avions-nous la possibilité juridique d'abandonner la procédure ? Nous avons questionné, nous nous sommes interrogés, non pas pour faire un avantage à qui que ce soit, parce qu'un moment donné nous étions dans une situation qui est une situation particulière.

Une situation particulière puisqu'il y a trois candidats qui se présentent, il y en a un qui est écarté, ex ante, il en reste deux. Et puis, sur les deux qui restent, il y en a un dont les offres ne sont pas régulières. Et donc de facto, on se retrouve, pas sur tous les lots, mais sur des lots avec un seul candidat et avec un arrière-plan, un certain nombre de risques, économiques, financiers, sociaux.

Donc, légitimement nous nous sommes interrogés pour savoir si nous pouvions abandonner la procédure d'attribution d'une délégation.

Là aussi, la jurisprudence est extrêmement claire, il y a trois cas où on peut abandonner la procédure, soit en cas de défaut de concurrence, s'il n'y a qu'une entreprise au départ, soit en cas de difficultés financières, soit pour le cas où l'offre ne permet pas d'être satisfaisante par rapport aux exigences du cahier des charges et à la prestation attendue.

Nous n'étions dans aucun de ces cas et si nous avons choisi l'option qui était demandée, eh bien nous aurions commis une faute. Alors je comprends que les salariés puissent le demander, j'allais dire que quand on est dans un combat syndical, on a tout fait le droit, y compris d'être excessif ou de considérer que la force majeure sociale prime le droit.

Je comprends moins que la direction de la Méridionale ait soutenu avec obstination que cela était possible. Je comprends également avec difficulté qu'un certain nombre de forces politiques, pourtant particulièrement informées, aient continué à dire que cela était possible, mais je respecte.

Par contre je vous dis là encore, à vous et à vous là-haut, qu'accepter de faire cela, ça aurait été un mauvais choix pour beaucoup de raisons : premièrement parce que cela aurait été illégal, mais après tout quelquefois on peut assumer l'illégalité au nom de considérations plus hautes, on peut, ça peut être un choix politique à un moment donné de dire : moi je considère que, c'était Michel Debré que le disait, « la force injuste de la loi », etc. On peut le faire. Sauf que là, faire ça, premièrement c'était exposer la Collectivité de Corse à un recours avec des conséquences financières catastrophiques. Mais allez-vous me dire, après tout vous pouvez peser, y compris sur un concurrent, pour le convaincre, à travers des arguments, de ne pas exercer un recours.

Acceptons cette hypothèse, resterait le problème incontournable, c'est que si nous avons accepté de suivre ce qui nous était dit, de facto cela aurait été compris comme une renonciation à une procédure tout simplement parce que la Méridionale n'avait pas été retenue, avec des conséquences sociales. Mais cela, ça voudrait dire qu'on rentre alors dans un appel d'offres où on décide qu'il faudra que la Méridionale ait le marché ou que l'on veut se donner les conditions qu'elle puisse l'avoir. Mais si vous faites cela, ça veut dire que vous condamnez définitivement toute votre action vis-à-vis des entreprises qui peuvent se positionner et vis-à-vis des autorités aussi bien étatiques que communautaires. Ça veut dire que vous êtes dans une entente illicite. On ne peut pas être dans un appel d'offres et renoncer à l'appel d'offres parce qu'un concurrent n'a pas respecté les dispositions du cahier des charges.

Et, je vous rappelle que notre démarche et le choix de l'écarter, a été jugée conforme au droit de façon définitive. Donc, nous n'avons pas cette possibilité-là et nous avons bien fait de ne pas chercher à aller vers ce choix-là, nous ne pouvions pas le faire y compris dans le souci de construire aujourd'hui, demain et après-demain un système de transport maritime qui soit sécurisé.

Alors aujourd'hui, on nous demande des garanties sur l'emploi. Moi, je le dis là aussi clairement, ça été dit par Vanina BORROMEI, nous aujourd'hui nous ne nous pouvons qu'appliquer la règle de l'appel d'offres. Nous pouvons également réaffirmer notre souci constant du maintien de l'emploi et de la qualité du service public. Il appartient, bien évidemment, aux entreprises, et notamment à celles et ceux qui sont actuellement co-délégués, de discuter entre dirigeants, avec les syndicats, avec les salariés

pour construire quelque chose qui nous permette de limiter les conséquences de la décision sur le court terme que nous serons amenée à prendre.

Mais je voudrais également vous dire, lorsque l'on est revenu en arrière un instant, outre l'aspect juridique, il faut quand même également avoir, si on prend sur 12 ans, l'aspect financier. Le périmètre du service public de 2007 à 2013, c'était 6 jours sur 7 ports principaux, 3 jours sur 7 ports secondaires, avec un prix, vous le savez, au mètre linéaire de 43 € hors taxes. De 2013 à 2016 c'était le même périmètre. Aujourd'hui, nous avons augmenté le périmètre du service public, à travers le fait que nous sommes 7 jours sur 7 ports principaux, qu'il y a 25 rotations supplémentaires et qu'il y a une baisse du tarif fret qui est passé de 43 € sur la période 2007 - 2013, 46 € 2013 - 2016 et 35 € hors taxes pour la future délégation que nous nous apprêtons à voter et 40. Donc, nous avons à la fois augmenté le périmètre et diminué le prix du fret.

Et, je vous rappelle quand même, ayez le en tête, ce n'est pas le problème des salariés, mais c'est quand même le problème de la Corse, que de 2007 à 2013, pour un périmètre plus réduit, nous avons payé 130 M€ par an. Vous me disiez tout à l'heure Jean-Martin, arrêtez d'être dogmatiques, soyez pragmatiques, soyons pragmatiques. De 2007 à 2013 : 130 M€ par an pour un périmètre plus réduit et un coût du mètre plus haut. De 2013 à 2016 : 104 M€ par an et depuis 2016 : 80 M€. Nous avons diminué de 50 M€ par an par rapport à la période 2007 - 2013, 50 M€ par an, sur une délégation qui dure 10 ans, ce sont 500 M€. Vous pensez que ce n'est rien ?

Vous êtes les mêmes élus, et c'est normal, qui demain allez examiner le compte administratif, nous nous sommes battus pour obtenir la déspecialisation partielle, l'argent que nous économisons, sans réduire le périmètre du service public, mais au contraire en l'augmentant, en diminuant le coût du fret, en sauvegardant le niveau de protection sociale, les 50 M€ que nous économisons, ou les 30 M€ par rapport à la mandature 2010 - 2015, ils vont dans l'intérieur, ils vont dans le comité de massif, ils vont sur les réseaux pour faire une continuité territoriale qui ne soit pas seulement de Marseille à Bastia, Ajaccio, Ile-Rousse, mais qui aille jusque dans nos villages, dans vos villages, dans les villages de Corse. Ce n'est pas encore parfait, mais ça on l'a fait

Alors, je termine, aujourd'hui on a ce vote, moi je vais vous dire, on va vous répondre, etc., moi je pense qu'il n'y a pas d'autre choix en responsabilité, il n'y a pas d'autre choix que celui de voter ce rapport. Après il faudra construire le court terme et il faudra surtout construire le prochain coût, et là je vous réponds, je réponds aussi bien à Jean-Charles qu'à Jean-Martin, vous venez nous dire : la DSP, c'est bien mais alors pourquoi vous ne

restez pas comme ça ? On ne vous dit pas la DSP, c'est bien, on vous dit : nous avons géré dans le système DSP le mieux possible, mais le mieux possible il a conduit aussi, en respectant la règle, à une situation qui aujourd'hui est une situation qui ne nous satisfait pas. Moi, je ne suis pas satisfait qu'in fine il y n'y ait eu qu'un concurrent sur telle ou telle ligne, moi je ne suis pas satisfait que l'application du droit, si vous votez cette délibération, ait conduit des salariés, ici et de l'autre côté de la mer, à s'inquiéter pour leur emploi, ça ne me convient pas du tout.

Mais in fine, je vous demande à vous de ne plus faire d'idéologie, on va avoir du temps pour travailler, on va travailler de façon pragmatique, on en a trois de choix, il y a trois grands systèmes pour notre système de transport maritime, il y en a trois : il y a le système de la libre concurrence, premier système, il y a le système du tout public et il y a le système mixte qui peut être soit la DSP, soit la SEMOP.

Alors, moi je vais vous dire, on va procéder par élimination, premièrement la libre concurrence, moi je considère que c'est extrêmement dangereux, la libre concurrence dans une île qui est un marché captif, elle conduit au fait qu'il y a des phénomènes de concentration, d'entente, de duopole ou de monopole. Moi, je vous rappelle quelques expériences tirées de notre passé récent, lorsqu'il y a de la concurrence, etc., il y a des prix qui baissent, lorsqu'il y a un opérateur qui se retrouve seul, il augmente, lorsqu'il y a un opérateur qui répond à la loi du marché, il va où il y a un marché, mais quand il faut desservir un port pendant une période où selon une géographie où il n'y pas de monde, il n'y va pas. Est-ce que c'est ce que nous voulons pour la Corse ? Ce n'est pas ça. Donc, on sait que ce système-là il n'est pas bon.

Est-ce que nous sommes des gens qui directement ou indirectement nous accommodons des situations de monopole ? La réponse est très claire, c'est non. Moi je rappelle que nous avons été les premiers, et à l'époque nous étions les seuls, à dénoncer les phénomènes de monopole ou de concentration dans des secteurs stratégiques pour la Corse, qu'il s'agisse de l'eau, qu'il s'agisse des déchets, qu'il s'agisse des transports, qu'il s'agisse des phénomènes de concentrations horizontales, avec les mêmes acteurs que l'on retrouve dans différents secteurs, nous pensons fondamentalement, sans remettre en cause la qualité des personnes au plan individuel, que ce sont des systèmes dangereux. Et nous voulons construire des alternatives.

Donc pour nous le tout privé, non.

Est-ce que le tout public est un choix qui aujourd'hui est ouvert ? A notre avis, non. Nous l'avons assumé, c'est une évolution, il y avait des gens

dans la majorité territoriale et dans tous les courants qui disaient : il faut une compagnie totalement publique. C'est un problème juridique d'abord parce qu'il ne peut pas y avoir de compagnie totalement publique en l'état actuel de la construction européenne et deuxièmement, moi aussi je pense, très sincèrement qu'en l'état actuel nous ne pouvons pas avoir des fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui sont employés à plein temps à faire tourner les bateaux.

Donc à partir de là, il nous reste des systèmes mixtes. Est-ce que la délégation de service public, Jean-Charles, Jean-Martin et nos autres collègues, est-ce que c'est un système qui est parfait ? Et non, ce n'est pas un système qui est parfait. Ce n'est pas un système qui est parfait parce que même quand on cadre, etc., eh bien on peut se retrouver avec des effets de bords qui ne correspondent pas.

Le système de la SEMOP, c'est quoi ? C'est de faire un appel à l'ensemble des entreprises privées, à l'ensemble des entreprises privées, sans n'en exclure aucune a priori, en disant : venez dans une société avec nous, et il va y avoir une répartition des droits et des obligations. Nous, Collectivité de Corse dans cette SEMOP, on veut avoir la maîtrise de la construction de la desserte, de la fréquence des rotations, des prix, du niveau de garantie sociale pour les salariés, de la vision stratégique, etc., et vous, opérateurs privés, vous allez avoir votre bénéfice raisonnable, la notion du coût évité, pas plus, vous allez être dans une gestion proactive, vous allez respecter en termes d'obligation de service public, en termes de fréquence, en termes de droits sociaux ce que nous nous aurons considéré comme le bon niveau, et on va travailler ensemble. Et à côté de ça, on va avoir une société d'investissement qui va nous permettre la maîtrise de l'outil naval et qui va nous permettre également de dire l'outil naval que nous voulons en termes de taille, en termes de configuration, en termes d'exigence environnementale et de nous projeter dans une vision stratégique sur 10 ans.

Voilà pourquoi nous pensons que ce système-là est le meilleur et voilà pourquoi nous allons continuer à le défendre.

Donc, je termine, c'est avec détermination que nous vous demandons de voter ce rapport, c'est aussi un message, non pas dans une logique de rapport de force. Mais moi je vais relier l'exercice d'aujourd'hui à tous les autres qui nous attendent, on ne peut pas nous dire en permanence : il faut changer ce pays, il faut réformer, il faut appliquer le droit, il faut avoir du courage politique, il faut mettre en place un dialogue, il faut avoir la vision de l'équité sociale, on ne peut pas nous dire ça d'un côté et puis de l'autre quand il y a des choix de court, de moyen et de long terme qui sont difficiles, eh bien renoncer à la première difficulté ou chercher des accommodements.

Moi je suis persuadé, en conviction, que le chemin qui vous est proposé aujourd'hui, c'est le meilleur, c'est le meilleur pour la Corse parce qu'il n'y a personne qui défend l'intérêt public dans les compagnies privées, les compagnies privées elles sont dans une logique respectable de défense des intérêts privés. L'institution qui défend l'intérêt général et les intérêts de la Corse, c'est la Collectivité de Corse. Ce message-là, il faut qu'il soit entendu par tout le monde et notamment par les gros opérateurs économiques. Nous, nous n'avons pas d'autre boussole que celle de l'intérêt général, et nous n'avons pas d'autre objectif que celui de garantir les intérêts fondamentaux de la Corse avec, dans ces intérêts fondamentaux, une dimension sociale qui est essentielle.

Voilà pourquoi c'est avec détermination et avec sérénité que nous vous demandons de voter ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour cet exposé tout à fait exhaustif et néanmoins convaincant.

Alors je demande à Jean-Charles ORSUCCI s'il a besoin de cette suspension de séance ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Non, c'était pour préparer le sous-amendement.

Le Président TALAMONI

Très bien, le sous-amendement que nous avons sous les yeux, de l'ordre de la nuance, nous allons donc....

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, je vous interromps, nous demandons une suspension de séance, s'il-vous-plaît.

Le Président TALAMONI

Elle est de droit, 5 minutes d'interruption de séance.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

La séance suspendue à 17 h 30 est reprise à 17 h 57.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons demander à Jean-Martin MONDOLONI s'il souhaite défendre en un mot son amendement, « genre : il est bien », et puis ensuite à Jean-Charles ORSUCCI de défendre aussi brièvement son sous-amendement et après quoi nous voterons. Donc, vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, dans la continuité de nos propos et nos échanges, on considère qu'il ne faut pas déconnecter...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, il y a un brouhaha insupportable, je demande aux collègues d'arrêter de bavarder et d'écouter Jean-Martin MONDOLONI, présenter son amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Donc, en quelques mots et dans la continuité de nos débats, nous on considère qu'on ne peut pas déconnecter la décision que nous prenons aujourd'hui, d'un contexte de définition de ce que doit être le service public ou l'idée que nous nous faisons du service public et particulièrement les perspectives qui vont s'ouvrir très rapidement à l'initiative de la majorité, qui consistent, on a bien compris la nuance qu'a apporté le Président, non pas à bâtir de toute pièce une compagnie publique et 100 % publique, mais une compagnie maritime dans laquelle le public aura toute sa place, nous on considère en l'état pour rejoindre le sous-amendement que proposera Jean-Charles ORSUCCI, que ça doit être ajourné.

Donc, on vous demande de renoncer, en l'état, à la constitution d'une SEM d'investissements, juste un problème de phraséologie, qui serait détentrice de l'outil naval et ainsi que vouloir bâtir un modèle de desserte maritime adossée au principe de libre-concurrence.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, nous allons demander à Jean-Charles ORSUCCI de défendre son sous-amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. En réalité je trouve que c'est un vrai écho aux dernières remarques du Président de l'Exécutif et à la remarque pertinente de Jean-Martin MONDOLONI, à savoir que, et en relation directe avec le rapport qui nous est présenté, aujourd'hui, nous, nous pensons que le fruit d'une vraie concurrence qui a eu lieu, a abouti à une offre qui défend les intérêts de la Corse et des Corses. Mais, nous devons avoir à l'esprit que les risques existent demain dans une situation monopolistique et nous devons maintenir une épée de Damoclès. Et, c'est pour ça que j'ai demandé au groupe de Jean-Martin d'accepter notre nuance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui effectivement je pense que la concurrence et la libre-concurrence a bien fonctionné et elle permet de défendre les intérêts de la Corse, mais qu'en écrivant « en l'état », c'est-à-dire en se laissant l'opportunité, si demain la situation nous obligeait à le faire, la possibilité d'avoir une création d'une compagnie régionale, alors nous pourrions le faire.

Et je trouve que dans ces cas-là, à travers cet amendement aujourd'hui tel qu'il est rédigé, à travers le sous-amendement que nous proposons, je pense que nous sommes parfaitement dans la situation actuelle et la protection vis-à-vis de l'avenir.

Le Président TALAMONI

Votre apologie de la libre-concurrence nous rappelle que vous êtes la jambe gauche « d'En Marche ».

Nous allons donc demander l'avis de l'Exécutif sur l'amendement et le sous-amendement.

Mme Vanina BORROMEI

Ecoutez, au vue des débats que nous avons eus, je crois qu'il n'est pas nécessaire de refaire l'explication sur notre objectif. Mais quand même préciser que, pour ma part, je pense que cet amendement n'est pas en adéquation avec le rapport.

Donc ça, c'est un débat que nous allons avoir très rapidement, mais je pense que cet amendement, pour ma part, n'a pas lieu d'être dans ce contrat de délégation de service public.

Donc, bien sûr, avis défavorable de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Alors, je vais donc mettre aux voix le sous-amendement en l'état déposé par Jean-Charles ORSUCCI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement, à présent.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté

Je mets à présent aux voix le rapport tel qu'il a été présenté par le Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹

Ont voté pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, Andà per Dumane, La Corse dans la République.

Abstentions : Per l'Avvene et M. Pierre-Jean LUCIANI

Absents : M. Paul MINICONI, Mme Christelle COMBETTE, M. Romain COLONNA, François BERNARDI (Membres présents à la CDSP.)

Absent également : M. François-Xavier CECCOLI

Félicitation, Mme la Conseillère exécutive, je crois que c'est un pas qui a été quand même franchi dans le sens des intérêts collectifs de la Corse et également des salariés et des syndicats qui sont présents aujourd'hui parmi nous. Donc, merci à toutes et à tous.

¹ Délibération 19 -- 179 AC

Nous allons passer au rapport suivant :

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Rapport n° 149** : prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.

C'est un rapport qui ne nécessitera pas de longs débats. C'est un rapport de la Présidence de l'Assemblée de Corse : « prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'un intervenant extérieur dans le cadre des réunions de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse ».

Donc, il s'agit de Marc de BASQUIAT, avec lequel nous travaillons régulièrement, qui a été reçu par la commission ad hoc.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non.

Donc, je mets ce rapport aux voix :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

**INFRASTRUTTURA - TRASPORTI / INFRASTRUCTURES –
TRANSPORTS**

² Délibération 19 -180 AC

*** Rapport n° 148 : RT20 - Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Efà – Bilan de la concertation publique.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc, la poursuite de ce projet structurant pour l'entrée d'Aiacciu et absolument essentiel pour l'ensemble de la microrégion pour les raisons que nous connaissons tous.

Donc aujourd'hui, il s'agit de soumettre à votre Assemblée l'approbation du bilan de concertation publique relative à ce projet d'aménagement, la mise à 2X2 voies, les branches du giratoire de la Gravona, le futur carrefour de Mezzana et l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d'Effrico et d'Efà.

Ce projet, je vous le rappelle, comprend un doublement 2 voies de la RT 20, la création d'un giratoire intermédiaire, la dénivellation des carrefours d'Effrico et d'Efà et la création de voies directes sur le carrefour de Caldaniccia et enfin la création d'un giratoire au carrefour RT 20 RD 1.

Le montant envisagé est de 30 M€.

C'est une étape importante, les propriétaires fonciers, bien sûr, ont pu faire leurs remarques, elles ont été prises en compte et aujourd'hui la validation de cette concertation publique nous permettra de passer à l'étape suivante qui va être la désignation d'un enquêteur public, et l'enquête publique où là tout le monde aura la possibilité de s'exprimer. Et bien sûr, on pourra définir également un faisceau encore plus précis en ce qui concerne le fuseau de cette future 2X2 voies. Donc, une avancée très importante.

Les délais ont été relativement courts pour la réalisation de cette enquête publique et surtout pour ce retour des services que nous avons.

Donc, moi je vous propose, par l'intermédiaire de ce rapport, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à poursuivre ces procédures et cela permettrait également aux maires des communes d'Aiacciu et de Sarolla, d'inscrire des emprises du projet en emplacement réservé, ce qui est une étape absolument essentielle, cette réserve foncière, pour la définition du futur faisceau. Voilà, merci M. le Président

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons un rapport de la commission du développement. Donc, c'est Julien PAOLINI qui va nous le présenter.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Mattea CASALTA a rappelé que la défense de l'agriculture et des espaces agricoles constitue un domaine cher à la majorité territoriale.

Sans remettre en cause l'utilité de cette 4 voies, au regard des difficultés de circulation sur cette portion du réseau routier, elle a fait part de ses inquiétudes quant à la réalisation d'infrastructures qui conduisent à dévorer des parcelles agricoles cultivées depuis des décennies et à poser des difficultés à ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités agricoles en périphérie de la ville.

Toutefois, elle s'est dite rassurée par les garanties apportées par les services quant à la recherche de solutions pour limiter au mieux l'impact sur ces parcelles.

Aussi, elle a appelé de ses vœux à une solution équitable qui soit de nature à satisfaire tout le monde.

Rejoignant les propos de Mme CASALTA, Pierre-José FILLIPPUTI a souhaité savoir, pour sa part, si la surface des espaces agricoles impactés était connue.

En réponse, M. Loïc MORVAN, adjoint au DGA en charge des routes, a précisé que les services étaient en mesure de communiquer une évaluation des zones concernées.

Enfin, en réponse à une question de ma part sur le calendrier futur de ce projet, M. MORVAN a confirmé que le passage devant le Conseil national de la protection de la nature constituait la phase suivante du dossier et que, dans l'hypothèse d'un avis favorable de l'instance, les enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pourraient être lancées.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes de l'opposition.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE a souhaité remercier les services pour la présentation de ce rapport qui d'une part, soulève certaines problématiques agricoles et commerciales et d'autre part, tente de répondre à un besoin qui est une priorité sur la région.

Il a regretté que cette problématique n'ait pas été prise en considération plus tôt tout en constatant toutefois que malgré ce décalage, il y avait une volonté de répondre au mieux et le plus rapidement possible à ce problème.

Tout en soulignant la nécessité d'apporter une réponse à l'engorgement des flux routiers, il a fait part de ses inquiétudes sur le plan de la sécurité du projet présenté. En effet, il s'interroge sur l'opportunité de créer une piste cyclable sur une voie de détournement essentiellement empruntée par des poids lourds.

Enfin, il a émis des réserves sur la capacité du projet (4 voies) à répondre véritablement aux attentes et s'est interrogé, malgré les contraintes et difficultés techniques, sur l'opportunité de pousser plus loin la réflexion.

M. Pierre POLI a également félicité les services pour la présentation de ce rapport qui expose une problématique devenue urgente.

Il a fait remarquer que durant ces dernières années aucun projet relatif à l'entrée d'Aiacciu n'a été inscrit prioritairement et qu'il aurait pu l'être depuis longtemps.

Malgré quelques difficultés rencontrées au niveau agricole, M. Pierre POLI s'est réjoui que le projet soit lancé, tout en souhaitant qu'il puisse améliorer la situation de la vallée de la Gravona et du Prunelli, qui sont les plus impactées par les difficultés de circulation.

M. BERNARDI a souhaité souligner que la majorité territoriale s'engageait aujourd'hui dans des projets concrets avec un investissement de près de 60 M€ pour Aiacciu et le Grand Aiacciu.

Il a rappelé l'importance d'œuvrer pour l'intérêt général et la volonté de disposer d'une région dynamique sur le plan économique, ce qui nécessite la mise en œuvre de ce projet routier.

M. Paul MINICONI a souhaité savoir si l'étude prévoyait des aménagements particuliers pour le Collège de Baléone.

M. Loïc MORVAN a répondu qu'il était effectivement prévu, au niveau du giratoire, de revoir le plan de circulation avec une modification des entrées et sorties afin d'optimiser l'insertion des bus.

M. Xavier LACOMBE est intervenu pour souligner que malgré les aménagements prévus au niveau du giratoire du collège de Baléone, les difficultés de stationnement n'ont pas été prises en compte et évoque une diminution des places de stationnement réservées aux transports en commun et ce malgré le plan de déplacement urbain du Pays Ajaccien.

Il a relevé que malgré les réponses apportées en matière de sécurité pour l'entrée et la sortie du giratoire, celles-ci étaient incomplètes et ne répondaient pas totalement à la demande ; la faute notamment au défaut de réserves foncières, qui n'ont pas été effectuées par le passé.

Enfin, il s'est interrogé de savoir si le projet tel que présenté allait permettre, in fine, de répondre à la demande et d'avoir une solution qui n'appellera plus d'autres aménagements futurs.

M. LEONETTI est intervenu pour préciser le questionnement de M. LACOMBE et s'est interrogé de savoir si l'urgence de solutionner cette problématique, n'allait pas entraîner des choix qui ne seraient pas tout à fait satisfaisants. Plus généralement, n'y a-t-il pas l'exigence de mettre en œuvre une réflexion d'ensemble plus ambitieuse.

Le Président ARMANET est intervenu pour souligner le caractère urgent de la situation et la nécessité d'avoir une vision prospective pour essayer d'anticiper au mieux.

Toutefois, il a fait remarquer qu'en trois ans, la majorité actuelle s'était saisie du dossier et allait mettre en œuvre un projet qui allait apporter une réponse à cette problématique dans les meilleurs délais.

M. MORVAN est intervenu afin d'apporter des réponses sur les aspects techniques.

S'agissant de l'opportunité du projet, il a indiqué que plusieurs solutions avaient été envisagées par le passé, notamment le contournement des carrières sur des voies nouvelles. Toutefois, ce type de projet, bien qu'intéressant et ambitieux, aurait conduit, compte tenu des contraintes environnementales, à différer à nouveau le projet ajaccien.

Il a précisé, qu'en matière d'opérations d'infrastructures, existe toujours le souci de savoir si l'aménagement proposé est le plus adapté à la problématique.

A titre de comparaison, il a indiqué que sur un certain nombre d'agglomérations, plus les infrastructures de qualité étaient mises en œuvre, plus la population s'éloignait et entraînait un phénomène d'étirement de l'agglomération.

Dans le cas d'espèce, il s'agit de relier un pôle important que constitue Baléone à la ville d'Aiacciu. Il a indiqué que cette liaison ne devait à priori pas faire naître d'inquiétudes quant à l'accélération de la périurbanisation. Il s'agit d'une réponse à un besoin identifié.

Tout en précisant qu'il était nécessaire « d'accrocher » le calendrier du PEI, il a souhaité rappeler qu'il n'y avait pas de lecture d'opportunité vis-à-vis du financier.

S'agissant de la problématique de la piste cyclable, il a indiqué comprendre les craintes et a indiqué qu'avait initialement été envisagé qu'une des bretelles soit mutualisée entre la SECA et les vélos.

La mutualisation des voies est une mesure déjà partagée avec la CAPA, puisqu'il est envisagé de mettre des vélos partagés avec les bus sur les voies de la rocade. Au regard des espaces contraints, la solution se situe plus sur le partage que sur une spécialisation des voies.

Concernant la question de la sécurité, il a indiqué que celle-ci était bien prise en compte dans le projet présenté notamment en renvoyant au maximum sur des voies de desserte dédiées ou de carrefours de type rond-point qui présentent un certain nombre d'avantages sur le plan de la sécurité.

La commission a émis un avis favorable (Non-participation des groupes Andà per dumane et Per l'avvene, abstention du groupe la Corse dans la République)

Le Président TALAMONI

Merci. Je suis saisi d'un amendement déposé par Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ». Je suppose que Xavier va nous le présenter. Vous avez l'amendement n° 1, il a été distribué. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour dire qu'on ne peut que se réjouir qu'il y ait enfin une majorité qui ait pris en compte l'entrée de la ville d'Ajaccio qui dessert la vallée du Prunelli, la vallée de la Gravona et l'Ornano.

Nos administrés passent des heures entières dans les embouteillages. Aujourd'hui, bravo aux services qui ont monté ce dossier. Il y a sûrement des petits ajustements à faire, mais je pense qu'ils se feront assez rapidement. En tout cas, ça ne peut être qu'un succès pour la majorité d'avoir lancé ce projet pour montrer aux Corses que les choses avancent et qu'à ce niveau-là, au niveau des embouteillages qui aujourd'hui bloquent l'entrée de la ville d'Ajaccio pour nos administrés, nous mettons parfois une heure pour faire 18 km, on ne peut que se réjouir de ce projet. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Bravo aux services et aux élus, décidément ! Il y a d'autres demandes de prise de parole ? Mattea CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Je vais compléter quand même.

Effectivement, on ne peut que se réjouir parce que, comme chacun sait, je connais bien la région, mais vous aussi parce que vous y passez souvent des heures. Je voudrais quand même revenir sur ce dont nous avons hérité.

C'est une situation malgré tout terrible parce qu'il y a eu des constructions anarchiques qui se sont additionnées de plus en plus, tous les ans, sans réflexion, sans prise en compte de l'avenir que nous voulions pour cette micro région et même pour la Corse en général. Nous arrivons à une situation un petit peu difficile à gérer.

Je vais remercier les services et les élus parce que maintenant, nous tenons compte de quelques éléments intéressants. J'entends parler de concertation, de recherche de la meilleure solution, j'entends parler d'aménagement et cela est quand même rassurant.

C'est vrai que la priorité maintenant, elle est de désengorger cette micro région, évidemment tout le monde le sait, tout le monde l'a compris, et ça revient comme un leitmotiv, vous savez, ces embouteillages permanents. Donc, il faut que nous prenions une décision très forte.

Simplement, nous, majorité territoriale, prenons en compte également les populations qui sont là depuis longtemps. J'ai entendu aussi parler d'agriculture de production. J'ai bien remarqué en passant par-là, qu'il y a toujours des agriculteurs qui croient en leur métier, en leur profession et qui se disent que peut-être que l'avenir ça n'est pas une manne, mais c'est le travail. Ces gens-là sont pris en compte dans ce dossier, ces gens-là sont écoutés. C'est pour cela que je remercie encore toute l'équipe, élus et services, d'écouter et d'aller au fond du problème, de maintenir un équilibre entre ce qui était et ce qui sera et non pas passer sans aucune réflexion. Quoi qu'il arrive, on faisait passer des routes, on se souciait très peu de savoir s'il y avait des cyclistes ou pas, on se souciait encore moins de savoir s'il y avait des agriculteurs ou pas. On a construit n'importe quoi.

Je vous en remercie et bien sûr, vous l'avez bien compris, à deux voix, le PNC est d'accord pour voter ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Vous allez peut-être présenter votre amendement ? Vous avez la parole pour ce faire.

M. Xavier LACOMBE

Sur ce dossier, très rapidement, nous nous sommes exprimés en commission, bien évidemment qu'il y a une réponse à apporter. Elle est urgente, je l'ai déjà dit en commission, je pense que c'était la priorité sur notre île puisque c'est là où plus de 120 000 habitants se déplacent chaque jour, avec des flux très importants et de plus en plus importants, avec le développement de cette zone.

On ne va pas revenir sur ce qui a été fait, mal fait ou bien fait. La seule chose qui ait été faite, c'est de la sortie de la ville jusqu'au rond-point de

la Gravona, la deux fois deux voies, il y a une vingtaine d'années. Depuis plus rien. Il m'est fort aisé de le reconnaître.

Aujourd'hui, nous sommes justes sur le rendu de la concertation. Je voudrais rappeler que ce sont des procédures normales. Quand on parle de concertation, on ne peut pas faire ce dossier s'il n'y avait pas de concertation. En tout état de cause, ce n'est rien d'extraordinaire. Je ne pense pas qu'on puisse faire ce type de dossier sans concertation. Les démarches administratives et réglementaires nous y obligent. Ceci étant le premier point.

Sur ce qui vient d'être dit, je ne suis pas tout à fait d'accord sur la protection des terres agricoles. D'ailleurs, dans ce rapport, c'est bien clair, je pense que les sœurs LUCIANI aujourd'hui ont une grande partie de leur exploitation, alors je ne sais pas l'évaluer exactement, je l'ai demandé aux services, c'est peut-être au moins 2 000 hectares, peut-être 1 hectare d'agriculture qui aujourd'hui est amputé.

Après, vous allez me dire, « oui, mais à un moment donné, il faut bien faire les choses et trouver des solutions ». La question que je posais c'est de savoir si on ne pouvait pas réfléchir pour minimiser encore cette emprise. Techniquement, les services, et je salue le travail à mon tour et la volonté des élus, mais je pense qu'aujourd'hui, la volonté c'est de répondre à une véritable problématique dans l'urgence plus qu'autre chose.

Aujourd'hui, on ne peut pas faire autrement que de faire ce projet ou bien on laisse la situation en l'état et ça devient catastrophique avec l'ouverture de l'hôpital et du Stiletto, puisque la pénétrante ou la structurante Caldaniccia, même si elle vient d'avoir un avis favorable de la DREAL, n'est toujours pas en œuvre. Donc, un collège, 800 élèves, et un hôpital vont ouvrir dans quelques mois et le réseau routier n'aura pas commencé.

Certains me diront « oui, mais ce n'est pas de notre faute ». Toujours est-il qu'on n'est pas là pour jeter la faute aux uns ou aux autres, on est là pour essayer de faire et d'avancer le plus intelligemment possible et de répondre au mieux à la problématique et avoir une vision sur les années à venir, de manière à ne pas avoir à recommencer ou se rendre compte qu'in fine, l'investissement réalisé n'est pas suffisant et demande encore de faire des projets, des concertations et peut-être réinvestir encore.

Voilà tout simplement la mise en garde que je faisais en commission. Je sais très bien que dans le cadre du PEI, il faut figer les financements. C'est aussi une contrainte, il faut le faire et il faut avancer.

Voilà le premier point pour les terres agricoles.

Je pense qu'il faudrait qu'on réfléchisse, qu'on se penche là-dessus et voir ce que l'on peut faire pour améliorer cela et peut-être, je le dis, demander aux entreprises présentes qui sont là et qui, pour les prendre en compte, nous obligent ou nous mettent dans l'obligation de les desservir d'un point de vue routier, peut-être leur demander une participation. Je pense qu'elles y seront favorables. Ce n'est pas à exclure et cela peut très bien se faire. Juridiquement, c'est tout à fait possible.

Quant au collège de Baleone, c'est vrai qu'il y a une proposition, Paul MINICONI étant présent et siégeant au conseil d'administration, aujourd'hui, la proposition qui est faite, certes, améliore l'entrée du collège, mais en même temps, n'apporte pas plus de réponses en termes de stationnement et diminue encore un peu plus le stationnement du transport en commun. Je ne sais pas, là aussi, s'il n'y a pas une réflexion à mener, même si les emprises foncières sont très restreintes, on ne peut pas faire ce que l'on souhaite.

Mon amendement qui est déposé est surtout au niveau de la sécurité. Je pense que quand on fait ces aménagements, ça doit être aussi un élément très important, comme cela a été fait plus haut, sur la traverse de la Peraccia où lors de l'élaboration du projet, en concertation, cela a été fait en 2004 et 2006, nous avons insisté sur la sécurisation à la fois des véhicules et des piétons.

Là, il y a une piste cyclable qui va se retrouver au milieu des poids lourds, des flux de poids lourds sur les 2 voies. Je pense donc qu'il y a des aménagements ou quelque chose à faire, à réfléchir ou peut-être déplacer les choses de manière à les sécuriser sur cette piste cyclable et peut-être, la proposition faite de déplacer le giratoire qui est avant celui de Caldaniccia et le rapprocher un peu plus de celui de Caldaniccia, si cela est possible et faisable.

Voilà les propositions qui sont faites.

Cela étant dit, je vais un peu plus loin et quand on arrive au rond-point d'Afa, je continue dans le long du rapport, la portion qui avait fait l'objet d'un amendement que j'avais déposé de prendre en compte Afa, embranchement de Cuttoli/Mezzana, aujourd'hui n'apparaît pas. Il n'y a pas dans ce rapport de projet. Donc, on va se prononcer sur un projet où la concertation n'est que partielle. Afa, si vous avez regardé le projet, il y a le fuseau, il y a la réserve, mais il n'y a pas la proposition. On l'avait soulevé en commission, je crois que Paul LEONETTI l'avait aussi évoqué. Je demande aussi quelques précisions à ce niveau-là. Certes, nous ne sommes qu'à cette phase, il y en aura d'autres sur l'utilité publique. Je regrette que sur cette

phase, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas cette portion et que, comme ça a été fait du rond-point de la Gravona, le giratoire de la Gravona à celui d'Afa, ça ne soit pas fait. Ma crainte et ma question, la suivante, après avoir déposé cet amendement que je viens de vous évoquer, c'est : est-ce que réellement cela fait partie de l'opération ? Dans ce cas-là, si oui, pourquoi ça ne figure pas ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous sommes donc dans le cadre de l'examen de votre amendement. Je donne la parole à Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS sur l'amendement qui vient d'être présenté avant de donner la parole à l'exécutif.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, M. le Président.

Effectivement, sur l'amendement et puis quelques précisions parce qu'en fait, on vous propose un amendement, mais on va au-delà de l'amendement puisqu'on nous parle de réviser le tronçon entre les giratoires SOCORDIS et Caldaniccia. C'est quand même l'essence-même de ce projet.

Moi aussi, bien sûr, je n'ai pas pu le faire et vous m'en excuserez, mais je voulais dire que nous aussi, on se réjouit du rapport et du projet présenté.

Je pense connaître un petit peu la région pour y vivre depuis toujours. Il s'agit d'un projet d'aménagement routier qui est structurant pour ce territoire de Corse et c'est également, je dois le dire et je le dis à ce stade des débats, une réponse à ceux qui doutaient de la volonté du Président du Conseil exécutif d'instaurer une véritable équité territoriale dans la mise en oeuvre de ces politiques publiques.

Vous nous avez fait part de certaines craintes, c'est vrai, mais je crois que Mme la conseillère exécutive vous avez, s'agissant des craintes, fourni les éléments qui ne peuvent que nous rassurer, notamment en ce qui concerne la problématique de la consommation du foncier agricole. Je réponds de suite à mon collègue Xavier qui, lui aussi, emprunte ce trajet tous les jours, il connaît parfaitement bien la région.

Dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, il me semble important de le redire, nous nous attacherons à minimiser la consommation de terre agricole et à compenser à la fois les terres et les pertes d'exploitations.

S'agissant des interrogations, par ce rapport, on répond également aux interrogations légitimes des chefs d'entreprises et des commerçants, relatives à la viabilité, au développement de leur commerce. Il ne sera jamais question non plus, pour nous, de pénaliser ceux qui ont fait le choix de s'installer à ces endroits-là depuis des années.

Enfin, l'intégration d'aménagements doux. Je sais que ce sont des sujets importants, que ce soit pour la majorité ou même pour l'opposition. On observe désormais que sur la quasi-totalité des projets d'aménagement routiers majeurs de la Collectivité de Corse, les modes de déplacements doux sont intégrés. Ça a quand même été rarement le cas par le passé.

Ce projet, ces aménagements ont un triple objectif. D'abord, fluidifier la circulation sur ce tronçon et c'est là, l'objet même de votre amendement puisque vous parlez de la révision du tronçon SOCORDIS, anciennement SOCORDIS giratoire, Caldaniccia. Je dis que ces aménagements majeurs ont un triple objectif : fluidifier la circulation sur le tronçon et plus globalement sur le territoire ajaccien en le désengorgeant ; absorber les pics de trafic journaliers et répondre à l'augmentation constante des hausses du trafic dans ce secteur.

Je vais un petit peu plus loin. Ce projet s'inscrit dans une vision globale qu'on ne peut déconnecter du futur échangeur de Mezzana, de la gare, du projet quand on avait parlé d'intermodalité, qui sont des éléments consubstantiels de ce projet d'aménagement routier. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit que la desserte de l'école de Mezzana compte aujourd'hui plus de 500 enfants, que les bouchons au rond-point d'Afa ne cessent de croître par le nombre de véhicules qui empruntent la déviation, vous le savez, et je m'adresse aux collègues qui résident dans la région, cette fameuse déviation que l'on emprunte tous les matins, le Pentane, le Mandriolu pour sortir au rond-point d'Afa. M. le Président du Conseil exécutif, vous rappeliez en début de session, les drames de la route qui ont encore affecté des familles, il y a quelques jours. En ces heures tristes, pour notre île et sa jeunesse, il est important de rappeler que les statistiques classent ce tronçon comme une des zones les plus accidentogènes de Corse. Ce projet permettra aussi la sécurisation du tronçon.

Bien sûr que nous nous félicitons de ce projet, mais l'honnêteté intellectuelle nous oblige à dire que ces aménagements, et rassurez-vous, je vous ai entendu tout à l'heure dire « dinò », mais c'est vrai, il faut quand

même le rappeler, ces aménagements, il aurait dû être réalisés il y a 20 ans, on le sait. On se retrouve aujourd'hui asphyxiés et on a attendu l'asphyxie de la circulation routière de ce territoire, le développement exponentiel de la zone de Baleone, pour réfléchir à une politique qui concerne les aménagements publics.

L'aménagement du territoire et son développement doivent aller de pair, sinon, nous ne pouvons que nous retrouver dans la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui, dans la région Ajaccio, Aiacciu è circondu.

Un mot, Mme la conseillère exécutive, bien évidemment, les problèmes rencontrés actuellement ne sont pas de votre responsabilité.

Mais quand même, on peut le dire, ce dossier, c'est bien qu'aujourd'hui on vienne, il y a des amendements, en commission des finances, nous dire « non, mais ça ne fait pas très longtemps ». Ce dossier, c'est quand même un dossier qui est poussiéreux, qui est vieux, qui a 20 ans, depuis 1999 et rien n'a été fait depuis.

Je conclus, M. le Président, et je vous rassure. Ici, aujourd'hui, nous sommes dans l'action, dans l'amélioration du quotidien des Corses, dans une réflexion globale des politiques publiques en matière d'infrastructures de transport qui intègrent notamment les modes de circulation vert et qui créent les conditions de développement de l'intermodalité pour accéder au centre-ville d'Aiacciu.

Ce que l'on souhaite aujourd'hui, c'est, s'intéresser à l'avenir et préciser qu'avec ce rapport, aujourd'hui encore, nous franchissons une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement, en approuvant le bilan de la concertation publique, le principe et les caractéristiques de ce projet, donc, bien sûr, nous sommes favorables.

En ce qui concerne l'amendement, je laisse quand même d'abord la parole à l'exécutif et ensuite, nous interviendrons encore. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La parole est à l'Exécutif sur l'amendement et sur les diverses interventions. Après quoi, nous voterons sur l'amendement et sur le rapport.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Quelques petites remarques suite aux différents échanges. Merci. C'est vrai que c'est un dossier un petit peu ancien qui avait été mis de côté. Peu importe, l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui les choses avancent.

Concernant les sœurs LUCIANI, vous l'avez soulevé, c'est vrai qu'elles vont être impactées très fortement. Je dois préciser qu'il y a des échanges réguliers avec les services qui ont fait le maximum pour prévoir que le fuseau se rapproche le plus possible de la voie ferrée avec ce qu'il est possible de réaliser en termes de sécurité, pour qu'elles soient le moins impactées possible. Mais effectivement, l'impact sur leur propriété sera important ; des discussions, avec l'enquêteur public, nous permettront peut-être de modifier ce tracé. En tout cas, l'objectif était bien de réduire au maximum l'impact sur les terres agricoles.

En ce qui concerne le collège de Baleone, nous allons présenter ce projet au conseil d'administration, le 3 juillet.

En ce qui concerne SOCORDIS et Caldaniccia, le vélo cohabite avec la voie de service. Donc, il n'y a pas pour nous de difficultés particulières. Entre Afa et Mezzana, le profil retenu dans notre réflexion sur cette section est un boulevard urbain, c'est-à-dire une voie de transit et une voie de desserte. On tient compte bien sûr de ce fait, de l'intérêt des riverains.

En ce qui concerne l'amendement, évidemment que la piste cyclable fasse l'objet d'opérations de sécurisation ou à défaut, que soit révisé le tronçon entre les giratoires de SOCORDIS et de Caldaniccia, il n'y a pas de difficultés particulières. Pour nous, la sécurisation de la piste cyclable fait partie intégrante de notre réflexion. Il n'y a donc pas d'intérêts pour nous de valider cet amendement précisément puisque de toute façon, ça fait partie intégrante de notre réflexion ; la sécurité, bien sûr, va de pair avec le projet.

Le Président TALAMONI

Donc, il n'y a pas d'intérêt, vous êtes défavorable à l'amendement ? D'accord.

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

POUR : Per l'Avvene, Andà per dumane, La Corse dans la République (4)

CONTRE : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.³

POUR : Per l'Avvene, Andà per dumane, La Corse dans la République, Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA

Nous passons au rapport suivant.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, excusez-moi, rapidement. J'aurais souhaité que dans les réponses, mais la parole est revenue très rapidement à l'exécutif, qu'on me réponde, mais cela sera fait ultérieurement, sur le tronçon Afa/Mezzana où rien n'apparaît dans cette concertation. On a voté un rapport sur le bilan de la concertation aujourd'hui.

Excusez-moi, mais je n'ai pas eu la totalité de la réponse.

Le Président TALAMONI

Elle viendra sans doute. En tout cas, l'examen de ce rapport est terminé, cher collègue. Donc, comme vous le savez, procéduralement, on n'intervient plus sur le rapport.

Nous passons au rapport n° 163. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupia.**

³ Délibération 19 -181 AC

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

La présentation sera bien plus rapide, même si nous sommes aujourd'hui dans les DSP.

C'est un contrat de délégation de service public qui concerne l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des infrastructures du port de commerce de Prupia.

Il y avait un seul candidat, c'est le candidat qui exploite à l'heure actuelle le port, donc la chambre de commerce de Corse-du-Sud.

On vous propose de renouveler ce contrat. J'image que vous avez tous lu avec insistance le détail des investissements et des projets de la chambre de commerce.

La durée de ce contrat, on avait proposé au moins 10 ans parce que la loi nous l'imposait, on ne pouvait pas aller beaucoup plus loin en termes de durée de contrat. Bien sûr, ce délai de 10 ans est en rapport avec les investissements que fera et qu'a prévu de faire, s'il en a la possibilité, il y aura un suivi bien sûr en ce sens, le concessionnaire.

L'économie générale du contrat est jointe, tout est proposé. Donc, une durée de 10 ans qui débute à partir du 1^{er} juillet 2019 et qui se terminerait donc, le 30 juin 2029.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a des avis oraux des 2 commissions. Commission du développement, je pense qu'il est favorable ?

M. Julien PAOLINI

Avis favorable sans observations.

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable de la commission des finances, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un amendement de « Per l'avvene » de Santa DUVAL. Vous allez présenter votre amendement, je pense ?

Mme Santa DUVAL

Mme la Président de l'Office des transports,

Ce rapport fait logiquement suite à celui de mai 2018 sur le renouvellement du principe de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Propriano. Ce dossier, après la prorogation d'un an de l'ancienne DSP, a pris du retard et semble avoir fait l'objet d'hésitations pendant plusieurs mois de la part de la Collectivité ou même de la chambre de commerce.

D'ailleurs, j'aurais une question au niveau du calendrier puisqu'on voit dans la partie 5 du rapport, page 8, que vous évoquez un passage en session en mai, pour que la notification intervienne en juin avant d'entrer en vigueur le 1er juillet. Est-ce que le passage du dossier en séance le 27 juin ne pose pas un problème pour une opérationnalité au 1^{er} juillet par rapport au délai de notification ?

Je vous parlais d'hésitations sur le long terme, ayant le souvenir de la façon dont avaient été amenées les choses en mai 2018 où le rapport de présentation avait mis en exergue la baisse d'activité du port de Propriano, sans pour autant développer les raisons de cet état de fait, à savoir :

- La suppression quasi-totale de la ligne Propriano – Porto Torres en 2016. En lieu et place des 3 rotations hebdomadaires à jours fixes, la ligne n'a par la suite été assurée qu'une fois par semaine et encore, de manière aléatoire et épisodique. Sur cette liaison, le trafic avait donc été divisé par 3.
- Et surtout la suppression d'un tiers des rotations - 26 rotations sur 81 en 2017 et début de l'année 2018 sur la ligne DSP en raison des arrêts techniques qui avaient tous été assumés par le port de Propriano.

Une baisse d'activité du port ponctuelle qui ne saurait donc suffire à envisager – bien que ce ne soit pas dit officiellement - un désengagement sur ce port secondaire en l'état actuel du réseau routier.

On en arrive au problème majeur du rapport qui réside dans la durée de la concession, nous l'avions évoquée en mai 2018, le rapport s'y prêtait

davantage puisque nous en sommes là à l'attribution, mais je vous propose néanmoins cet amendement portant sur la durée.

Si jusqu'alors toutes les concessions portuaires ont été établies pour 30 ans, le rapport renouvelle celle-ci pour seulement 10 ans, période insuffisante pour permettre l'amortissement des investissements impératifs à réaliser, vous citez vous-même dans le rapport certaines opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement : extension de la digue, de la gare maritime, du poste d'accostage, etc.

En 2018, vous aviez avancé que le droit encourageait les collectivités à envisager des concessions plus courtes, une recommandation que nous n'avons pourtant pas retrouvée et qui n'a pas de sens. Celle qui conduit à faire coïncider la fin de la future concession de Propriano avec celles des autres ports alimente aussi la perspective d'un désengagement sur Propriano. J'en viens donc à ma proposition d'amendement qui se veut raisonnable. Vous proposez 10 ans au lieu de 30. Notre proposition d'amendement ramène la durée à 20 ans. Ce qui reste un bon compromis...

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Nous allons demander au Conseiller exécutif ce qu'il pense de cet amendement et ensuite, nous allons passer au vote. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président, juste quelques mots.

Je pense qu'il faudrait arrêter de parler systématiquement de désengagement de la Collectivité envers le port de Prupia parce que ça devient vraiment assez étonnant. Je crois qu'il faut vraiment rappeler certains éléments.

Au niveau de la délégation de service public, rien n'a changé. Les arrêts techniques, vous devez le savoir, c'est pour l'ensemble des navires. Ça pourra impacter ou ça a impacté à une période le port de Prupia, ça impacterait, demain dans la future DSP, d'autres ports.

Je crois donc qu'à un moment, il faut arrêter avec ces fantasmes, revenir un petit peu à la réalité et vous rappelez aussi qu'en ce qui concerne la ligne Prupia/Porto-Torres, c'était une ligne qui était réalisée hors service public.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous allez avoir un rapport très bientôt qui va vous être soumis car aucune compagnie n'a répondu à l'appel d'offres que nous avons lancé sur le service public Prupia/Porto-Torres, 3 rotations par semaine financées, un choix du Conseil exécutif et de cette Assemblée.

Donc, je crois qu'il faut arrêter ce fantasme. Nous connaissons tous l'intérêt de ce port et aujourd'hui, ce contrat de concession a une durée réaliste aussi, réaliste parce qu'il est négocié avec le candidat en fonction de sa capacité d'investissement sur le port.

Evidemment, aujourd'hui, je crois que nous avons été le plus loin possible, c'est exactement les mêmes conditions, je siégeais en commission de délégation de service public, on a été le plus loin possible dans les discussions avec le candidat pour proposer quelque chose de cohérent.

Je pense qu'il serait risqué aujourd'hui d'aller plus loin en termes de temps et la durée de 10 ans est celle qui nous semble le plus raisonnable selon la capacité qu'avait le candidat à réaliser ces investissements.

Je réitère vraiment, j'insiste sur le fait que la Collectivité s'investit et reconnaît tous les avantages de ce port qui est essentiel comme l'ensemble des ports de notre île, d'ailleurs.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Je crois avoir compris que le Conseil exécutif n'est pas favorable à cet amendement.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Contre : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC

Abstention : La Corse dans la République (5)

Non-participation : Andà per dumane

POUR : Per l'Avvene

Je mets aux voix le rapport initial qui n'a pas été amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.⁴

POUR : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, Andà per dumane,
La Corse dans la République (5)

Non-participation : Per l'Avvene

Nous passons au rapport suivant qui est moins volumineux, mais qui ne veut pas dire qu'il est moins important. Rapport n° 167. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 167 : Déclassement d'une portion de route départementale n° 107 située sur la commune de Lucciana aux fins de reclassement dans la voirie communale**

Mme Vanina BORROMEI

Très rapidement, M. le Président.

Effectivement, le déclassement d'une portion de route départementale sur la commune de Lucciana, portion de route sur laquelle la commune a fait des investissements importants et des aménagements également importants. C'est une portion de route qui n'a pas d'intérêt particulier en termes de sécurité par rapport à notre réseau. Il avait été convenu, au vu des aménagements que prévoyait de faire la commune, de rétrocéder cette portion à la commune de Lucciana.

Le Président TALAMONI

Avis oral à la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

⁴ Délibération 19 --182 AC

Merci. Personne ne veut intervenir sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant n° 168. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 168 : Cession à Monsieur Christophe Mariani d'une partie de la parcelle AC 466 (135m²) appartenant au domaine public ferroviaire (gare de Venacu).**

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Une cession concernant une parcelle qui était sur l'emprise du chemin de fer et de la Collectivité de Corse au profit de M. MARIANI, une emprise de 135 m². Il y avait eu, comme beaucoup de dossiers, des erreurs au niveau du cadastre, au niveau des titres de propriété. Aujourd'hui, M. MARIANI a, sur cette parcelle, fait une construction d'un garage depuis des années.

Nous vous demandons donc de signer cet arrêté de déclassement pour rentrer effectivement dans une cohérence administrative avec le foncier. 135 m² et une évaluation à 1 350 €.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un avis oral de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

⁵ Délibération 19 - 183 AC

Même avis, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Rapport n° 172. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 172 : Approbation du projet "Radio sol/train et sécurisation de cinq tunnels" et de son plan de financement.**

Mme Vanina BORROMEI

M. le Président, merci.

Dans la continuité de la mise en sécurité du chemin de fer, la sécurisation de différents tunnels et la mise en place de ce qu'on appelle le « radio sol train », c'est-à-dire avoir la possibilité de communiquer pour les chauffeurs entre eux lorsqu'ils sont à l'intérieur des tunnels.

Donc, les différents tunnels sont cités. Il y en a un peu plus d'une dizaine et la sécurisation de cinq grands. Un planning de réalisation entre 2020 et 2022.

C'est un rapport très important parce que je crois qu'au niveau des mises aux normes et des conditions de sécurité, c'est absolument essentiel.

L'investissement est de 4,8 M€. Il y a un cofinancement de l'Etat à hauteur de 70 %.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

⁶ Délibération 19 -- 184 AC

Faisant observer qu'un montant de 32 M€ avait récemment été affecté au réseau ferré, Mme Mattea CASALTA a souhaité savoir si la présente opération était incluse dans cette enveloppe financière.

M. MONTINI a précisé qu'il s'agissait d'une opération différente rappelant que l'amélioration du niveau de sécurité du réseau comprenait deux volets : un premier volet dédié à la mise en œuvre de la CCVU pour un montant de 33 M€, un second volet consacré au déploiement de la « radio sol-train » pour un montant de 4,8 M€, déjà inscrits dans la maquette financière du PEI.

J'ai, pour ma part, souligné l'importance des investissements réalisés par la Collectivité de Corse sur le réseau ferré et notamment ceux dédiés à la sécurisation du trafic et à la sécurité des usagers dont on ne peut faire l'économie.

Je me suis interrogé sur une éventuelle interruption du trafic pour permettre la réalisation des travaux. Il a été précisé que les opérations seraient réalisées de nuit.

Mme MARIOTTI a simplement fait observer - et sans que cela ne pose de difficultés - qu'elle découvrait le sujet, ce domaine n'ayant jusqu'à présent jamais été abordé au sein du conseil d'administration des chemins de fer de la Corse, contrairement à d'autres projets (CCVU, trains connectés...).

Avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Rapport suivant n° 178. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 178 : Prorogation de la gratuité des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.**

⁷ Délibération 19 --185 AC

Mme Vanina BORROMEI

Effectivement, nous vous proposons pour cette année, la prorogation et la gratuité des transports scolaires pour l'année 2019/2020.

Je vous rappelle que l'année dernière, dans le cadre de la fusion et de la création de la Collectivité unie, il y avait 2 modes de participation : pour la Haute-Corse une participation par enfant, en fonction des revenus du foyer fiscal des parents et la gratuité totale en Corse-du-Sud.

Dans un souci d'harmonisation et de réflexion, nous vous avons proposé la gratuité pour l'année en cours. Nous vous proposons de renouveler cette gratuité totale et de le proroger pour l'année 2019/2020.

Nous continuons, bien sûr, de le proroger uniquement d'année en année car nous menons une réflexion, notamment quant à la mise en place de la billettique unique. Il y aurait peut-être une participation des parents pour payer la carte en début d'année. C'est une possibilité, mais en tout cas, pour le moment, cette mise en place sera effective dès la rentrée.

Nous proposons de poursuivre cette gratuité parce que cela va de pair également, au-delà de la billettique unique et de l'aspect technique, avec la prise en charge, notamment dans le milieu rural, d'enfants. Pour nous, c'est absolument essentiel.

C'est vrai qu'en payant la carte ou en incitant les parents à payer une participation, ne serait-ce qu'à minima, on s'est rendu compte en fait que les parents, lorsque la gratuité était proposée, inscrivaient d'office les enfants sur le transport scolaire, mais que les enfants ne l'utilisaient pas forcément, ce qui fausse parfois les marchés publics puisque nous demandons des autocars, avec une très grande capacité, qui ne sont pas forcément utilisés. Donc, le coût est très lourd pour la Collectivité. On évalue à peu près à 500 élèves, cette année, les inscriptions qui n'auraient pas été prises en compte réellement au niveau du transport.

On mène cette réflexion. En tout cas, le temps de la mener et de prendre en compte tous ces paramètres qui sont essentiels, nous proposons cette prorogation. C'est pour cela que nous proposons de la renouveler d'année en année, le temps de voir comment notre réflexion évolue. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Il y a un rapport de la commission du développement, rapport écrit. C'est M. PAOLINI qui va le présenter.

M. Julien PAOLINI

Mme MARIOTTI a souhaité connaître la date de présentation devant l'Assemblée de Corse du nouveau rapport instaurant une éventuelle participation familiale et/ou de frais d'inscriptions dans le cadre de la réflexion menée actuellement par la CdC. Elle s'est inquiétée par ailleurs de l'effet produit auprès des familles qui, pendant deux ans, ont pu bénéficier de la gratuité des transports scolaires.

M. MONTINI a précisé que, dans le cas d'une décision visant à faire appliquer des frais d'inscription ou une participation familiale, un nouveau rapport ne pourrait être présenté avant la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, du fait de modifications techniques importantes à opérer (instauration d'une régie, mise en place du paiement en ligne, inscription dématérialisée...).

En marge de ce rapport, M. FILIPPETTI a souhaité avoir des précisions sur l'état d'avancement des marchés relatifs à l'attribution des lignes scolaires aux différents transporteurs.

S'agissant des appels d'offres de Corse-du-Sud, les services ont précisé que ces derniers étaient en cours d'analyse avant passage en CAO et prise d'effet au 3 septembre 2019.

Concernant le renouvellement des lignes de Haute-Corse, il a été précisé que des discussions avec les représentants des transporteurs étaient actuellement en cours pour homogénéiser la nature et la période de renouvellement des marchés, ces derniers étant jusqu'à présent étalés sur trois ou quatre exercices.

Enfin, il convient de prendre également en compte la récente création de nouvelles lignes en Haute-Corse qui font l'objet de consultations et dont la mise en place est prévue au plus tard dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Avis favorable de la commission.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Juste en marge de ce rapport et très rapidement.

Il y a une volonté de la part de l'Exécutif de modifier à terme, le cahier des charges de ces appels d'offres sur la base de quelques axes cardinaux qui vont conduire à contrarier un certain nombre de petits transporteurs dans le rural. La billettique d'abord, qui est votre système et qui sort de la logique hors forfait, le regroupement des lignes qui ne pourra favoriser que des transporteurs qui ont une flotte suffisamment abondante, la limite bien connue de la réutilisation des véhicules. On sait très bien que les petits transporteurs mutualisent leur flotte, évidemment en rendant d'abord le service, mais vous fixez une limite à 15 % et la durée des contrats que vous passez.

On se fait le porte-parole de quelques petits transporteurs qui manifestent une vraie inquiétude. Ce n'est pas tant de répondre à cette forme de lobbying que de s'inquiéter en tant qu'autorité concédante du danger de voir certaines régions ou microrégions enclavées et mal desservies, de plus en plus mal desservies et donc, de plus en plus enclavées.

Voilà l'inquiétude dont on souhaitait vous faire part en marge de ce rapport avec la volonté que vous puissiez nous éclairer, sinon promptement, en tout cas dans les semaines à venir.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. La réponse donc, de la conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, juste une réponse concernant les appels d'offres. Nous avons rencontré, à 2 reprises, les syndicats des transporteurs et d'autres transporteurs d'ailleurs qui n'étaient pas syndiqués, avec le Président.

Nous avons déjà fait 2 réunions ensemble et une réunion est encore prévue à la mi-juillet précisément, pour essayer de trouver le juste équilibre. Oui, mais c'est vrai que dans le rural, c'est toujours très compliqué. On essaye nous aussi de mutualiser en fonction des moyens, c'est quand même 23 M€, le transport scolaire. C'est vrai qu'on mutualise avec les risques et les conséquences que cela peut avoir. On essaye d'anticiper au mieux et de mettre aussi ce que nous proposons en cohérence avec le futur schéma régional de l'intermodalité.

Après, pour ce qui concerne la billettique, il y a eu quelques réticences au départ. Mais je vous rappelle que la billettique, nous l'avons votée ensemble. C'est une billettique unique qui permettra à l'ensemble des scolaires d'avoir une seule carte pour pouvoir utiliser le train, les différentes lignes de transport interurbain également. C'est quelque chose de très favorable. Mais effectivement, on a peut-être péché par défaut de communication avec les transporteurs qui n'avaient pas bien compris l'intérêt de la chose. On les rencontre régulièrement et je pense que ces rencontres iront dans le bon sens et trouveront une issue favorable. Merci en tout cas.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant. C'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

*** Rapport n° 181 : Programme de rénovation urbaine, commune de Portivechju.**

M. Jean BIANCUCCI

⁸ Délibération 19 - 186 AC

Vous savez que la commune de Portivechju est une commune très vaste puisqu'elle s'étend sur près de 16 000 hectares, ce n'est pas rien. Il y a la ville et il y a 32 hameaux, je me tourne vers Jean-Christophe qui, lui, connaît bien et puis, il y en a d'autres aussi ici qui connaissent.

Il faut dire aussi que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à 17 823 €.

La commune a envisagé de mettre en oeuvre une politique de développement urbain en s'appuyant à la fois sur les 3 piliers du contrat de ville, à savoir le développement des activités économiques et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie.

Deuxième support, les ITI avec un financement du POFEDER. Je vous rappelle que c'est dans le cadre d'une croissance intelligente, inclusive et durable.

Le troisième support, c'est le nouveau programme de rénovation urbaine qui concerne les zones à difficultés, les quartiers prioritaires. Tout cela amène la commune à envisager une stratégie de manière un peu plus précise sur les quartiers de Pifanu et d'U Stagnu. Inutile de dire qu'on a de vraies priorités et relativement, un certain nombre d'indicateurs que sans doute vous connaissez.

Les objectifs, c'est à la fois de désenclaver les quartiers, améliorer les conditions de vie et les conditions de logement et favoriser la mixité sociale.

Pour ce qui concerne les chiffres, le coût global de l'opération est de 24 M€, una bughjulla. La Collectivité de Corse est sollicitée pour un montant de 6 405 219 €, soit un volume de 27 % du montant global.

Je dois quand même rappeler que le conseil départemental avait financé pour 2 040 698 €. Il reste aujourd'hui à engager sur cette opération 3 864 521 €.

La commune de Purtivechju met 17 % à hauteur de 4 120 913 € et 30 % des investissements sous maîtrise d'ouvrage. Je peux vous donner les autres sommes et les autres participants, sachant que vous avez eu une multitude de financements, et on peut le comprendre, dans un programme qui est un programme assez complet et assez large en la matière.

Je vous demande d'adopter ce rapport et la participation de la Collectivité de Corse aux montants que je vous ai indiqués. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

M. Julien PAOLINI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est également favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Rapport suivant, c'est le Président du Conseil exécutif qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

*** Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est une convention qui a été signée en 2005 entre la Collectivité Territoriale de Corse et Corsica Haut Débit, une convention qui organise la

⁹ Délibération 19 - 187 AC

création d'exploitation du réseau de communication haut débit sur le territoire insulaire.

Une durée de 20 ans, de 2005 à 2025 et régulièrement, comme c'est prévu aux articles 41 et 42 de la convention, il est procédé à un audit du catalogue tarifaire de la délégation de service public afin de s'assurer que les prix qui sont pratiqués en Corse par le délégataire sont bien alignés sur ceux pratiqués sur d'autres réseaux d'initiative publique et donc restent compétitifs et que la Corse ne surpasse pas dans le cadre de délégation de service public.

Le dernier avenant tarifaire a été adopté en octobre 2017 sur la base d'un audit qui avait été réalisé en 2016.

Le nouvel avenant qui vous est proposé est issu d'un audit effectué par un cabinet indépendant, l'IDATE qui a vérifié les évolutions du catalogue des offres et qui a constaté que sur certaines dispositions, il y avait en termes techniques et tarifaires un certain nombre de choses qui n'allaient pas et qui ont été corrigées dans le cadre de cet avenant, avenant qui ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire, mais qui assure l'adéquation au marché du catalogue tarifaire et des services qui sont fournis dans le cadre de la délégation de service public.

C'est en cet état que je vous demande d'approuver le rapport et l'avenant qui est annexé.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis oral de la commission de développement.

M. Julien PAOLINI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président. Je voudrais juste poser une question qui n'a rien à voir sur le fond, connaître un petit peu l'état d'avancement, justement par rapport au marché de la fibre, je voudrais profiter de ce rapport pour le faire.

Il était prévu sur la première année à peu près 10 000 clients fibrés, donc on est quasiment en fin de première année, je voulais savoir où on en était. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole la réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Là c'est sur le haut débit, la fibre sur le très haut débit, c'est une convention de délégation de service public différente.

Donc, les opérations sur le terrain ont avancé. Pour tout vous dire, on devait avoir un avenant modificatif au plan technique parce qu'il y a un décalage entre les prises et la réalité, donc il y a une discussion entre nos services et notre co-contractant, c'est-à-dire l'agence du numérique, pour réévaluer à la marge de décompte de prises global du dossier. Mais les opérations sur le terrain ont commencé, ont avancé avec les piquetages dans les zones qui étaient prévues en année n et année n + 1.

Je vous ferai un point complet technique, sous le contrôle des services, lors de la présentation du rapport, j'espère le mois prochain, puisqu'apparemment c'est pour des raisons techniques uniquement que l'agence du numérique n'a pas validé les travaux qui avaient été diligentés. Je dis « apparemment » parce qu'on est un peu dans l'expectative et l'incertitude, suite à la décision de justice qui est intervenue et qui a rejeté le recours aux fins de suspension. L'idée, je l'ai évoqué publiquement, c'est, à mon avis, qu'il convient de purger définitivement cette affaire, et j'espère que l'Etat retirera son recours au fond, ce qui permettrait de continuer à avancer de façon beaucoup plus sereine puisque je considère que tous les éléments

d'ordre juridique, relevant de la juridiction administrative, ont été évoqués et purgés par la décision de référé qui est intervenue.

Donc les choses avancent à leur rythme et au rythme qui était contractuellement prévu et je vous ferai un point précis le mois prochain.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Rapport suivant :

*** Rapport n° 164 : Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est celui que je viens de présenter.

Le Président TALAMONI

Non, nous c'est le 162, qui vient d'être présenté.

Le Président SIMEONI

Le 162, il est retiré, c'est le très haut débit.

(Brouhaha).

Le rapport que j'ai présenté, c'est le rapport sur le haut débit, le rapport sur le très haut débit, le 162, aurait dû être retiré, je le retire.

Le Président TALAMONI

Attendez, à toutes fins utiles, nous allons faire revoter l'Assemblée formellement sur le 164 : « avenant n° 10 à la convention de concession pour

¹⁰ Délibération 19 - 188 AC

la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse ».

Vous voyez la confiance que fait l'Assemblée à l'Exécutif, puisqu'elle a voté à l'unanimité pour un rapport qui n'était pas le bon.

Le Président SIMEONI

Alors, je reviens, excusez-moi, le 162 initial, avait été séparé en deux rapports distincts, il y a une partie qui a été remise par rapport aux discussions qu'on a avec l'agence du numérique...

Le Président TALAMONI

On ne vous entend pas, vous pouvez vous rapprocher du micro ?

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, j'étais distrait. Donc, il y avait un premier rapport qui était présenté sous une forme unique et qui ensuite a été scindé en deux rapports qui concernent la convention très haut débit.

Un de ces deux rapports a été retiré du rôle par rapport au fait qu'il y a une discussion avec l'agence du numérique, ce que je viens de vous expliquer.

L'autre partie du rapport est effectivement concentrée dans le rapport n° 162 qui concerne également le très haut débit mais qui ne concerne pas les dispositions qui font l'objet d'une discussion avec l'agence du numérique.

Donc, Mea Culpa ! J'ai présenté le 164 sur lequel nous avons voté...

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons voter sur le 164 ? Nous sommes tous d'accord ? Je n'ai pas besoin de relire l'intitulé du rapport ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait, pas de problème.

Le Président TALAMONI

Je vais relire quand même : « Avenant n° 10 à la convention de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse ».

Rapport 164 qui vient d'être défendu brillamment par le Président du Conseil exécutif...

Le Président SIMEONI

« Brillamment », à un chiffre près....

Le Président TALAMONI

Et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹¹

Ensuite, administration générale...

Le Président SIMEONI

Non, il faut que je présente le 162, en fait dans le 162 initial, il y avait à la fois, écoutez-moi, c'est très simple, il y avait le haut débit qu'on a voté,

Le Président TALAMONI

C'est d'une clarté biblique...

Le Président SIMEONI

C'est l'avenant qui modifie la grille tarifaire, d'accord ? Ensuite, il y avait le rapport initial qui concernait le très haut débit. Dans le rapport initial qui concernait le très haut débit, il y avait deux parties, il y avait une partie consacrée à la restructuration de l'actionnariat de SFR et l'adaptation du programme de déploiement, et il y avait une partie qui était relative à un certain nombre de données techniques sur le déploiement stricto sensu.

¹¹ Délibération 19 - 188 AC

Sur la partie technique, alors que nous avons bien avancé, l'agence du numérique nous a dit : pour l'instant, je ne signe pas pour des raisons techniques, dont acte.

Donc, qu'est-ce qu'on a dit ? On a dit ça, on le reporte et on a maintenu la partie relative à l'évolution de l'actionnariat pour en tirer les conséquences et c'est le rapport n° 162 qui vous est présenté.

Est-ce que j'ai été clair ?

Le Président TALAMONI

Vous allez donc nous présenter là le 162 ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait.

Le Président TALAMONI

Qui est :

* **Rapport n° 162** : « **Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH** ».

Vous avez la parole pour le présenter, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, les sociétés SFR Collectivités et SFR, respectivement maison-mère et maison-grand-mère du délégataire, ont informé le délégant de la réorganisation du groupe SFR et de la création de la société SFR FTTH, qui devient la nouvelle maison-mère du délégataire à compter du 1^{er} mars 2019, le délégataire c'est SFR Collectivités.

Cette réorganisation se traduit par l'arrivée de partenaires financiers du groupe SFR/Altice au sein de la société SFR FTTH, à savoir Omers Infrastructure, un fonds d'investissement en infrastructure, Allianz Capital Partners et AXA Investment Managers. Ces partenaires ont pris une participation à hauteur de 49,99 % de la société SFR FTTH, valorisée par l'opération à hauteur de 3,6 milliards d'euros.

Cette société SFR FTTH a pour objet de porter les investissements en réseaux de communications électroniques. Avec ces nouveaux partenaires, le groupe SFR valorise à la fois ses réseaux de très haut débit et peut mobiliser de nouveaux financements pour conforter la réalisation de ses engagements de déploiement.

Donc, les principes généraux de l'avenant n° 1 vous conduisent à tirer les conséquences dans le contrat de la restructuration capitalistique de notre co-contractant.

Deuxièmement, il y a la partie sur l'affinage, j'allais dire, du programme de déploiement avec un certain nombre d'ajustements à la marge qui sont consécutifs précisément aux études techniques dont je parlais, et qui conduisent à affiner le calendrier des opérations qui vous sont proposées.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un avis oral de la commission du développement. M. PAOLINI va peut-être nous dire ce qu'il en est.

M. Julien PAOLINI

Avis favorable, M. le Président

Le Président TALAMONI

Et, il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹²

Non-participation de M. Pierre GHIONGA.

¹² Délibération 19 - 189 AC

Rapport suivant.

**ADMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

* **Rapport n° 145 : proposition d'acquisition des thermes romains de Santa Laurina (Aleria) inscrits au titre des monuments historiques.**

C'est Josepha GIACOMETTI qui va nous présenter ce rapport.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit effectivement de l'acquisition des thermes romains de Santa Laurina. Nous poursuivons dans notre volonté de mettre en œuvre une mise en valeur stratégique du site et musée d'Aleria.

Dans cet objectif de mise en œuvre d'une valorisation à hauteur de ce que doit constituer le site et le musée d'Aleria, nous poursuivons aussi une stratégie d'acquisition de biens immeubles protégés au titre des monuments historiques, et situés en bordure du site d'Aleria.

Donc, suite à la proposition de vente de ce bien patrimonial, adressée à la Collectivité de Corse par la famille HAUVESPRE, propriétaire, il apparaît opportun de procéder à l'acquisition de ce vestige d'intérêt majeur pour la Corse, dans le but de le sauvegarder, puisqu'il est dans un état sanitaire de dégradation avancée, de le protéger et de le valoriser.

Donc il s'agit, comme je le disais, d'un site d'un intérêt majeur, avec une emprise au sol qui est détaillée dans le rapport, je n'y reviens pas. Et, cette action permettrait, dans un souci de cohérence patrimoniale, d'intégrer ces vestiges à l'ensemble archéologique d'Aleria, dont ils dépendent sur les plans historiques et archéologiques.

Ce dernier est déjà administré en grande partie par la Collectivité de Corse dans le cadre de ses missions de protection et de valorisation du patrimoine archéologique.

La DRAC a, bien entendu, confirmé l'intérêt majeur pour la Collectivité de Corse d'acquérir ce gisement.

Par ailleurs, le prix d'acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas requis, conformément aux modalités de consultation en vigueur.

Il vous est donc proposé d'acquérir ce bien patrimonial d'intérêt majeur. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.¹³

C'est un rapport important qui vient d'être voté très rapidement, parce qu'incontestable.

¹³ Délibération 19 - 190 AC

**GHJUVENTU - ATTIVITÀ SPURTIVU / JEUNESSE - ACTIVITES
SPORTIVES**

*** Rapport n° 146 : désignation du représentant de la Collectivité de Corse à la commission jeunesse, sport et vie associative.**

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président. Donc, comme son nom l'indique, il s'agit de désigner un représentant pour la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ayant les trois délégations, je vous propose de me nommer au sein de cette commission.

Le Président TALAMONI

Personnellement je n'y vois qu'avantage, Mme la Conseillère exécutive, nous sommes en train de voir la procédure.

Nous allons faire une désignation à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

C'est un vrai succès, félicitation, Mme la Conseillère exécutive, vous avez été élue à l'unanimité.¹⁴

Rapport suivant.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

¹⁴ Délibération 19 - 191 AC

*** Rapport n° 147 : complément de financement et prorogation d'un an pour le projet Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa porté par l'Institut National de la Recherche Agronomique.**

C'est Mme GIACOMETTI qui va nous présenter ce rapport important.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. C'est un projet de recherche qui est porté par l'INRA, en collaboration avec l'office de l'environnement de la Corse et qui répond à la menace sérieuse que constitue, malheureusement, la bactérie Xylella Fastidiosa, pour notre environnement, et en tentant de caractériser les réseaux d'interaction entre les différents vecteurs, là-aussi je ne vais pas rentrer dans les considérations scientifiques, il s'agit de mieux cerner l'origine de cette bactérie et de sa prolifération.

A cette fin, une convention pluriannuelle avait été signée le 10 mai 2017 pour une durée de 3 ans, or les découvertes offrent des résultats prometteurs, mais induisent un changement dans les protocoles expérimentaux et, par conséquent, la nécessité d'échantillonner dans de nombreuses localités.

Cette nouvelle approche globale a démultiplié le nombre de tests moléculaire nécessaires pour mieux comprendre les facteurs importants de la diffusion de la Xylella Fastidiosa, donc vous notez bien l'importance de ces recherches. Un délai d'une année a donc été demandé, soit jusqu'au 30 décembre 2020 et ce délai apparaît indispensable à l'INRA pour mener à bien les travaux entrepris.

Compte tenu donc de ces modifications engendrées par la nouvelle approche et à entreprendre pour la bonne poursuite des travaux de recherche, cela nécessite de proroger d'une année ce projet et de l'abonder à hauteur de 127 000 € au regard de l'importance que vous aurez tous notée, je crois que bien sûr il nous faudra en délibérer favorablement, je l'espère.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. Juste quelques mots, tout d'abord pour nous féliciter au nom du groupe pour le soutien financier accordé à l'INRA en collaboration avec l'office de l'environnement, en vue de produire des nouvelles connaissances sur cette bactérie, vous l'avez dit, Mme la Conseillère, qui présente un risque majeur pour le monde agricole insulaire.

Donc, profiter de ce rapport pour alerter notre Assemblée, ou ré alerter plutôt notre Assemblée, sur trois points.

Premièrement, rappeler que cette bactérie fait partie de la liste des dangers sanitaires de première catégorie pour les végétaux. Et, souligner que récemment, en janvier 2018, la Corse est passée de zone d'éradication pour la bactérie à zone d'enrayement. Ce n'est pas neutre, ça signifie qu'il incombe aujourd'hui à l'Etat de publier un arrêté préfectoral qui visera à déroger à l'interdiction de plantation des plans qui sont susceptibles de contenir la Xylella.

Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie qu'à terme, si cet arrêté de dérogation n'est pas pris par l'Etat, il ne sera plus possible de planter en Corse des espèces porteuses de la bactérie, par exemple la vigne, l'olivier ou encore l'immortelle. On peut imaginer les incidences sur le monde agricole d'une telle interdiction.

Et, le dernier point, bien sûr, se protéger du scénario catastrophe qui ferait que des souches virulentes rentrent sur notre territoire et infestent nos zones agricoles.

Rappeler que la commission européenne a récemment demandé d'abroger l'arrêté préfectoral de 2015 qui interdit l'entrée de végétaux spécifiés en Corse, notamment des oliviers par exemple, et que sur ce point,

l'Assemblée a adopté deux motions pour interdire l'entrée de végétaux, en 2014 puis en 2018.

Enfin dire que, malgré ces motions de l'Assemblée de Corse, malgré ces arrêtés préfectoraux, chaque année la préfecture accorde des dérogations, en 2017, 2 millions de plans ont été introduits, donc imaginez 2 millions de plans sur une année, c'est-à-dire 10 millions de plans sur les 5 dernières années, potentiellement contaminés puisque provenant de pays déjà infectés, Espagne, Italie, notamment.

Donc, au-delà de ce rapport, vous l'avez compris, nous nous interrogeons sur la manière dont l'Etat gère la problématique de la Xylella. Un rapport d'experts du ministère, donc qu'on ne peut pas juger partisan, publié en juin 2018, indique que les moyens mobilisés par l'Etat sont nettement insuffisants pour répondre aux enjeux sur cette bactérie. A titre d'exemple, une diminution notable du nombre d'analyses réalisées en Corse en 2017, 3 300 analyses, seulement 1 268 analyses en 2018. Donc, une diminution de plus de moitié du nombre d'analyses en un an. Et, les moyens financiers : 800 000 € en 2017, seulement 400 000 € en 2018.

Donc, je profite de ce rapport pour interpeller l'Etat. La mise en œuvre de la stratégie efficace d'enrayement de la bactérie, elle ne peut pas s'opérer par le biais d'économies budgétaires, nous félicitons donc l'Exécutif, la Conseillère exécutive, qui mobilise des moyens humains, financiers et techniques pour la surveillance des milieux naturels et des zones agricoles et pour les actions de recherche indispensables contre cette lutte. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

En quelques mots et bien sûr pour adhérer pleinement aux propos qui viennent d'être tenus par Julien PAOLINI. Effectivement, cet aspect recherche qui est évoqué dans ce rapport et qui est absolument indispensable pour lutter contre la prolifération de cette bactérie, ne peut nous exonérer. Parce qu'on en entend moins parler, ce n'est pas pour autant que la menace est moins grande, on n'en parle plus effectivement ou on parle en peu, pour autant, la menace reste entière.

Et, les moyens mis en œuvre sont effectivement très, très insuffisants. Vous avez pris pour appui des rapports du ministère, nous

pouvons aussi constater le contrôle des entrants, nous pourrions développer sur un certain nombre de contrôles sanitaires que l'Etat devrait mettre en œuvre, qui ne sont pas mis en œuvre, on renonce à certaines actions par souci d'économie budgétaire face à quelque chose qui pourrait être un drame écologique, économique, environnemental, culturel et patrimonial pour la Corse.

Je crois qu'aujourd'hui il faut rester mobilisé. Nous associons bien entendu, le Conseil exécutif et je crois que l'Assemblée de Corse dans son entier s'associe, à l'interpellation que vous venez d'opérer à l'endroit de l'Etat. il faut qu'aujourd'hui l'Etat assume ses responsabilités dans ce domaine, nous assumons effectivement les nôtres, mais il faut aujourd'hui que des mesures soient prises et qu'elles ne soient pas prises à l'aune d'économies budgétaires, mais véritablement à l'aune de ce que pourrait représenter pour la Corse l'introduction de la Xylella Fastidiosa. Je n'y reviens pas, ce serait une véritable catastrophe à divers niveaux, bien entendu pour nos agriculteurs mais pour nos patrimoines végétal, naturel et culturel tout entier.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Le rapport suivant :

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

*** Rapport n° 165 : Elaboration du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

¹⁵ Délibération 19 - 192 AC

Merci, M. le Président.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des premières parties, déjà votées, du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales. Celui-ci concerne l'action sociale de proximité et l'accueil de la petite enfance, il fait suite au rapport voté en Assemblée de Corse à la session de mai concernant les dispositions relatives à l'enfance et à la famille.

Dans les grandes lignes, ce rapport est une retranscription du code de l'action sociale et des familles qui définit les obligations de notre Collectivité en matière d'action sociale, nous y avons également intégré les dispositions extra-légales harmonisées par le haut que nous assurons au bénéfice de notre population. Ce rapport entraîne l'abrogation et le remplacement des règlements Cismonte et Pumonte préexistants en la matière.

La direction de l'action sociale de proximité a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver leur autonomie de vie. Compte tenu de leurs difficultés, les publics accompagnés nécessitent une présence au plus près de leur lieu de vie, ainsi un maillage territorial dense est déployé sur tout le territoire insulaire, s'appuyant ainsi sur 8 pôles territoriaux déployés sur toute l'île.

Parmi les actions que mène cette direction on retrouve les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ou l'Accompagnement Educatif Budgétaire (AEB). Cette dernière est une aide extra-légale instituée par la Collectivité consistant en un accompagnement aux personnes ayant des difficultés à maîtriser les finances du foyer et ne bénéficiant pas de prestations sociales ou familiales. Ces deux mesures constituent des prestations d'accompagnement.

Concernant le volet lié à la petite enfance, nous étudions aujourd'hui les dispositions liées à l'accueil. On y retrouve à la fois le contrôle des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ou encore les règles liées aux assistants maternels (contrôle, autorisation, agrément, etc.) et aux assistants familiaux. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur ce métier dont nous savons à quel point il est essentiel dans l'accueil et l'hébergement de jeunes en difficulté.

Les rapports suivants liés au règlement des aides étudieront les volets restants (autonomie PA/PH, insertion et logement, Etablissement Sociaux Médico-sociaux et promotion de la santé).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. J'ai un avis de la commission de la culture. C'est Mme SANTUCCI qui va nous en donner le contenu.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances, c'est Mme TOMASI qui va nous dire ce qu'il en est.

Mme Anne TOMASI

C'est un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président. Concernant l'élaboration de ce règlement, je note que c'est une harmonisation entre les deux départements, tout le monde le sait, le social était un outil performant dans les conseils départementaux.

Et, concernant le règlement de la petite enfance, j'ai une question à vous poser, il y a quelque chose qui me gêne dans l'article 129, si vous voulez bien, on le regarde ensemble, ça concerne l'accueil chez une assistante maternelle des enfants de plus de 3 ans. Il est dit que : « le lendemain du troisième anniversaire, la place d'accueil simultanée occupée par l'enfant, est libérée sans formalités administratives, et que la puéricultrice de secteur peut tenir à jour un planning des places qui vont ainsi se libérer ».

Donc, l'assistante maternelle aura un nouvel enfant. Mais s'il a 3 ans au mois de février, qu'est-ce qu'il devient ? Parce qu'on sait très bien que les places en crèche, c'est complet et on prend rarement un enfant de trois ans, donc il n'est plus chez l'assistante maternelle, il ne va pas en crèche, il est dans la nature, il ne peut pas rentrer à l'école, qu'est-ce qui se passe ?

Donc, ça, moi ça me gêne beaucoup, je pense qu'il faut travailler sur ce point-là, et revoir cette décision.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, un mot de la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Je pense qu'effectivement c'est modulable, après ça dépend, parce que ça peut concerner les enfants placés, donc c'est pour cela que la procédure est un petit peu différente, on ne parle pas des assistantes maternelles que les parents choisissent forcément. C'est pour cela que la procédure est un petit peu différente.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant :

*** Rapport n° 169 : Engagement de la Collectivité de Corse dans la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Pumonté.**

Mme Bianca FAZI

Merci monsieur le Président.

En matière de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse s'est fixé des priorités ambitieuses au travers de l'adoption en mars 2017 du Plan de lutte contre la Précarité. Les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ont vocation à analyser et traiter conjointement les problématiques d'hébergement et de logement en décroissant les politiques publiques. Ils ont également pour but de lutter contre la précarité énergétique.

¹⁶ Délibération 19 - 193 AC

Dans le Pumontu, ce Plan adopté pour la période 2016-2021 prévoyait la création d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), dispositif déjà existant dans le Cismonte.

Ce rapport vise à acter le protocole formalisant la mise en place d'un pôle ainsi que les engagements des partenaires. En effet, cette instance se voudra collégiale et regroupera des acteurs compétents en matière de logement de la Collectivité de Corse, de l'Etat (DDCSPP, DDTM, ARS, ANAH), la ville d'Aiacciu, le Procureur de la République, la CAF, la MSA ou encore l'ADIL.

Une fois ce partenariat formalisé, un plan d'actions sera défini pour lutter efficacement et collectivement contre l'habitat indigne, particulièrement à destination des publics les plus précaires. Son objectif sera de mieux repérer les situations préoccupantes et d'y apporter des solutions techniques et d'accompagnements sociaux adaptés à chaque occupant, qu'il soit propriétaire ou non.

Le rôle de la Collectivité de Corse s'orientera principalement autour de 3 axes, la formation des travailleurs sociaux au repérage de ces situations, la transmission des informations au Pôle départemental et la coordination de ses interventions avec les autres professionnels.

En parallèle de ces actions, la Collectivité de Corse agit d'ores et déjà au travers d'actions portées par l'AUE, via notamment le dispositif ORELI qui offre une aide technique et financière pour la réalisation de travaux de rénovation. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, la commission n'a émis aucune observation sur ce rapport. Donc, avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Le rapport suivant qui nous allons examiner est :

*** Rapport n° 170 : Colloque annuel des centres de planification**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Les CPEF sont des lieux d'accueil et d'échanges pour toute personne en âge de procréer, ainsi que des lieux de consultations gynécologiques gratuites pour mineures et non assurés sociaux. Ils sont un des maillons essentiels dans l'information et la prévention en matière de santé sexuelle. Ils interviennent dans les milieux scolaires, les centres sociaux et auprès d'associations.

Chaque année est organisée une conférence-débat sur une thématique en lien avec les missions des CPEF. Celle-ci a pour but de promouvoir l'action des Centres, de permettre une présentation au public des missions, d'échanger autour de thématiques majeures liées à la sexualité, de mettre en commun les analyses d'experts et de bénéficier de l'intervention de spécialistes sur les sujets retenus. L'an passé, cette conférence s'est déroulée à Aiacciu.

Cette année, le colloque annuel est prévu le jeudi 17 octobre à Furiani sur la thématique « Sexisme et préjugés - Déconstruire aujourd'hui pour préparer demain » animé par Mme Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, experte en question d'éducation à la sexualité, et le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida.

Cette thématique est particulièrement importante compte tenu des pratiques qui peuvent se développer chez les plus jeunes, notamment au travers des réseaux sociaux.

Il vous est proposé d'approuver le règlement des dépenses liées à l'organisation de cette journée du 17 octobre pour un montant de 5 000 €, et je remercie la mairie de Furiani qui nous met gracieusement la salle à disposition.

¹⁷ Délibération 19 - 194 AC

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un rapport de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Mme FELICIAGGI est intervenue pour souligner qu'il serait utile d'élargir ce type de colloque à la problématique du handicap.

A titre d'exemple, elle a cité la présence, au salon international de l'autisme, d'un stand tenu par une PMI du continent, afin de communiquer et sensibiliser le public sur tous les types de handicap.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁸

Rapport suivant :

*** Rapport n° 171 : hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.**

Vous avez la parole.

¹⁸ Délibération 19 - 195 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

La lutte contre les violences conjugales est une préoccupation majeure de la Collectivité de Corse, comme en témoigne l'adoption lors de la session de mai 2019 du rapport de la commission « violences » relatif à la création d'un observatoire. Ce combat revêt plusieurs aspects, dont celui de l'hébergement d'urgence visant à reloger rapidement pour mettre à l'abri les victimes.

Dans ce domaine, l'Etat dispose de la pleine compétence au travers de la DDCSPP, néanmoins la Collectivité de Corse tient à prendre la mesure de l'urgence et de l'insuffisance de solutions proposées sur le territoire insulaire.

Ainsi, l'inventaire du patrimoine a permis de recenser les logements rapidement mobilisables et adaptés aux besoins spécifiques des publics accueillis. L'opportunité de réserver 5 logements de fonction a été identifiée dans l'ancien collège des Padule, faisant suite à l'ouverture du collège du Stilettu. A terme, un 6^{ème} logement pourra être créé suite à l'aménagement des locaux. Ceux-ci seront disponibles dès la rentrée 2019.

Une réflexion est d'ores et déjà menée depuis 2017 avec les associations sur les problématiques des violences faites aux femmes, mais le statut et la forme de la future structure d'hébergement ne sont, à ce jour, pas définis.

L'objet aujourd'hui est dans un premier temps de valider la future destination de ces locaux. Un rapport complémentaire prévu pour l'automne viendra préciser le type de partenariat envisagé.

Il vous est donc proposé de sanctuariser ces logements afin de les réserver à l'accueil d'urgence des femmes victimes de violence ainsi que de leurs enfants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. J'ai un rapport de la commission culture et il y a aussi un rapport de la commission violence.

Nous allons commencer par le rapport de la commission culture. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu, Mme SIMEONI a souhaité savoir s'il était prévu un élargissement de la mesure de mise à disposition d'appartements sur l'ensemble du territoire.

Les services ont répondu qu'à la base, la gestion du parc des appartements de fonction des établissements d'enseignement secondaire était une compétence de l'Etat. Le collège des Padule étant transféré sur le nouveau site du Stilettu, cela permet à la Collectivité de disposer de ce parc de 6 logements.

Les services ont fait savoir qu'en cas de disponibilité de nouveaux appartements, l'initiative serait élargie.

Mme FAGNI a quant à elle tenu à saluer cette proposition qui découlait d'une volonté ferme de l'Exécutif d'agir en faveur des femmes battues.

Mme ROMEI, a renforcé ces propos en rappelant que la compétence relevant normalement de l'Etat mais qu'au travers de cette initiative, l'Exécutif assumait de manière volontariste cette compétence face à un fléau qui n'épargnait pas la Corse.

M. Pierre GHIONGA a également félicité l'initiative humaniste. Il a ensuite déploré que les compagnons violents aient connaissance de la nouvelle adresse avec les risques que cela suppose. Il a donc souhaité savoir s'il n'y avait pas la possibilité de rendre l'aide la plus confidentielle possible et a estimé qu'il conviendrait qu'il y ait un système de gardiennage.

Par la voix de Mme SIMONI, les services ont informé qu'il y a deux écoles dans ce type l'accueil : l'accueil institutionnalisé en bâtiment identifié avec personnels accompagnants sur site et l'accueil dans le logement diffus. En l'espèce, on se situe entre les deux dans la mesure où il n'y a pas de personnels encadrant dédié aux femmes dans l'ancien collège.

Mme SIMONI pour les services a rappelé qu'un compagnon mal intentionné avait de toute façon la possibilité de retrouver son ancienne victime hors des logements quels qu'ils soient.

Pour les services, Madame ROMEI a complété les propos de Mme SIMONI en ajoutant que dans le cahier des charges, il sera prévu d'intégrer la sécurisation du site et de ses occupants. Elle a souligné que l'hébergement des femmes battues était un des aspects de cette problématique qui intégrait également les questions juridique, pénale, de l'accompagnement en aval.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission violence qui va nous être présenté par Marie SIMEONI. Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

Mme COMBETTE indique, sans remettre en cause le rapport, être dérangée par la rédaction, qui laisserait à penser que cette action se limiterait au collège des Padule, alors qu'il convient de réaliser un recensement global, au-delà même des établissements scolaires, afin de mailler le territoire.

Elle estime qu'il conviendrait donc de préciser que ce travail sera réalisé, et que l'exemple du collège des Padule n'en est que la première pierre.

Mme ROMEI a indiqué qu'une réflexion globale va être menée, et que cet exemple a vocation à être multiplié si des lieux s'y prêtent.

Mme SANTUCCI observe que le rapport indique bien que « la Collectivité a initié le recensement » et, dans ce cadre, une première opportunité est aujourd'hui saisie, pour enclencher le processus, et ce travail sera poursuivi et amplifié.

Mme COMBETTE a souhaité disposer de précisions concernant la salubrité des bâtiments ; Mme ROMEI a précisé qu'ils étaient jusqu'à présent habités.

A l'interrogation de M. Pierre GHIONGA, concernant des problèmes d'amiante répertoriés au sein du collège des Padule, Mme ROMEI indique qu'elle va se rapprocher du service des bâtiments pour disposer d'informations plus précises.

M. COLONNA, s'il est conscient que la question de l'anonymat demeure relative dans un territoire comme la Corse, s'interroge sur la notion de sécurité, qu'il convient d'assurer afin de permettre aux femmes de s'engager dans une démarche de séparation. Il souhaite donc insister sur le caractère majeur de cet enjeu.

Mme Catherine RIERA souhaite savoir si des structures de ce type existent déjà sur le territoire insulaire.

Mme ROMEI précise que les seules structures accessibles aux femmes victimes de violences sont les hébergements d'urgences ouverts pour l'ensemble des publics vulnérables.

M. GHIONGA observe qu'assurer la protection des femmes relève des compétences des services de Justice.

Il souhaite donc savoir si ces derniers reconnaissent le type d'hébergement proposé par la Collectivité, et si un conventionnement est envisagé.

Mme SANTUCCI indique que la CdC conventionnera avec les associations, qui sont habilitées et seront en charge de gérer la structure.

Mme STROMBONI souhaite savoir s'il est envisageable de conditionner l'accès à ces hébergements au dépôt d'une plainte.

Mme SANTUCCI rappelle, comme cela avait été précisé par Mme RONAI lors de son audition, que les femmes victimes de violences sont en grande souffrance psychologique, dans une situation de vulnérabilité et sous domination de leur conjoint ou ex conjoint ; dans ce cadre, leur imposer une démarche reviendrait à reproduire ce processus de domination.

Toutefois, il est essentiel de les accompagner vers un dépôt de plainte, mais ces deux actions doivent être complémentaires.

L'urgence demeure, dans un premier temps, d'extraire les victimes de leur domicile et, dans un second temps, d'assurer cet accompagnement.

Mme RIERA rappelle que les associations disposent d'une expérience importante et plurisectorielle, en termes juridiques, sociaux et sanitaires. Les élus peuvent donc avoir confiance en leur action.

Par ailleurs, elle souhaite disposer d'éléments concernant le coût du dispositif et les structures destinées à l'assumer.

Mme ROMEI indique que si les associations ne sont pas en mesure de supporter de tels coûts, la Collectivité pourra les accompagner. De plus, des demandes de financement pourront être réalisées auprès de l'Etat.

Mme PEDINIELLI souhaite, pour sa part, connaître les durées d'hébergement qui seront proposées aux femmes.

Mme ROMEI précise qu'un travail sera mené avec les associations pour réellement co-construire le projet d'accompagnement.

Mme PADOVANI émet l'idée, dans une démarche de maillage territorial, d'émettre un courrier à destination de l'ensemble des communes, afin de disposer d'un recensement plus complet de potentiels lieux d'hébergement, au sein de chaque microrégion.

En effet, elle estime fondamental que l'ensemble des collectivités soient parties prenantes de la démarche, et que les élus locaux soient formés, afin de devenir de réels relais de l'information.

J'ai moi-même rappelé que cette question avait fait l'objet d'un débat lors de la commission consacrée à la création de l'Observatoire, et ce futur organisme permettra cette mise en réseau de l'ensemble des acteurs.

Mme SANTUCCI rejoint Mme PADOVANI sur la nécessité d'associer les communes, afin de relayer les informations au plus près du territoire, et de permettre la réalisation d'une cartographie globale reprenant les services présents sur le terrain, les hébergements d'urgence, les structures ressources...

Mme ROMEI lie cette problématique avec celle, plus générale, du non-recours au droit ; il apparaît donc nécessaire de former les élus de terrain, afin qu'ils puissent orienter les victimes.

M. Pierre POLI félicite les services pour cette initiative et le présent rapport, mais se dit interpellé par les questions de sécurité.

En effet, une mise en sécurité ne saurait être opérée que par l'engagement de ne laisser personne accéder au lieu d'hébergement, et il observe que ces dispositions débordent du cadre de la compétence de la CdC.

Mme ROMEI précise que la mise en sécurité consiste en l'extraction de la victime du domicile et sa redirection vers un hébergement d'urgence.

Par la suite, assurer la sécurité du bâtiment sera à la charge du gestionnaire de la structure, ce qui sera précisé dans le cahier des charges afférent.

Mme SANTUCCI rappelle que la CdC met à disposition les bâtiments, qui seront gérées par des associations, qui sont demandeuses de ce type de structures, et qui disposent de toutes les compétences leur permettant d'accompagner les victimes sur tous les plans.

Avis de la commission : la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Je vous remercie. Rapport suivant :

* **Rapport n° 177 : Approbation des conventions de financement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de sa politique d'insertion, La Collectivité de Corse apporte un soutien financier aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, les SIAE, s'articulant autour du financement du poste du bénéficiaire du RSA et du subventionnement de la structure porteuse d'Ateliers et Chantiers d'Insertion à destination de ces bénéficiaires. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens conclue avec annuellement avec l'Etat.

En 2018, 140 bénéficiaires avaient conclu un CDD d'insertion, 9 de plus seront accompagnés cette année pour un budget de près de 870 000 €.

¹⁹ Délibération 19 - 196 AC

A cette somme s'ajoute le soutien que porte la Collectivité aux SIAE dans la réalisation de leurs missions que sont l'accompagnement du bénéficiaire et l'établissement d'un plan d'action visant à la réinsertion par l'emploi. Ce montant tient compte du nombre de bénéficiaires accompagné et de la qualité du projet proposé, il vise à prendre en charge une partie du coût de l'accompagnement mis en œuvre pour remobiliser les bénéficiaires par la mise en situation de travail.

Ainsi, la réussite de ce dispositif réside dans 3 facteurs clefs : la mise en situation professionnelle, l'accompagnement professionnel et la formation.

Dans le cadre de la fusion intervenue en 2018, il a été acté avec les acteurs de l'IAE, que l'année 2019 verrait les crédits alloués maintenus au niveau de l'an passé, le temps de procéder à l'harmonisation du conventionnement entre Cismonte et Pumonte.

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont fixés aux structures financées, tant en matière de bénéficiaires accompagnés qu'en matière de sortie vers un emploi ou vers une formation qualifiante. Ces indicateurs de performances ont vocation à permettre l'évaluation du dispositif et la qualité du projet d'insertion mis en œuvre par la SIAE. Ces critères serviront à l'élaboration d'une stratégie concertée en matière de financement pour l'exercice 2020.

Ainsi, le coût global pour l'année 2019 du dispositif est, à ce jour, de 1 124 147 € correspondant aux crédits alloués aux structures dont les dossiers complétés ont été instruits. Un rapport complémentaire interviendra pour préciser le montant alloué aux structures dont les demandes de subvention sont toujours en cours.

Vous trouverez le détail des associations accompagnées, du montant proposé, du nombre de bénéficiaires accueillis ainsi que le domaine et le lieu d'intervention annexé au présent rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a un rapport de la commission de la culture, c'est Anne-Laure SANTUCCI qui va nous le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme FAGNI a souligné le travail des associations et a ajouté que le fait de contractualiser permettait de mieux appréhender les besoins et les

objectifs et de permettre une vision globale dans l'avenir, plus adaptée, aux structures concernées.

Mme FAZI a expliqué que lors des premières rencontres avec les structures, la présentation de ce dispositif a été reçue de façon très positive.

Mme DENSARI a souligné que les associations sont très souvent en difficulté faute de publics. Cette contractualisation leur permettra de faire connaître leur action et d'être identifiées par les publics concernés.

Mme FAZI a rebondi sur ces propos et a souligné que cette contractualisation pallierait cette problématique financière où faute de publics, les associations n'obtiennent pas de subvention.

Mme DENSARI a expliqué que lors de commissions RSA, les équipes pluridisciplinaires avaient pu orienter des allocataires sur des structures qui leur étaient inconnues.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI a souhaité avoir des précisions sur la manière dont étaient fixés les objectifs.

M. BALDRICHI, Chargé de mission coordination des travaux d'harmonisation au sein de la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, a répondu que ces objectifs étaient fixés par voie conventionnelle avec un certain nombre de structures régionales employant des bénéficiaires du RSA. Il s'agit notamment d'objectifs de retour vers l'emploi, soit durable, soit de transition.

Il a précisé que le conventionnement permettait de définir les conditions de versement des subventions, au regard des objectifs définis, mais également d'affiner les projets portés par ces différentes structures.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Rapport suivant.

*** Rapport n° 176 : Contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.**

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la Collectivité s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse en juillet 2018 afin d'agir à tous les niveaux. Afin d'agir de manière concertée avec l'Etat et sa stratégie de lutte contre la pauvreté, des thématiques prioritaires ont été ciblées sur lesquelles un co-financement CdC-Etat a pu être mis en place.

Les enjeux ciblés représentent des actions déjà portées par la Collectivité, comme l'appui aux politiques d'insertion ou la protection de l'enfance. Ces enjeux détaillés en annexes ont vocation à agir auprès des bénéficiaires du RSA, apporter une solution aux jeunes majeurs sortis de l'ASE ou encore généraliser l'accueil social à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire.

Par exemple, la généralisation du premier accueil social inconditionnel s'inscrit dans une démarche plus globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales. Cette action viendra renforcer le financement du portail web servant de base à la réalisation de l'annuaire des ressources sociales validé par la COPIL de la conférence des acteurs sociaux en mars de cette année.

Pour les 3 années à venir (2019-2021) se sont plus de 400 000 € supplémentaires en appui à ces politiques sociales qui seront mobilisés par la

²⁰ Délibération 19 - 197 AC

Collectivité de Corse. Une évaluation au fil de l'eau sera réalisée et présentée annuellement à l'Assemblée de Corse.

Parallèlement à cette contractualisation, la Collectivité de Corse s'est déjà engagée dans une démarche plus globale d'animation territoriale de la stratégie de lutte contre la pauvreté en prenant à son compte l'organisation de groupes de travail et en portant la réflexion sur les compétences relevant de son champ d'intervention.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission de la culture. Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. BERNARDI est intervenu pour saluer la déclinaison du « Plan précarité Macron 2018 » qui vise à prendre en compte les nouveaux types de précarité sur le territoire.

Tout en rappelant que la Corse était l'une des régions les plus pauvres de France, il s'est félicité du travail accompli en partenariat avec l'Etat et les différents partenaires dans le domaine.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, M. GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je me trompe peut-être, mais quelle est la place du fonds social de solidarité dans ce dispositif ?

Le Président TALAMONI

Ce sont deux démarches qui sont sans doute convergentes, mais qui aujourd'hui demeurent distinctes. Ensuite, le fonds social de solidarité, on aura à en reparler rapidement, devrait être mis en place dans les jours qui viennent puisque les statuts ont été approuvés, il devrait fonctionner à partir de la rentrée prochaine et ce sera, sa direction, ses conseils et notamment les mécènes et les élus, qui décideront des différentes actions à mener, mais il est évident qu'il y a un certain nombre d'actions qui vont sans doute venir en soutien d'actions qui sont déjà menées par ailleurs avec, sans doute, des moyens renforcés du fait de l'intervention des mécènes.

Donc, s'agissant du fonds, toute la stratégie est à bâtir, même si pour l'instant nous avons décidé que ça serait de l'argent qui serait destiné à des actions dans le sens de l'inclusion sociale. Maintenant, l'inclusion sociale c'est un champ extrêmement large et on peut, bien entendu, demain opérer des jonctions avec des actions qui sont menées d'ores et déjà.

Mme Bianca FAZI

Pour compléter, ce n'est pas tout à fait la même chose, en fait notre plan contre la précarité avait déjà été voté, entre temps il y a eu le plan précarité du Président MACRON, et nous avons eu des réunions avec M. NOBLECOURT qui est le délégué interministériel. Et, en fait, c'est un conventionnement avec l'Etat, en plus de nos actions. C'est vrai que la somme de 400 000 ne nous semble pas suffisante, donc on nous a demandé de développer 5 fiches actions, c'est ce que les services ont produit, et sur ces 5 fiches actions, il nous accorde 400 000 € de plus.

On espère avoir plus par la suite, par exemple, on voudrait déployer, ce que je disais ce matin, sur l'ASE des (travailleuses) familiales, donc ça nous permettrait d'avoir un budget supplémentaire.

Donc, c'est un peu différent du fonds social de solidarité.

Le Président TALAMONI

Avant que Bianca FAZI ne reprenne la parole, il y avait une demande de Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, elle a la parole.

Mme Marie-Antoinette CASANOVA-SERVAS

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère exécutive, au nom du groupe Femu a Corsica, je tiens à dire que nous nous inscrivons parfaitement

dans la philosophie du rapport que vous nous présenté ce soir parce que nous ne nous pouvons que nous satisfaire lorsque nous avançons dans le domaine du social et pour la défense des plus démunis.

Nous le savons tous, plus d'un Corse sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté et le revenu annuel des ménages, situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés.

La gravité de la question sociale en Corse nous oblige, et a d'ailleurs conduit notre majorité dès son accession aux responsabilités, à faire de la lutte contre la pauvreté notre priorité politique. Aujourd'hui, ce rapport en témoigne.

Alors, malgré l'heure tardive, je sais que nous avons eu une journée lourde, mais je crois quand même que ce rapport mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Quelques observations. Tout d'abord sur la philosophie, je pense que l'idée qui consiste à piloter la lutte contre la pauvreté à partir du territoire, va dans le bon sens, d'abord parce que ce sont les acteurs du terrain qui connaissent le mieux cette pauvreté, parce qu'ils la côtoient tous les jours. Ensuite, parce qu'il est indispensable de pouvoir adapter les dispositifs aux spécificités de chaque territoire.

Sur la méthode, nous tenons à féliciter l'important travail qui a été fait en amont et qui a permis de construire cette stratégie commune de lutte contre la pauvreté, avec l'Etat. Grâce à la mise en place d'ateliers thématiques et de groupes de travail, la stratégie a été élaborée en concertation permanente, bien sûr entre l'Etat et la Collectivité de Corse, mais aussi avec l'ensemble des partenaires sociaux et les acteurs concernés par cette problématique. Je pense, par exemple, aux différentes associations, à la CAF, à la CPAM ou encore aux missions locales.

Nous nous satisfaisons également du fait que les grandes orientations de départ fixées par l'Etat au niveau national, s'inscrivent dans le cadre de la politique portée par notre majorité depuis 2015. Je souhaite, à ce stade des débats, rappeler que nous avons adopté en mars 2017 et mis en œuvre depuis, un grand plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, qui a été une première en la matière.

Il était donc primordial que la stratégie commune construite avec l'Etat, s'inscrive dans la philosophie du plan de précarité de la Collectivité de Corse, mais également dans la philosophie de la feuille de route de la Conseillère exécutive en charge du social qui a fait, je le rappelle, de la lutte contre la précarité et la pauvreté, une des trois politiques publiques prioritaires de sa mandature.

De plus la Collectivité de Corse, a lancé dès le 22 octobre dernier, la première conférence des acteurs sociaux. L'objectif, on le sait, c'était d'associer l'ensemble des partenaires sociaux à la réflexion et à la recherche de solutions opérationnelles pour lutter contre la précarité, afin de répondre au mieux aux attentes des publics visés et de répondre au mieux à la réalité du territoire.

La méthode qui était proposée par l'Etat a donc permis de prolonger ce qui avait été initié par notre Collectivité avec la conférence des acteurs sociaux.

La Collectivité de Corse a pu se baser sur les attentes exprimées à cette occasion pour faire de nouvelles propositions dans le cadre des ateliers qui ont travaillé à la préparation de cette convention avec l'Etat.

Dans le domaine du social et peut-être plus qu'ailleurs, le travail collaboratif tel qu'il a été mis en œuvre pour construire cette stratégie, est essentiel. La question de l'articulation des démarches portées par la Collectivité de Corse et l'Etat, avait d'ailleurs été largement posée par les participants à la conférence des acteurs sociaux qui attendent davantage de collaboration et de mutualisation des moyens au service de la lutte contre la précarité.

C'est aujourd'hui chose faite, et il faudra continuer dans ce sens.

En revanche, s'il y a un point que nous regrettons, c'est bien le fait que les montants prévus par l'Etat restent marginaux au regard des engagements financiers qui sont mis en œuvre chaque année par la Collectivité de Corse dans le domaine du social.

Il est vrai que notre attente était nettement plus importante dans la mesure où le Président MACRON, lors de la présentation de sa stratégie de lutte contre la pauvreté en septembre 2018, avait annoncé le déblocage de plus de 8 milliards d'euros pour financer les mesures. Il y a donc eu des effets d'annonce et l'engagement financier proposé par l'Etat semble quelque peu insuffisant pour deux raisons. D'abord, parce que la Corse, rappelons-le, connaît une véritable urgence sociale, ensuite, pour mettre en œuvre ces mesures primordiales qui nécessitent des financements à la hauteur de leur importance pour les bénéficiaires et les travailleurs sociaux.

Néanmoins, cette contractualisation avec l'Etat va dans le bon sens et nous permet, en complément de ce qui est déjà mobilisé par la Collectivité de Corse, de débiter ce travail en commun sur des actions identifiées par notre Collectivité et les acteurs de terrain.

Je ne vais pas être trop longue, je ne vais donc pas rentrer dans le détail de chaque action, mais je souhaiterais tout de même mettre en évidence le fait que cette contractualisation va permettre de prolonger notre travail pour la généralisation du premier accueil social inconditionnel, ce qui est pour nous très satisfaisant.

Vous l'avez dit, l'objectif de cette action c'est d'offrir un accueil social situé à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire potentiel et cela s'inscrit parfaitement dans la volonté de notre majorité, volonté d'assurer un maillage de l'ensemble du territoire, volonté de permettre un meilleur accès au service public pour tous les Corses et aussi lutter contre le non-recours aux aides sociales.

Enfin, les différentes actions prévues par la convention vont permettre de travailler à une meilleure orientation des bénéficiaires d'aides sociales, à l'accompagnement de ces bénéficiaires vers (de l'emploi), et éviter surtout les ruptures de prise en charge des jeunes majeurs qui sortent de l'aide sociale à l'enfance.

Moi, j'en aurai terminé, Mme la Conseillère exécutive, lorsqu'au nom du groupe « Femu a Corsica », je vous aurai félicité une nouvelle fois pour le travail effectué par vous-même et vos services et surtout nous vous remercions pour votre engagement au service de tous les Corses dans la lutte contre la précarité et la pauvreté. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Oui, Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Deux mots. Je voudrais tout de suite préciser que mon propos n'a rien à voir envers Mme FAZI et Mme CASANOVA-SERVAS dont j'ai le plus grand respect et la plus grande amitié.

Cependant, il faudrait quand même que de temps en temps, quand vous présentez les dossiers, que vous disiez au moins sur certains dossiers, pratiquement même tous, que le travail a été accompli par les anciens départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Ça, chaque fois, vous oubliez de le préciser et moi, je vais mettre en exergue tout ce qu'ont fait les départements pendant des années et des décennies.

C'est vrai que pour vous, peut-être c'était du clientélisme. Mais on va voir ce que vous allez faire pour faire ces choses-là.

J'en ai terminé, vous avez tous compris ce que je voulais dire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Nous avons parfaitement compris ce que vous vouliez dire, d'ailleurs, avant même que vous ne vous exprimiez, nous avons déjà compris ce que vous alliez dire.

Mme Bianca FAZI

Président, je vais répondre à M. LUCIANI, si vous permettez.

Le Président TALAMONI

Mais vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

C'est juste pour vous rappeler que nous reconnaissons le travail des ex conseils départementaux, mais ça, c'est un projet novateur, c'est une contractualisation qui est nouvelle. Donc, c'est pour ça que nous en parlons.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²¹

Je vous remercie. On peut travailler encore une demi-heure et ensuite, on aura épuisé les rapports d'aujourd'hui.

Le Président SIMEONI

Ce n'est pas un scandale non plus si on s'arrête avant 11 h ou minuit.

Le Président TALAMONI

²¹ Délibération 19 - 198 AC

On a le droit. Si j'avais su, j'aurais économisé le repas.

Le Président SIMEONI

On peut le manger demain midi !

Le Président TALAMONI

Rapport n° 166. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Rapport n° 166 : Modification du tableau des effectifs Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).**

Le Président SIMEONI

C'est une première déclinaison de notre politique sociale puisque cette adaptation du tableau des effectifs concernant les ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) concrétise la mise en œuvre de deux projets.

En premier lieu, dans le cadre de la revalorisation du régime indemnitaire des ATTEE, il est proposé à cette catégorie d'agents un droit d'option leur permettant d'accéder au cadre d'emplois des adjoints techniques par détachement ou par intégration, afin de les rendre éligibles au RIFSEEP.

C'est un engagement fort qu'on avait pris, qui a été tenu et je pense que les ATTEE en sont satisfaits. Donc, un droit d'option. Il faut créer les emplois correspondants pour qu'ils puissent éventuellement exercer ce droit d'option.

En second lieu, c'est relativement à l'ouverture du collège du «Stiletto» prévu pour septembre. Il est prévu, aux fins d'assurer le bon fonctionnement du nouvel établissement dès le mois d'août, de créer les postes correspondants.

J'ouvre une parenthèse rapide qui intéressera, là encore, l'ensemble des élus et peut-être plus particulièrement encore, celles et ceux de la région ajaccienne. Nous avons fait une visite sur site avec Josepha GIACOMETTI et l'ensemble des services concernés et l'ensemble des entreprises intervenantes.

Le retard qui avait été pris, suite à un certain nombre de difficultés de chantier, devrait être comblé grâce à un engagement de toutes et de tous qu'il faut saluer. Les locaux seront livrés, comme c'est prévu, pour la rentrée.

Maintenant, il reste quand même, vous le savez, un point d'interrogation et d'inquiétude, ce sont les conditions d'accès, conditions d'accès parce qu'on sait bien que les infrastructures routières sont insuffisantes. Il y a en plus un certain nombre de retards qui, là aussi, ont été pris et manifestement, les lieux ne sont pas fonctionnels comme il serait souhaitable qu'ils le fussent.

Nous avons donc pris l'initiative d'écrire à la ville, à la CAPA d'une part et également au SYVADEC puisqu'il y a une déchèterie et que le fonctionnement de la déchèterie conduit souvent à limiter l'accès par la seule voie, plus les problèmes avec les particuliers, notamment avec le vigneron qui est à côté.

Donc, on a proposé une réunion, si possible avant le 15 juillet, on ira sur place et on veut vraiment être à la hauteur. Ça, c'est pour l'externe.

En interne, il est évident qu'il faut aussi donner les moyens humains de fonctionner aux ATTEE.

Dans le cadre du dispositif « droit d'option » permettant la revalorisation, on demande de créer les grades suivants :

- 109 adjoints techniques ;
- 281 adjoints techniques principaux de 2nd classe ;
- 90 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ;

Ça concerne tous ceux qui ont un droit théorique à exercer l'option. Ensuite, le grade sera pourvu si l'agent choisit de faire jouer ce droit d'option.

Dans le cadre des recrutements inhérents à l'ouverture du collège du « Stiletto » :

- 5 adjoints techniques des établissements d'enseignement,
- 6 adjoints techniques des établissements d'enseignement principaux de 2nd classe,

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1^{ère} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement et de la mise en œuvre du dispositif « droit d'option » seront supprimés du tableau des effectifs.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. LACOMBE s'est dit surpris par le fait que la création de ces postes conduisait à doubler l'effectif au sein de l'établissement du Stiletto.

Mme VITTINI, des ressources humaines, a répondu que le collège du Stiletto était un établissement qui devait accueillir une cuisine centrale dont le démarrage était prévu pour la rentrée 2020 et qui avait vocation, à fournir les repas d'autres établissements scolaires notamment aux collèges de Baleone et Porticcio.

Mme FELICIAGGI a souhaité savoir si l'ensemble des personnels affectés au sein des établissements scolaires disposait de logement de fonction.

Mme VITTINI a indiqué que seuls disposaient d'un logement de fonction, le chef d'établissement, le gestionnaire, l'agent chef et éventuellement un agent de maintenance.

Elle a précisé que le logement de fonction était attribué par nécessité absolue de service (NAS) et donc justifié par certaines fonctions.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres rapports. La parole à qui la demande ? Personne ne la demande. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²²

Rapport n° 173. C'est le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

*** Rapport n° 173 : Mise à disposition à titre gracieux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

C'est la mise à disposition d'un fonctionnaire de catégorie A pour exercer les fonctions d'adjoint au directeur de la maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, directeur adjoint qui sera responsable du site « Casa d'Aiacciu ».

Normalement, la mise à disposition conduit au remboursement par l'établissement bénéficiaire de la rémunération et des charges sociales et afférentes. Toutefois, il peut être dérogé à cette obligation conformément aux dispositions prévues par la loi du 26 janvier 1984. En faisant jouer cette possibilité de dérogation, je vous propose que les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes à cet emploi soient supportées par la Collectivité de Corse, ceci dans le cadre d'une convention dont la durée a été fixée à 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2019.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le principe et les modalités de cette mise à disposition à titre gracieux.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

En sa qualité d'administrateur, M. BERNARDI s'est félicité de la mise à disposition d'un agent de catégorie A qui permettra de renforcer l'équipe existante et poursuivre le travail entrepris depuis janvier 2018.

Mme FELICIAGGI est intervenue pour préciser qu'il ne s'agissait pas d'un renfort mais du remplacement du directeur qui avait fait valoir ses droits à la retraite.

²² Délibération 19 - 199 AC

La directrice de la gestion statutaire, a répondu qu'il s'agissait effectivement d'un remplacement et a précisé que cette mise à disposition permettra de réaliser un tuilage dans de bonnes conditions.

Compte tenu de leur qualité, Mme FELICIAGGI et M. BERNARDI ont indiqué qu'ils ne prendraient pas part au vote.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²³

Rapport suivant est le rapport n° 174. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

*** Rapport n° 174 : Renouvellement des mises à disposition à titre gracieux de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat d'énergie du Pumontu (Corse-du-Sud).**

Le Président SIMEONI

Il s'agit donc du renouvellement de mise à disposition, là encore à titre gracieux, de deux fonctionnaires : 1 agent de catégorie A chargé des fonctions de chef de service du secrétariat général et 1 agent de catégorie C relevant de la filière technique, ce dernier étant chargé des fonctions d'assistant technico administratif, notamment la mise à jour des tableaux de bord et bases de données.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral positif de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Oui. Compte tenu de leur qualité, MM. PUCCI et LACOMBE n'ont pas pris part au vote.

La commission a émis un avis favorable.

²³ Délibération 19 - 200 AC

M. Joseph PUCCI

Président, s'il vous plaît, juste pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote et je vais quitter l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Oui, vous pouvez quitter l'hémicycle, c'est plus prudent par les temps qui courent. Est-ce qu'il n'y a personne d'autre ? Vous n'étiez pas deux dans cette affaire ? M. LACOMBE. Nous notons que M. LACOMBE n'est pas dans l'hémicycle. Nous mentionnons cela au procès-verbal. Mme CASANOVA-SERVAS s'en va aussi, on le note.

Nous votons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁴

Rapport suivant n° 175. Vous avez la parole, M. le Président.

*** Rapport n° 175 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata.**

Le Président SIMEONI

Ce sont 2 fonctionnaires de la Collectivité de Corse de catégorie C relevant de la filière administrative. C'est donc un peu le même dispositif sauf que là, il y a un remboursement des sommes engagées par la Collectivité de Corse puisque l'objet n'est tout à fait dans le cœur des missions, à la différence des 2 autres syndicats précédents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI a souhaité savoir pourquoi il s'agissait d'une procédure de mise à disposition contre remboursement.

²⁴ Délibération 19 - 201 AC

La directrice de la gestion statutaire, a répondu que cette mise à disposition avait été accordée contre remboursement à l'époque, puisqu'elle venait en déduction de la participation statutaire de la Collectivité à ce syndicat mixte.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demandes de prise de parole... Oui ? Romain COLONNA, Jean-François CASALTA s'en vont. C'est tout ? C'est noté au PV.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Le rapport suivant est le rapport n° 182.

*** Rapport n° 182 : Modification du dispositif « action sociale » des agents de la Collectivité de Corse.**

Le Président SIMEONI

Rapidement, même si je regrette un peu que l'organisation de notre ordre du jour fasse passer en toute fin de journée un rapport qui est extrêmement important pour l'ensemble de nos agents, qui fait partie des 3 volets qui étaient au coeur des discussions qui ont eu lieu depuis au moins la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse avec les personnels et leurs organisations syndicales représentatives.

Trois volets donc : l'action sociale, l'harmonisation du temps de travail et le régime indemnitaire.

C'est un travail de longue haleine qui a été mené à travers notamment plusieurs dizaines de réunions. On aura l'occasion d'en parler demain, au moment de la présentation du rapport d'activités. Un travail qui s'est aussi concrétisé par de longues discussions, de longs échanges dans le cadre du CT. Je tiens à souligner en cette occasion, la qualité des échanges que nous avons eus entre représentants des personnels et représentants de

²⁵ Délibération 19 - 202 AC

l'administration. Souligner également l'assiduité de l'ensemble des élus, majorité et opposition confondues, ce qui est aussi un signe d'un respect que nous avons, toutes et tous, pour les gens aux côtés desquels nous avons la chance de travailler. Je tenais à le dire.

Sur l'action sociale, c'est important parce qu'on avait eu une discussion, en gros, qui était de dire « quand on va harmoniser, on ne peut pas harmoniser tout à la hausse parce que sinon ça aurait des effets inflationnistes. On était allé vers une logique d'harmoniser autour de la médiane et si possible, la médiane la plus favorable. Ça, c'était le principe.

Ce principe, on y a dérogé en ce qui concerne l'action sociale, ça a été un choix. Ça a été un choix aussi pour donner un signal politique fort et nous avons opté pour retenir, dans chacune des trois collectivités, les dispositifs qui étaient le plus favorable aux agents et les fusionner dans le nouveau régime d'action sociale. Premièrement.

Deuxièmement, on a eu une discussion sur la philosophie. En gros, pour caricaturer, il y avait 2 positions : celles et ceux qui disaient que l'action sociale devait prioritairement, voire exclusivement, bénéficier à celles et ceux qui en ont le plus besoin, avec une concentration proportionnelle, accentuée, voire exclusive sur ceux qui ont un traitement inférieur, en termes de montant de rémunération. Ça, c'est la première philosophie.

La deuxième philosophie qui faisait primer la logique d'intégration et d'égalité qui disait, qu'à un moment où il était important de fonder la cohésion entre l'ensemble des agents qui provenaient de 3 collectivités différentes, l'idée c'était de dire, « il faut que tous les agents, quels que soient leur statut et leur grade, aient accès, au moins sur le principe, à l'action sociale ».

On a eu des discussions assez longues parce que philosophiquement, c'est intéressant. L'idée qui a été retenue, c'est un mixte, c'est-à-dire que personne n'est exclu de l'action sociale, y compris les catégories A, mais bien évidemment, en ce qui concerne celles et ceux qui ont des niveaux confortables de rémunération, c'est un accès qui est un accès largement symbolique. Bien évidemment, à travers le système du quotient familial, on a mis en place des barèmes qui visent d'abord à avoir une aide qui, proportionnellement, est bien sûr plus forte sur les gens qui en ont le plus besoin.

Comme c'était avant tout des projections au moment où on en a discuté, parce qu'on ne connaissait pas le quotient familial, ensuite on a des évaluations, mais il y a tout un travail pour ensuite analyser la situation des

agents, on avait convenu d'une réévaluation au bout de la première année, et c'est ce que nous avons fait. Là encore, le dispositif n'est pas figé. On va continuer à regarder comment ça fonctionne et si ça fonctionne bien.

Par contre, ce qui est certain, ça nous permet d'avoir un niveau d'action sociale qui est sans équivalent, je crois, dans une collectivité locale, dite collectivité locale aujourd'hui en France, je vous renvoie au tableau (frais de garde d'enfant pour l'ensemble des enfants, allocation de rentrée scolaire, les aides Noël adulte avec les chèques cadeaux, les chèques vacances, etc.).

Ce que je voulais dire et je termine, c'est que ce qui nous est apparu à toutes et à tous, syndicats et administration d'accord, comme une priorité absolue, c'est de rendre effectif l'accès aux droits à des personnels qui, aujourd'hui, ne connaissent pas leurs droits.

Il y a environ 500 agents de catégorie C qui ont droit pratiquement au plus haut niveau d'aide sociale et qui ne mobilisent pas leur aide sociale.

Donc aujourd'hui, avant même de faire éventuellement évoluer le dispositif, dès lors qu'on aura tous les éléments statistiques, la priorité absolue, c'est d'identifier ces agents individuellement, d'aller les voir et de leur dire « exercez vos droits de façon effective et bénéficiez des mesures prévues par le règlement ».

Ce travail a été mené à son terme. Il y a une petite approximation dans le rapport qui vous est présenté. De mémoire, ce n'est pas à la majorité que ce dossier a été voté par le CT, c'est bien à l'unanimité de l'administration et à l'unanimité des syndicats, sauf erreur de ma part, mais je suis à peu près sûr de ce que je dis, je parle sous le contrôle des collègues qui étaient là et éventuellement, du DGS.

Je crois que du point de vue la philosophie, c'est un pas en avant important qui est conforme aux engagements que nous avons pris, c'est le vote unanime du CT qui l'a exprimé, notamment en ce qui concerne les élus, et j'attends avec confiance, le vote de votre Assemblée. Je crois que quelle que soit la place que nous occupons sur les bancs et le groupe auquel nous appartenons, cette philosophie-là, est celle que nous voulons, toutes et tous, mettre en oeuvre au sein de notre maison commune.

Ça s'est traduit, excusez-moi, j'ai oublié, par une augmentation. On avait prévu une enveloppe de 800 000 € et on ne la dépassera pas. Donc, on passe de 7 M€ pour l'aide sociale, le montant cumulé des trois collectivités. Par application de ce dispositif, on monte à 7,8 M€ et on reste dans l'enveloppe qu'on s'était fixée, y compris avec les nouveaux barèmes. Ca

contribue aussi à l'augmentation des dépenses de personnel, bien sûr, mais c'est un choix politique que nous avons fait et que nous assumons.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. BERNARDI s'est interrogé sur la création d'une nouvelle tranche. Les services lui ont précisé les modifications intervenues dans le dispositif, à savoir :

- Une modification de la première tranche, qui a été augmentée dans sa limite haute, ceci afin de servir beaucoup plus d'agents notamment ceux ayant un faible quotient familial.

- La création d'une dernière tranche, sans limite supérieure, afin que l'ensemble des agents de la collectivité puisse en bénéficier.

Il a précisé que cette modification avait également pour objectif de recenser les agents, qui bien que bénéficiaires de ces prestations, ne se sont pas fait connaître auprès de l'administration.

M. Paul LEONETTI s'est interrogé pour savoir si la direction des ressources humaines avait les moyens d'identifier les problèmes.

Les services ont répondu que les problèmes étaient identifiés et qu'à ce titre, des campagnes de communication devaient être mises en place à destination des agents affectés dans les microrégions.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁶

²⁶ Délibération 19 - -203 AC

Le rapport suivant est le 183, rapport modifié. M. le Président du Conseil exécutif.

*** Rapport n° 183 : Définition des temps de travail des personnels de la Collectivité de Corse et harmonisation des règles de gestion de leurs conditions d'emplois.**

Le Président SIMEONI

Là aussi, premier volet, l'action sociale ; deuxième volet, l'harmonisation du temps de travail ; troisième volet, le régime indemnitaire.

Inutile d'insister, c'est vraiment un travail considérable. Je veux rendre hommage, là aussi, notamment au DGS, mais également au DGA, Matthieu VALENTINI, à l'ensemble des équipes de la RH qui sont souvent au cœur de la tempête. Lorsqu'il y a un processus de fusion, c'est vers la gestion des ressources humaines que s'orientent et se concentrent les frustrations, les mécontentements, les récriminations, etc.

Ce que je tiens à dire, c'est qu'il y a certainement eu des difficultés, des mécontentements, mais au final, il y a quand même un énorme travail qui a été produit avec des agents qui ont été mobilisés souvent bien au-delà du temps réglementaire, le week-end, la nuit, pour essayer de faire front.

On ne peut pas se rendre compte, si on n'y est pas confronté directement, ce que ça peut représenter en termes de volume de travail et de complexité. Donc, vraiment je tenais à leur rendre hommage, à vous rendre hommage sur le travail qui a été accompli de ce côté-là.

Sur l'affaire de du temps de travail, ça nous était présenté à bon droit comme pratiquement un problème insoluble. Je vous rappelle les termes de l'équation de départ : on avait 3 collectivités avec des compétences différentes, avec des histoires différentes, avec des habitudes différentes, tantôt justifiées directement, tantôt s'expliquant par rapport à un vécu sur lequel je ne reviens pas. Mais il y avait des situations très hétérogènes, y compris des situations qui n'étaient pas forcément en adéquation avec les règles.

Nous, ce que nous avons dit dès le départ aux syndicats et ce que j'ai dit, c'est que, premier objectif, c'était de respecter la loi. La loi, on peut la critiquer, il y a des organisations syndicales, vous le savez, qui ne sont pas d'accord, etc., sauf qu'en matière de ressources humaines, par exemple les 1607 heures, c'est un objectif qui est imposé par la loi. Il faut le respecter parce que si on ne le respecte pas, d'abord ça crée des discriminations ou des

situations d'iniquité et ensuite, on est même responsable y compris pénalement. Vous avez peut-être vu qu'il y a des enquêtes pénales dans certaines collectivités où les 1607 heures n'étaient pas assurées.

On avait dit donc que l'objectif, c'est que tout le monde travaille 1607 heures, au moins sur le principe. Mais on avait dit également qu'on allait passer d'un système empirique qui s'était construit au fil des situations et des histoires respectives, à un système dans lequel les éléments de pénibilité du travail ou les éléments de nécessité d'une organisation adaptée allaient être pris en compte, mais inscrits, là aussi, dans la règle et dans la règle écrite.

Ca a conduit à un travail considérable qui a conduit notamment à identifier 190 groupes d'emplois au sein de la Collectivité de Corse. Il y a 190 groupes d'emplois.

Il y a un temps de travail de base qui donne le choix entre 4 options, en fonction des situations familiales, des contraintes, du service etc. Chaque agent a le choix entre 4 options de base.

A côté de ces 4 options de base, il y a des groupes qui ont été identifiés avec une pénibilité particulière (on peut penser par exemple au FORSAT, on peut penser aux agents des routes, etc.) et là, on a discuté et on a organisé un temps de travail et des modalités d'organisation du temps de travail qui permette de concilier l'objectif de respect de la loi et de prise en compte des situations particulières, pas particulières au plan individuel, mais particulières par rapport au groupe d'emplois.

Ça, ça a été mené et ça aujourd'hui, ça concerne 95 %, si on veut faire de la statistique, on ne peut pas résumer les femmes et les hommes à la statistique, ça concerne donc 95 % de nos agents.

Reste 5 %. Parmi ces 5 %, je me tourne vers elles et vers eux, les secrétariats généraux, (secrétariat général de l'Assemblée de Corse, secrétariat général du Conseil exécutif, secrétariat général du CESEC et secrétariat général de la chambre des territoires). Il y a des contraintes particulières, il y a des sujétions particulières, il y a un certain nombre de difficultés qui sont propres aux secrétariats généraux. La volonté, c'est de les prendre en compte en vous écoutant, en travaillant avec vous. Je pense qu'il y a eu un certain nombre de difficultés. Je crois que là, ça avance bien et j'espère et le souhait est de finaliser, rapidement si possible, dans les jours à venir et que vous soyez totalement sécurisés de ce côté-là.

Indépendamment de la question importante, essentielle des secrétariats généraux, pour le reste, c'est réglé. C'est un pas très important. Ça

s'est bien passé aux CT, unanimité me semble-t-il de l'administration. En ce qui concerne les organisations syndicales, elles ont toutes été favorables, sauf un syndicat qui était opposé pour des raisons de principe et pour des arguments qu'il a fait valoir, notamment en disant « vous travaillez plus et l'organisation, elle conduit à un certain nombre d'agents à se retrouver dans des situations moins favorables en termes de temps de travail, aujourd'hui que ce qu'elles étaient avant. Donc, nous, on ne peut pas voter ce temps de travail. On le respecte ». A part ce syndicat, il y a eu une large adhésion des syndicats à ce travail collectif.

Cela me permet donc de vous soumettre ce rapport qui est un rapport essentiel. Je souligne que si on doit faire du droit comparé, que nous avons fait, me semble-t-il, plus vite et mieux en matière de temps de travail, que ce qu'a été la règle dans les régions qui ont fusionné, confère notamment le rapport global du CNFPT qui montre que, y compris après la fusion des régions de droit commun, les situations ne sont pas réglées, que ça soit du côté du temps du travail ou du côté du régime indemnitaire.

Le Président TALAMONI

Avant de présenter les rapports de commissions, simplement M. le Président du Conseil exécutif, s'agissant de ce rapport, j'observe que le problème de certains personnels, notamment des secrétariats généraux, est mentionné dans le rapport mais pas dans le règlement. Est-ce qu'il ne serait pas bon, puisque vous avez dans le rapport, page 3 du rapport, cette question que vous soulevez à juste titre qui est très importante. En revanche, page 2 du règlement, « champ d'application et mise en œuvre », il n'y a pas cette mention. Oui ... « Applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, toute disposition antérieure contrainant au présent règlement est abrogé à cette date ». Mais est-ce qu'à cet endroit-là, il ne conviendrait pas de mentionner que pour certains personnels, il faudra rendre un rapport complémentaire pour traiter leur cas dans la spécificité adéquate, parce que si c'est dans le rapport et que ce n'est pas dans le règlement, ça me paraît contradictoire.

Vous avez page 3, ce que vous venez de dire et page 2 du règlement : « champs d'application et mise en œuvre » il n'est pas fait du tout état de ce cas particulier. C'est une question de cohérence entre les 2 documents.

Cette question avait été posée par un courriel.

Le Président SIMEONI

Ça avait été répondu.

Le Président TALAMONI

Oui, d'accord, précisément. Mais la réponse n'avait pas semblé tout à fait claire et par ailleurs, indépendamment de cette réponse, est-ce qu'il ne serait pas préférable de mettre le règlement en conformité avec le rapport ?

Le Président SIMEONI

Le règlement ne concerne que celles et ceux auxquels il s'applique.

Le Président TALAMONI

Donc, à tous à partir du 1^{er} janvier tant qu'on n'a pas fait un rapport complémentaire. Est-ce qu'il ne faudrait pas préciser à ce stade dans le règlement, qu'un rapport complémentaire sera présenté de façon à traiter ces questions spécifiques qui sont du reste évoquées dans le rapport.

Le Président SIMEONI

Elles sont abordées dans le rapport.

Le Président TALAMONI

Oui, mais ce que je veux dire c'est que, pourquoi ne pas le mentionner aussi dans le règlement ?

Le Président SIMEONI

Si vous voulez qu'on mette dans le règlement « le présent règlement intégrera les dispositions relatives aux secrétariats généraux ».

Le Président TALAMONI

Notamment, parce qu'il y a d'autres personnels qui sont concernés.

Ce n'est pas très problématique puisque ce qui me semblait, sous votre responsabilité, tout à fait opportun, c'était de dire dans le règlement ce qu'on dit dans le rapport de manière à ce que les deux documents soient tout à fait cohérents, présentent une cohérence d'ensemble.

Le Président SIMEONI

Qu'est-ce que vous voulez qu'on rajoute, un article 2 disant...

Le Président TALAMONI

Oui, je crois que page 2, dans le paragraphe « champ d'application et mise en oeuvre »...

Le Président SIMEONI

« Le régime transitoire d'horaires variables applicables aux directeurs... pérennisé jusqu'à l'adoption des nouvelles dispositions les concernant » ?

Le Président TALAMONI

« Champ d'application et mise en œuvre », page 2, c'est là que ça se passe à mon avis, à titre transitoire. Vous avez la première phrase, page 2, « le présent règlement est applicable à l'ensemble des personnels qui exercent leurs missions au sein de la CDC, à l'exclusion des vacataires et des assistantes familiales ».

Le Président SIMEONI

Eh bien, on rajoute la phrase...

Le Président TALAMONI

« Pour les catégories de personnels visés au rapport auquel est joint ce règlement, il intégrera les dispositions spécifiques ». Il faut évoquer les dispositions spécifiques.

Le Président SIMEONI

Faites une proposition qui soit de nature à vous rassurer totalement.

Le Président TALAMONI

On a bien compris qu'il n'y avait pas de divergences puisque c'est dans le rapport. Je vais vous proposer une rédaction.

Si on ajoute après « le présent règlement est applicable à l'ensemble des personnels qui exercent leurs missions au sein de la CDC, à l'exclusion des vacataires et des assistantes familiales. Il intégrera les spécificités prévues dans un prochain rapport complémentaire ». Ca annonce le rapport complémentaire. Je pense que c'est une bonne formule, ça permet une cohérence globale de l'ensemble.

C'est un amendement au règlement.

Cela dit, il y avait un avis de la commission des finances. Vous avez la parole, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. François BERNARDI a souhaité avoir des précisions sur les différents types de temps de travail proposés.

La directrice de la gestion statutaire a précisé qu'ils différaient en fonction du type de population d'agent. Par exemple, les agents sédentaires qui ne sont pas amenés à être itinérants dans leurs fonctions, auront le choix de leur temps de travail annuel avec toutefois une plage fixe, commune aux 4 choix de temps de travail proposés.

Le nombre de RTT viendra compenser l'écart entre le temps de travail choisi et les 1607 heures.

M. BERNARDI s'est interrogé sur l'application de ce dispositif pour les personnels affectés dans le secteur social.

Mme CAMOUS a répondu que ce dispositif correspondait pour la majorité des agents, pour d'autres en revanche, comme les éducateurs, il a fallu l'adapter en étendant les plages qui ne sont pas similaires à celles des personnels sédentaires.

Elle a ajouté que le choix du temps de travail s'appliquait également aux personnels sédentaires des secteurs sociaux.

Toutefois, pour les agents relevant d'un dispositif lié à la pénibilité ou d'un dispositif relevant de l'accueil du public, les plages horaires seront contraintes.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président.

Juste une minute pour dire qu'en effet, il faut s'occuper de l'horaire du travail des secrétaires généraux. Donc, je vous rejoins dans cette position. Je crois qu'ils n'ont pas droit aux heures supplémentaires. Il faut prendre en compte le travail de nuit, lorsque l'on finit tard. Il faut qu'on y travaille et que l'on fasse cela rapidement dans les meilleures conditions. Merci.

Le Président TALAMONI

Je dirai même les secrétariats, pas seulement des secrétaires. Certes, les secrétaires. De toute façon nous sommes tous d'accord et que le Conseil exécutif partage nos préoccupations.

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par le Président du Conseil exécutif à son propre rapport au règlement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport et le règlement qui est annexé. Je mets aux voix l'ensemble.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.²⁷

Nous avons presque terminé. Encore 10 minutes avant d'aller dîner, peut-être même moins.

Il s'agit du rapport n° 190. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 190 : groupement de commandes Collectivité de Corse – maison des personnes handicapées de la CdC (MPHCC) (titres restaurants et frais de déplacements)**

Le Président SIMEONI

Je ne résiste pas à cette heure tardive au plaisir de vous lire le rapport écrit justifiant de la demande de délai abrégé.

Le Président TALAMONI

J'y tiens particulièrement, et vous le savez, j'y suis tout ouï !

²⁷ Délibération 19 - 204 AC

Le Président SIMEONI

En raison de l'aménagement des délais d'instruction croisés entre les services de la Collectivité de Corse et ceux de la maison des personnes en situation de handicap de la Collectivité de Corse, ce rapport n'a pu être examiné que lors du Conseil exécutif du 18 juin. Etant donné les obligations liées au lancement du marché et l'impact social avéré de ce dernier sur les centaines, voire milliers d'agents concernés, il convient que l'Assemblée se prononce dès la session de juin.

Le Président TALAMONI

C'est tout à fait imparable !

Nous allons voter sur le délai abrégé et ensuite sur le rapport. Dans un premier temps, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Je vais faire voter sur le délai abrégé, si vous le voulez bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁸

Nous avons fini l'ordre du jour, non pas de l'ensemble de la session, mais d'aujourd'hui. Nous allons suspendre jusqu'à demain matin 9 h 30, sachant qu'un repas vous attend.

La séance est suspendue à 21 h.

²⁸ Délibération 19 - 205 AC

ANNEXES

AMENDEMENTS / AMENDAMENTI

Rapport n° 148 : RT20– Mise à 2X2 voies de la RT 20 entre le PR 0 (branche du giratoire de la Gravona) et le PR 11 + 800 (futur carrefour de Mezzana) et aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, d’Efrico et d’Afà – Bilan de la concertation publique.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**MISE À 2x2 VOIES DE LA RT 20 ENTRE
LE PR 0 (BRANCHE DU GIRATOIRE DE
LA GRAVONA) ET LE PR 11 + 800
(FUTUR CARREFOUR DE MEZANA)**

(Rapport n°148)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l’Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l’article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« **DEMANDE** à ce que la piste cyclable fasse l’objet d’opérations de sécurisation ou, à défaut, que soit révisé le tronçon entre les giratoires de Socordis et de Caldaniccia. »

La numérotation des articles est décalée en conséquence.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR : les groupes « Per l'Avvene, Anda per Dumane, la Corse dans la République

ABST : Pierre GHIONGA

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera »

Rapport n° 163 : Délégation de service public relative à l'aménagement et l'exploitation du Port de commerce de Prupjà.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DU PORT DE
COMMERCE DE PRUPIÀ**

(Rapport n°163)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 6 du rapport, dans la partie relative à la durée du contrat de DSP, les mots « 10 ans » sont remplacés par les mots « **20 ans** », et la date « 2029 » est remplacée par la date « **2039** ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

NPPV : le Groupe « Anda per Dumane »

ABST : le Groupe « la Corse dans la République »

POUR: le Groupe « Per l'Avvene »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera »

Rapport n° 179 : Conventions de délégations de service public relatives au transport maritime de marchandises (incluant les matières dangereuses) et de passagers entre les ports de Corse et le Continent (du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020).

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC RELATIVES AU TRANSPORT MARITIME
DE MARCHANDISES (INCLUANT LES MATIERES
DANGEREUSES)
ET DE PASSAGERS ENTRE LES PORTS DE
CORSE ET LE CONTINENT
(du 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2020**

(Rapport n° 179)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 4, il est inséré un nouvel article, numéroté article 5, ainsi rédigé :

« **DECLARE** solennellement renoncer à la constitution d'une SEM d'investissement qui serait détentrice de l'outil naval, ainsi que bâtir un modèle de desserte maritime adossé au principe de libre concurrence. »

En conséquence, l'article 5 devient l'article 6.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

POUR: les Groupes « Per l'Avvene » ; « Anda per Dumane » ; « la Corse dans la République »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera » Pierre GHIONGA

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

CONVENTIONS DE DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC RELATIVES AU TRANSPORT MARITIME
DE MARCHANDISES (INCLUANT LES MATIERES
DANGEREUSES)
ET DE PASSAGERS ENTRE LES PORTS DE
CORSE ET LE CONTINENT
(du 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 31 DECEMBRE 2020

(Rapport n° 179)

SOUS-AMENDEMENT
A L'AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT :

Au sein de l'amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'Avvene », au sein du nouvel article 5 proposé, après « DECLARE solennellement renoncer » **rajouter** « en l'état ».

Le nouvel article 5 serait ainsi rédigé :

« DECLARE solennellement renoncer **en l'état** à la constitution d'une SEM d'investissement qui serait détentrice de l'outil naval, ainsi que bâtir un modèle de desserte maritime adossé au principe de libre concurrence. »

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

POUR: les Groupes « Per
l'Avvene » ; « Anda per

Dumane » ; « la Corse dans la République »

CONTRE : les Groupes « Femu a Corsica » ; « PNC » ; « Corsica Libera » Pierre GHIONGA